Parlement francophone bruxellois

(Commission communautaire française)



1 décembre 2006

SESSION ORDINAIRE 2006-2007

PROJET DE DÉCRET

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006

PROJET DE RÈGLEMENT

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007

PROJET DE RÈGLEMENT

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES (1)

(1) Voir doc. : **68 à 79** (2006-2007) n° 1

TABLE DES MATIERES

1.	Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires par Mme Julie Fiszman et M. Didier Gosuin	3
2.	Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire par M. Mohamed Azzouzi	13
3.	Rapport fait au nom de la commission de la Santé par M. Rachid Madrane	47
4.	Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales par Mme Dominique Braeckman	71

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires par Mme Julie FISZMAN et M. Didier GOSUIN

SOMMAIRE

I.	Division 30 – activité 0	
II.	Divisions 10 (règlement), 21 et 30 – activité 1 (décret)	6
III	I. Avis	10
IV	7. Approbation du rapport	10
V.	Annexe	11

Membres présents: MM. Christos Doulkeridis (président), Mmes Julie Fiszman, Nathalie Gilson, M. Didier Gosuin, Caroline Persoons, Olivia P'tito (remplace Mme Anne-Sylvie Mouzon), MM. Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Alain Zenner.

Mesdames, Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires, en sa réunion du lundi 27 novembre 2006, a examiné le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006, le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006, le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 et le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007, pour ce qui concerne ses compétences.

Mme Julie Fiszman et M. Didier Gosuin ont été désignés en qualité de rapporteurs.

La commission a décidé d'examiner conjointement les projets d'ajustement du budget 2006 et les projets du budget 2007.

I. Division 30 – activité 0

1. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge des Relations internationales

Le budget qui est aujourd'hui soumis présente une grande stabilité par rapport à celui de 2005.

Comme les commissaires le savent, la Commission communautaire française reçoit une recette de 310.000 € pour l'exercice de ses relations internationales dans les matières qui lui ont été transférées par la Communauté française.

Une partie de cette recette, soit un montant de 232.000 € est versée comme dotation annuelle au CGRI afin de lui permettre de gérer pour compte de la Commission communautaire française les accords de coopération auxquels elle est partie prenante. La Commission communautaire française finance elle-même les opérations qu'elle commande au CGRI.

En 2006, une priorité a été donnée à l'actualisation des programmes de coopération qui venaient à échéance avec le Sénégal, la Bulgarie, l'Algérie et le Vietnam. Celui avec le Congo, qui se termine fin 2006, est en cours d'évaluation.

De plus, suite à la signature de l'accord de coopération avec la Roumanie, un nouveau programme d'actions a également été établi avec ce pays pour les trois années à venir. Dans ce cadre, la ministre a continué à mettre l'accent sur des secteurs de coopération prioritaires, tels l'expertise sociale, l'enseignement et la formation professionnels au sens large. La Commission communautaire française dispose d'un tel réseau d'associations que les partenaires internationaux viennent souvent y chercher de quoi appuyer des demandes de formation de personnel spécifiques. Ces secteurs sont porteurs de développement et permettent souvent d'entamer d'autres processus comme celui de la promotion de la femme et des droits de l'homme. Les opérateurs bruxellois sont reconnus pour leurs compétences et leurs capacités à y contribuer

35.000 € sont consacrés au financement de la redevance annuelle et des charges liées à l'immeuble situé à Paris qui accueille la Délégation Wallonie Bruxelles et d'autres services extérieurs comme, par exemple, l'OPT. Les travaux sont terminés depuis décembre 2005. La structure est aujourd'hui tout à fait opérationnelle. La Commission communautaire française y dispose d'un bureau équipé et sa visibilité est évidente.

Par ailleurs, le montant de 55.000 € destiné aux subventions aux associations pour leurs projets internationaux, en dehors des accords de coopération, a été maintenu.

Ces projets doivent être en liaison avec les matières qui ont été transférées à la Commission communautaire française et concernent généralement les secteurs de l'aide aux personnes (santé mentale, plannings familiaux, personnes handicapées), de la santé et du tourisme.

Modestement, les subventions couvrent généralement une partie des frais de déplacement et de séjour pour l'accueil ou l'envoi d'experts qui concernent des pays où il n'existe pas encore d'accords de coopération.

Ce montant couvre également les obligations de la Commission communautaire française liées à la convention établie entre la Commission communautaire française, le CGRI et l'Alliance française de Bruxelles-Europe en vue de soutenir le Centre européen de Langue française chargé d'organiser des activités de promotion, au plan international, de la dimension francophone de Bruxelles.

La convention avec le fédéral relative au programme « Annoncer la Couleur » a été revue et les moyens octroyés ont été augmentés.

Elle permet de stabiliser sur deux ans le financement du personnel et du programme de ce dispositif de sensibilisation des jeunes francophones bruxellois aux relations Nord-Sud pour lequel la Commission communautaire française est la structure relais à Bruxelles.

Enfin, les sommes prévues pour le programme des travaux prévus en 2006 au CIVA ont été réduites à concurrence des travaux qui n'ont pas pu être réalisés et qui seront reportés en 2007.

2. Discussion générale et examen des tableaux

Mme Caroline Persoons (MR) estime que le rôle de la Commission communautaire française en tant que représentante des Francophones bruxellois est important. Ce rôle est à mettre en relation avec la politique menée par la Communauté française, via le CGRI. La ministre Marie-Dominique Simonet a établi une note de politique internationale qui sera examinée au Parlement de la Communauté française très bientôt.

La députée s'interroge quant à la place de Bruxelles dans cette politique. Elle estime que la place et le rôle de Bruxelles d'un point de vue international ne sont pas suffisamment imposés. Qu'en pense la ministre de la Commission communautaire française eu égard au rôle d'interface que doit jouer cette dernière, notamment à l'égard des entreprises culturelles francophones ?

En ce qui concerne le Centre européen de langue française (CELF), Mme Persoons se souvient qu'une convention a été établie entre le CGRI, la Commission communautaire française et l'Alliance française. Quel est le montant de la dotation dont dispose le CELF? Comment lui est-elle versée?

La députée rappelle l'importance de la valorisation du français auprès des milieux européens à Bruxelles. Elle se réjouit de constater que la ministre soutient, en collaboration avec le CGRI, le guide culturel de Bruxelles. Quelle est la participation de la Commission communautaire française à la plate-forme pour le plan d'action du français au sein des institutions européennes ?

Enfin, la députée se félicite de constater que des travaux sont planifiés au CIVA pour l'année 2007 et qu'il n'y a dès lors pas d'intention de vendre le bâtiment qui l'abrite.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge des Relations internationales) réitère sa volonté de ne pas vendre l'instrument utile et nécessaire que constitue le CIVA.

Par ailleurs, elle pense que, globalement, les relations se sont nettement améliorées avec le CGRI, même s'il reste encore quelques aspects parfois difficiles. La ministre a donné des instructions très précises quant à des pistes de travail.

La Commission communautaire française n'a pas suffisamment de visibilité en relations internationales pour se permettre de s'embrouiller dans le discours. Celui-ci est toujours sensiblement le même. Les accords culturels comprennent l'exportation des capacités et compétences de la Commission communautaire française en enseignement et formation professionnelle, ainsi que l'exportation du maillage social. Le discours n'est pas toujours bien compris par les fonctionnaires du CGRI qui ont eu d'autres habitudes et méthodes de travail. Pour le reste, la ministre pense que la Commission communautaire française est mieux considérée qu'avant par la Communauté française. Elle en veut pour preuve le voyage au Sommet de la Francophonie à Bucarest, au cours duquel la Commission communautaire française a été bien mise en valeur par rapport à la communauté internationale présente. Ceci dit, ce sont des attitudes qu'il faut répéter. La Commission communautaire française n'est pas toujours invitée ...

Il subsiste un problème politique qui dépasse largement les capacités de relations internationales CGRI – Commission communautaire française: comment, ailleurs en Belgique, est considérée la place importante que Bruxelles doit occuper aussi bien dans le domaine économique que sur le plan culturel ?

Il s'agit d'un problème d'image qui ne concerne pas directement le budget des Relations internationales de la Commission communautaire française, ni les rapports avec le CGRI. Il faudrait amener les responsables de la Communauté française à réaliser encore plus d'opérations à et avec Bruxelles.

En ce qui concerne le CELF, la ministre précise qu'il reçoit une double subvention:

- 13.250 € pour sa programmation annuelle;
- 43.000 € pour le salaire d'une bibliothécaire.

Quant au guide culturel, il va bientôt être réédité dans sa nouvelle mouture.

M. Christos Doulkeridis (président) demande s'il est possible de pouvoir disposer d'une note reprenant le montage financier qui concerne le bâtiment à Paris.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge des Relations internationales) souligne que l'intervention de la Commission communautaire française dans ce dossier est mineure.

La société IMMOCITA a donné en bail emphytéotique à la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française cet immeuble sis boulevard Saint-Germain. Les emphytéotes disposent d'une option d'achat indivisible sur celui-ci. Le contrat a été conclu le 19 décembre 2002 pour une durée maximale de 27 ans.

A la suite des travaux réalisés et terminés à ce jour, la redevance annuelle globale s'élève à $1.154.159,93 \in$, à diviser entre les emphytéotes selon les quotités qui leur sont attribuées.

La part de la Commission communautaire française se monte à 6,18 %, ce qui représente une redevance annuelle de 71.364,30 €. Celle-ci est divisée entre le secteur « Tourisme » à raison de 62,5 % et le secteur « Relations internationales » à concurrence de 37,5 %. Cette dernière participation permet à la Commission communautaire française de disposer d'un bureau à Paris alors que les 62,5 % du « Tou-

risme » constituent la quote-part pour l'occupation par l'OPT des bureaux à Paris.

II. Divisions 10 (règlement), 21 et 30 – activité 1 (décret)

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement, en charge de la fonction publique

Lors de la présentation des précédents budgets consacrés à la Fonction publique, le ministre a insisté sur la nécessité d'améliorer les collaborations au sein de l'administration en matière de management, d'encadrement et de communication.

Ces points lui semblent toujours essentiels. Dans cette optique, une proposition de modification de la structure des services du Collège sera examinée avant la fin de l'année afin que l'administration de la Commission communautaire française soit dotée dans les meilleurs délais d'une structure adaptée aux missions qui lui sont attribuées.

Cette nouvelle structure, une fois adoptée, permettra l'élaboration d'un nouvel organigramme qui objectivera les éventuels besoins en personnel, qui seront comblés prioritairement par la réaffectation des ressources humaines internes à l'administration.

Si cela s'avère nécessaire, le cadre organique sera revu.

Personnel

Le processus de statutarisation s'est poursuivi, ce qui a permis, outre le recrutement de lauréats des réserves de recrutement extérieurs à l'administration, d'offrir à ce jour une nomination à titre définitif et des perspectives de carrière à 65 personnes occupées auparavant sous contrat par la Commission communautaire française.

Par ailleurs, divers examens d'accession à un rang ou un niveau supérieur sont terminés ou en voie de l'être.

Service social

Cette année encore, la dotation accordée, une somme de 726.000 €, au service social a été calculée en prenant deux éléments en compte : l'un consistant en un montant forfaitaire multiplié par le nombre de bénéficiaires du service social, l'autre montant correspondant à une intervention de près de 50 % dans le surcoût de la quote-part de l'agent dans le cadre de l'assurance hospitalisation, entraîné par la très forte augmentation des primes exigées par la société d'assurance.

Accord sectoriel

Si en 2006, la marge disponible a été consacrée, comme expliqué précédemment, à revaloriser la dotation octroyée au service social, il a été prévu en 2007 qu'une somme d'un montant de 100.000 € serait réservée pour la conclusion d'un accord sectoriel; cette somme devant être consacrée à des mesures qui touchent l'ensemble du personnel. Les discussions avec les syndicats débuteront le 7 décembre 2006.

Egalité des chances

Au-delà des mesures favorisant l'engagement de personnes handicapées ou d'origine étrangère, le ministre dit avoir soutenu avec force la demande de réservation de places d'accueil, au bénéfice des agents de la Commission communautaire française ayant des enfants en bas âge, dans une crèche à Schaerbeek. Une mesure semblable visant à offrir ce même service, dans une structure d'accueil installée à Anderlecht, aux agents exerçant leurs fonctions sur le campus du CERIA est actuellement à l'étude.

Informatique

Les aspects informatiques des missions de la Commission communautaire française sont confiés à du personnel mis à disposition par le CIRB.

Ces agents veillent à la maîtrise de l'environnement IT de l'administration et il leur a été donné comme objectifs d'optimiser l'interconnexion des sites de la Commission communautaire française afin d'améliorer la communication transversale, d'une part, et de prendre en charge de manière progressive la maintenance des logiciels métiers, d'autre part.

Pensions

La grande majorité du personnel actuellement en place est assujetti à un régime de pensions dépendant de contrats conclus avec des sociétés d'assurance, sur base de critères précis tels qu'un départ à la pension fixé à 65 ans. Dès lors, tout départ anticipé, volontaire ou justifié par une admission prématurée à la pension pour cause d'inaptitude physique, entraîne l'obligation pour la Commission communautaire française de payer un montant très important qui, la plupart du temps, ne peut être budgété en temps utile. Une augmentation de l'enveloppe (de plus de 300.000 € sur les deux budgets) a cependant été prévue.

C'est pourquoi il a été décidé de faire appel à un consultant qui sera chargé d'examiner les termes du contrat et de proposer des adaptations de celui-ci afin d'éviter au maximum l'obligation de verser des sommes conséquentes lors d'une admission d'un agent à la pension avant la date anniversaire des 65 ans.

Non-marchand

En ce qui concerne le secteur du non-marchand, il convient de constater que le budget consacré au financement des primes syndicales est en augmentation. Il semble que le taux de syndicalisation dans ce secteur soit en augmentation.

De même, le budget affecté à l'embauche compensatoire à la réduction du temps de travail a augmenté. Les montants prévus correspondent exactement aux besoins estimés grâce au logiciel SAGA qui permet de connaître l'évolution du personnel de tous les secteurs concernés.

Enfin, le ministre propose à ce stade de maintenir la même enveloppe pour le financement de l'application de l'accord non-marchand aux ACS.

2. Discussion générale et examen des tableaux

M. Didier Gosuin (MR) souhaite se faire confirmer le fait que le budget 2007 va permettre de couvrir deux revendications du non-marchand :

- le passage du statut d'ouvrier à celui d'employé;
- l'aménagement des fins de carrière.

Par ailleurs, le député rappelle les nombreuses interventions qu'il a développées concernant l'absence de prévisibilité en matière de gestion des pensions.

Il croit déceler que, déjà à partir de l'ajusté, les premiers soubresauts se signalent. Ils ne sont pas traduits par une reproduction des montants incriminés en 2007, ce qui laisse supposer qu'il y aura des ajustés en 2007. Comment ce dossier est-il appréhendé dans sa globalité? Y a-t-il un travail de prévisibilité, d'actuariat qui permette d'évaluer, sur le moyen terme, l'évolution de ces charges de pensions?

Si c'est le cas, il serait intéressant que les députés puissent en disposer. Il est rappelé que la Commission communautaire française compte des membres du personnel issus de l'ex-province du Brabant, des agents issus de l'ex-Commission française de la culture, des agents statutaires pour lesquels la Commission communautaire française est son propre assureur. Y a-t-il un travail de projection ? Si oui, par qui est-il réalisé ? Y a-t-il un organisme assureur ? Serait-ce Ethias ?

Les commissaires peuvent-ils examiner un tableau de prévisions des coûts plutôt que d'être confrontés à des sauts de puce budgétaires avec des inscriptions à l'initial relativement modestes qui doublent à l'ajusté avant de redescendre à due hauteur à l'initial suivant ? On peut raisonnablement craindre qu'à terme, ces montants de pensions iront en augmentation.

Le député demande donc, en conclusion, de pouvoir disposer d'une évolution pluriannuelle du coût desdites pensions.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite également aborder la question des charges et provisions de pensions puisque la Commission communautaire française se caractérise par un personnel vieillissant et issu de plusieurs institutions. Elle se dit d'autant plus inquiète qu'elle a constaté une augmentation de 750.000 € entre l'initial 2006 et l'ajusté 2006. La justification fait état de crédits initiaux insuffisants pour payer deux factures complémentaires imprévues ayant résulté du départ anticipé à la pension de deux agents. S'agit-il là d'une correcte compréhension des chiffres annoncés ?

Dans l'ajustement 2006, la députée pointe ensuite un article budgétaire reprenant un montant de 22.000 € à titre d'investissement en matériel roulant. De quoi s'agit-il? Cet article-là n'est d'ailleurs pas repris dans le programme justificatif. Mme Braeckman s'est rendu compte que celui-ci ne contient pas l'entièreté des articles budgétaires. Pour la simplification de la tâche des députés, il serait adéquat d'indiquer dans les programmes justificatifs la totalité des articles budgétaires.

Il apparaît également que nombre d'autres divisions affichent, dans leur programme justificatif, les chiffres de 2005, 2006 et 2007 alors que la division consacrée à l'administration ne reprend que les chiffres de 2006 et 2007. Serait-il possible d'harmoniser la présentation des programmes justificatifs ?

Enfin, la députée examine les « dépenses liées à la réforme de la comptabilité de l'Etat ». S'il est pris connaissance du seul programme justificatif, il est possible de croire que deux sommes de $30.000\,\mathrm{C}$ en crédits d'ordonnancement et de $60.000\,\mathrm{C}$ en crédits d'engagement disparaissent en 2007. Il n'en est pas ainsi. Les tableaux annexes laissent constater qu'il y a eu seulement une modification de l'intitulé des articles budgétaires. Qu'en est-il ?

Mme Caroline Persoons (MR) souhaite insister sur la question de M. Gosuin concernant les pensions. Il semble qu'un tiers des fonctionnaires atteignent l'âge de la pension dans les cinq années à venir. Or, certains ont certainement l'intention de partir anticipativement. A-t-on interrogé les fonctionnaires intéressés, eu égard au fait qu'il ait fallu faire un ajustement d'une importance certaine pour le départ anticipé de deux agents ?

Par ailleurs, les demandes du front syndical élargi sont portées à la connaissance des députés. Elles concernent la révision des barèmes, l'octroi des primes, le plan pluriannuel de formation, ... Ont-elles été chiffrées avec précision? En ce qui concerne les locaux, la députée pointe le rapatriement du SFPME à la rue des Palais. Y a-t-il d'autres déménagements prévus susceptibles de générer quelque économie ?

Enfin, la députée a constaté que des mesures ont été prises entre l'Administration de la Région wallonne et celle de la Communauté française en ce qui concerne l'harmonisation des statuts et la gestion des trésoreries. Y a-t-il eu des avancées impliquant éventuellement l'Administration de la Commission communautaire française ?

Mme Olivia P'tito (PS) s'interroge quant à l'augmentation des dépenses relatives à l'embauche compensatoire. S'agit-il de crédits-temps ?

Mme Julie Fiszman (PS) pointe l'allocation de base 21.00.12.13 qui passe de 70.000 € à l'initial 2006 à 83.000 € à l'initial 2007. La justification fait état de la location et de la maintenance des photocopieuses, ainsi que du renting des voitures de direction. Est-il possible de disposer de plus de précisions quant à cette augmentation ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Fonction publique) confirme ce qu'a annoncé Mme Huytebroeck concernant le secteur du non-marchand, et plus précisément à propos du passage du statut d'ouvrier à celui d'employé et du plan tandem d'aménagement des fins de carrière.

Quant au problème des pensions, la modification des crédits à l'ajustement résulte des prises de pension anticipée qui n'ont pas été annoncées avant la confection du budget initial. Il est à cet égard difficile d'interroger les agents quant à leurs intentions ... La Commission communautaire française a connu deux cas en 2006, pour un coût approximatif de 300.000 € versés à titre de capitaux de pension pour deux directeurs.

Concernant la problématique future des pensions, il n'est pas toujours simple d'y voir clair au niveau de l'Administration. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a demandé que soit désigné un consultant chargé de réaliser les calculs actuariels et de dégager une vision à moyen ou à long terme.

En ce qui concerne le montant de 24.000 € pointé par Mme Braeckman, il s'agit du remplacement de deux véhicules utilitaires accidentés et déclassés.

A propos de l'allocation de base relative à la réforme de la comptabilité, il faut savoir qu'elle avait un libellé trop restrictif qui ne permettait pas, par exemple, d'y imputer des dépenses de consultance juridique ou d'expertise comptable. Il en a résulté l'insertion d'une nouvelle allocation de base dotée d'un libellé plus général.

En ce qui concerne les priorités de négociation avec les organisations syndicales, l'année 2006 avait vu l'accent mis

sur le Service social. Un montant de 100.000 € a été prévu pour répondre aux revendications.

S'agissant d'une enveloppe fermée, des choix devront être opérés entre les autorités politiques et les organisations syndicales. Les discussions commencent le 7 décembre. Le gouvernement entend privilégier les mesures qui touchent l'ensemble du personnel et rencontrer les demandes qualitatives.

A propos de l'embauche compensatoire, il faut savoir qu'elle concerne les travailleurs âgés du non-marchand qui peuvent réduire leur temps de travail de 2 heures à 6 heures en fonction de leur âge. Cette réduction est alors compensée par un financement d'embauche compensatoire pour éviter que l'offre de service ne diminue.

En ce qui concerne l'augmentation de l'allocation de base 21.00.12.13, elle correspond au renting de deux voitures de direction (taxes et assurances comprises). Il s'agit d'une solution moins coûteuse que l'achat de nouveaux véhicules.

M. Didier Gosuin (MR) se dit déçu de constater que, depuis deux ans, le Collège n'a pas beaucoup avancé dans le dossier des pensions, à tel point qu'il a été décidé de nommer une personne pour essayer d'y voir clair.

En matière de pension, il n'existe pas trente-six formules:

- soit l'institution est son propre assureur, auquel cas la rémunération du personnel comprend une part de charges de pension;
- soit l'institution est affiliée à l'ONSS-APL;
- soit l'institution est affiliée à un assureur tiers tel qu'Ethias.

Il est possible que la Commission communautaire française combine les trois formules. Le député réclame une connaissance détaillée de la situation, eu égard aux origines historiques multiples des agents qui composent le personnel de la Commission communautaire française.

Si tout à coup en 2006, la Commission communautaire française doit verser 300.000 € pour deux départs anticipés à la pension, cela signifie que le plan de financement des pensions présenté par l'organisme assureur présente une situation de sous-investissement ou de souscapitalisation globale qui oblige à combler un déficit au jour d'aujourd'hui.

Le député estime qu'il est essentiel que les trois types d'agents (ex-CFC, ex-province du Brabant, statutaires) soient mis sur un même pied et que soit réalisée une projection prévisionnelle sur base d'un taux moyen.

M. Christos Doulkeridis (président) rappelle que l'avenant à la convention passée avec Ethias a été communiqué aux membres de la commission lors des travaux budgétaires de la session précédente.

Mme Dubus (administration de la Commission communautaire française) précise que cet avenant concerne les agents issus de l'ex-province du Brabant.

M. Didier Gosuin (MR) en conclut que ces agents-là sont sur un statut d'assureur privé, de style fonds de pension.

Mme Dubus (administration de la Commission communautaire française) explique qu'il y a deux catégories d'agents pour lesquels la Commission communautaire française a un contrat de pension avec Ethias. Il s'agit de la soixantaine d'agents « archéo-Commission communautaire française », d'une part, et des agents issus de l'ex-province du Brabant. Ce sont deux contrats dont l'un a été signé en 1982 tandis que l'autre a été conclu en 1999. Aucun des deux n'a été conçu pour couvrir le risque de départ anticipé à la pension avant 65 ans.

Ces contrats d'assurance-pension sont sous-financés et font l'objet de négociations avec Ethias afin de les refinancer correctement. C'est à cet effet que les services ont absolument besoin d'un actuaire.

Selon M. Didier Gosuin (MR), cette prestation peut être réalisée gratuitement par Ethias en fonction des paramètres fixés par la Commission communautaire française. Il ajoute qu'il y a un intérêt certain à consolider ces deux fonds de pension.

Enfin, il s'interroge quant au statut des agents de la Commission communautaire française.

Mme Dubus (administration de la Commission communautaire française) précise que, hormis ces deux fonds de pension, il subsiste les agents transférés de la Communauté française et du fonds de reclassement des handicapés. Ces agents, à partir du moment où ils sont nommés à la Commission communautaire française et qu'ils comptent au moins cinq années de service dans la fonction publique, peuvent bénéficier d'une pension à charge du Trésor public. La contribution de la Commission communautaire française à leurs pensions consiste à verser les 7,5 % de cotisation dite « veuve et orphelin », ainsi qu'une cotisation de responsabilisation. Pourquoi verser une telle cotisation? Les entités fédérées ont une indépendance statutaire mais il faut qu'elles puissent contribuer aux pensions de leurs agents.

Quant aux nouveaux agents, ils émargent aussi au Trésor public.

M. Didier Gosuin (MR) demande alors si le montant de 11,8 millions d'€ inclut les prélèvements pour les pensions.

Mme Dubus (administration de la Commission communautaire française) confirme que les 7,5 % sont prélevés sur le traitement des agents et versés à l'Administration des pensions.

Selon M. Didier Gosuin (MR), ces 7,5 % sont totalement insuffisants. L'ONSS-APL fixe des prélèvements de l'ordre de 30 à 35 %. Qui paie alors la différence ?

Mme Dubus (administration de la Commission communautaire française) affirme qu'il s'agit du Trésor public.

M. Didier Gosuin (MR) demande que soit jointe au rapport une note qui confirme que, pour les agents statutaires de la Commission communautaire française, le prélèvement de 7,5 % du traitement additionné de la cotisation de responsabilisation couvre tous les besoins de charges de pension ultérieurs à charge du Trésor public.

Mme Hollay (cabinet de M. Benoît Cerexhe, ministreprésident du gouvernement, en charge de la Fonction publique) précise que le montant de la cotisation de responsabilisation est fixé par arrêté royal. Il est actuellement figé à un niveau relativement faible, faute d'un accord entre les autorités qui devaient le sanctionner.

M. Didier Gosuin (MR) souhaiterait avoir toutes les assurances quant à ce prélèvement limité de 7,5 % du traitement.

M. Rudi Vervoort (PS) ajoute que les régimes de pension sont organisés normalement pour les ministères parastataux par un mécanisme fédéral dans lequel chaque ministère cotise à raison de 7,5 % auxquels il convient d'ajouter quelques cotisations. Ceci est valable pour le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et l'ensemble des parastataux. Donc, à terme, lorsque l'agent prend sa pension, celle-ci est à charge du Trésor public.

Pour ce qui est des deux autres catégories susmentionnées qui fonctionnent par exception, des fonds de pension spécifiques ont été créés. Ils doivent permettre la prise en charge de ces pensions, pour partie à charge de ces fonds, pour partie à charge du budget de la Commission communautaire française si ces fonds ne sont pas suffisamment alimentés.

Les pensions des agents pour lesquels la Commission communautaire française verse mensuellement au Trésor public 7,5 % de leurs traitements ne sont pas susceptibles de poser un problème puisqu'elles ne sont pas à charge de la Commission communautaire française.

Autre chose est de gérer les fonds de pension créés pour les agents «archéo-Commission communautaire française» et les agents issus de l'ex-province du Brabant. Pour ceux-là, la situation actuelle étant quelque peu figée, il convient d'établir des projections prévisionnelles.

Mme Caroline Persoons (MR) souligne que le ministre a annoncé la préparation d'un nouvel accord sectoriel. Qu'en est-il des délais quant à sa conclusion ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Fonction publique) confirme la tenue d'une première réunion de discussions le 7 décembre 2006 visant à l'établissement des priorités.

Mme Caroline Persoons (MR) fait état de la modification de la structure des services proposée par le Conseil de direction. Un nouvel organigramme a, semble-t-il, été dressé.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Fonction publique) annonce que cette nouvelle structure de service devrait être soumise au gouvernement avant la fin de l'année ou au plus tard au début du mois de janvier. Elle comprendra le Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH).

M. Christos Doulkeridis (président) constate que le montant fixé dans la division 6 pour la dotation à l'Assemblée de la Commission communautaire française est inférieur à celui qui a été demandé par le Parlement. Cette dotation, extrêmement raisonnable, a mis de côté toute une série de dépenses, certes importantes mais pas indispensables.

Par contre, ce budget englobe des dépenses qui sont incompressibles, notamment celles liées aux frais de personnel. Il suppose donc que ce montant global fera l'objet d'un ajustement.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Fonction publique) confirme cet état de fait.

Mme Caroline Persoons (MR) se pose quelques questions quant à l'activité 1 de la division 30.

L'allocation 12.01 intitulée « Promotion, publication, diffusion » permet, semble-t-il, la prise en charge des frais de fonctionnement du Conseil consultatif des Francophones de la périphérie bruxelloise. Qu'en a-t-il été pour l'année 2006 ?

La députée pointe également une diminution à l'ajustement 2006 suivie d'une augmentation à l'initial 2007.

Concernant la subvention de politique générale, elle est constituée de recettes issues de la Loterie nationale. Qu'en est-il de l'affectation des sommes reçues ?

Quant au plan Magellan, un montant identique est inscrit chaque année. Qu'en est-il des projets de rénovation des bureaux situés au boulevard Reyers ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Fonction publique) rappelle que pas un euro n'a été dépensé en frais de fonctionnement du Conseil consultatif des Francophones de la périphérie. Une initiative a été menée au niveau du Parlement et le gouvernement n'a pas à s'y immiscer.

En ce qui concerne les bénéfices de la Loterie nationale, une annexe sera jointe au rapport.

A propos du plan Magellan, un engagement a été pris par la RTBF, lors du versement de la tranche de l'année 2007, de présenter un plan pluriannuel, en ce compris la problématique des bâtiments. Il pourra être joint au rapport l'année prochaine.

Mme Caroline Persoons (MR) souligne qu'un des quatre administrateurs a été désigné par le gouvernement.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Fonction publique) confirme cette information.

III. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 30, activité 0, des projets de décrets ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2006 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2007 et en propose, dès lors, l'adoption par 5 voix pour et 4 voix contre.

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 10 des projets de règlements et les divisions 21 et 30, activité 1, des projets de décrets ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2006 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2007 et en propose, dès lors, l'adoption par 6 voix pour et 4 voix contre.

IV. Lecture et approbation du rapport

Il est fait confiance au président et aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Les Rapporteurs,

Le Président,

Julie FISZMAN Didier GOSUIN Christos DOULKERIDIS

V. Annexe

Recettes de la Loterie nationale

- 1. Les recettes résultant de la rétrocession de la Communauté française vers la Commission communautaire française d'une partie des bénéfices de la Loterie nationale transférés directement à la Communauté suite à l'application de la Loi spéciale du 13 juillet 2001 (art. 41) portant transfert de diverses compétences aux régions et aux communautés n'ont été perçues qu'à partir de 2003, avec pour conséquence de ne voir apparaître les montants en dépense qu'à partir de la même année.
- 2. Le Collège a affecté la somme dévolue à la Commission communautaire française à concurrence de 71,53 % pour la Politique des handicapés, 4,33 % pour l'OPT, 15,26 % pour l'aide aux personnes, 7,21 % pour la Santé et 1,67 % pour la Politique générale.
- 3. Il faut ajouter qu'il est impossible de vérifier si le montant reçu de la Communauté française pour une année définie est correctement réparti étant donné qu'il faut deux ans minimum pour percevoir les montants d'une année à 100 %.

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire par M. Mohamed AZZOUZI

SOMMAIRE

I.	Division 24 – Tourisme.	
	 Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme Discussion générale et examen des tableaux 	14 16
II.	Division 11 – Programme 2 – Activité 2.	
	Division 28 – Equipements sportifs.	
	 Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge du Sport Discussion générale et examen des tableaux 	18 18
III.	Division 11– Culture, Jeunesse, Education permanente, Audiovisuel et Enseignement – Programmes 1 et 2 – Activités 1 et 3.	
	Division 25 – Transport scolaire. Division 26 – Formation professionnelle. Division 29 – Enseignement.	
	 Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'enseignement, de la Culture et du Transport scolaire	19 25
IV.	Avis	28
V.	Approbation du rapport	28
1/1	Annayor	20

Membres présents: MM. Mohamed Azzouzi, Jacques De Coster, Serge de Patoul, Mme Céline Delforge, M. André du Bus de Warnaffe (supplée M. Joël Riguelle), Mmes Isabelle Emmery, Céline Fremault (remplace M. Bertin Mampaka Mankamba), Véronique Jamoulle (présidente), M. Alain Leduc, Mme Marion Lemesre, Mmes Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum.

Membres absents : M. Bertin Mampaka Mankamba (remplacé), M. Joël Riguelle (suppléé).

Ont également participé aux travaux : Mme Dominique Braeckman, MM. Ahmed El Ktibi et Mahfoudh Romdhani (députés), Mmes Evelyne Huytebroeck, Françoise Dupuis, M. Emir Kir (ministres).

Mesdames, Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 27 novembre 2006, la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26, 28 et 29 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2006 et, d'autre part, le budget général des dépenses pour l'année 2007.

M. Mohamed Azzouzi est désigné en qualité de rapporteur.

La Commission a décidé de procéder à l'examen conjoint des projets d'ajustement du budget 2006 et des projets de budget 2007.

I. Division 24 – Tourisme

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme

C'est avec plaisir que la ministre présente les grandes lignes du budget Tourisme de la Commission communautaire française.

Ajustement 2006

Concernant l'ajustement 2006, le membre du gouvernement apporte un certain nombre d'éclaircissements. Le financement en 2006 d'initiatives touristiques complémentaires implique que l'AB 33.02 soit augmentée. Il s'agira notamment de :

- permettre un premier financement du carto-guide « L'Europe à Bruxelles », sur lequel elle reviendra lorsque la commission abordera l'initial 2007;
- permettre le soutien à des projets d'exposition présentés par les acteurs dans le cadre de « BruxellesEurope2007 »;
- permettre le financement d'une exposition mode à la Maison Autrique

L'augmentation en 33.02 est rendue possible par un léger apport de l'AB 63.04, AB qui subventionne à hauteur de 60 % les projets de signalétique touristique des communes bruxelloises. Mme la Ministre profitera d'une prochaine réunion de la conférence des bourgmestres pour rappeler l'existence de cette aide de la Commission communautaire française aux communes qui souhaitent mettre en valeur leur patrimoine touristique.

La révision du calendrier du chantier « centre d'hébergement pour jeunes européens » mené par le Chab Van Gogh rend disponible un montant de 150.000 € en 2006.

Les 160.000 € disponibles sur l'AB 52.04 (Centre d'Interprétation de l'Art Nouveau) dans la mesure où le dossier du centre d'interprétation de l'Art de Nouveau n'a pu être engagé. On peut d'emblée dire que en 2007, il a été décidé de ne pas maintenir les montants destinés au centre d'interprétation de l'Art Nouveau. Différentes raisons plaident pour cette décision.

Le département tourisme ne pourra seul développer ce projet; le montant réservé était prévu pour une partie de la scénographie, certainement pas pour la totalité du projet.

Il n'y a pas unanimité parmi les acteurs pour ce Centre. Certains des acteurs Art Nouveau plaident davantage pour un soutien plus marqué aux initiatives existantes. C'est ce qu'on peut lire dans l'évaluation de l'Année Art Nouveau que la Ministre a demandé à l'Observatoire du Tourisme. La membre du gouvernement tient à souligner qu'une partie des montants ainsi récupérés servira à soutenir en 2007 l'organisation de la Biennale Art Nouveau, qui s'impose comme une des valeurs sûres de la programmation Art Nouveau à Bruxelles. Cela ne signifie d'ailleurs pas que ce dossier soit définitivement retiré de ses préoccupations.

Pour rappel, la diminution de 24.000 € sur la dotation au SGS Bâtiments procède d'une décision commune à tous les départements.

Budget 2007

Les Assises du Tourisme de 2005 ont permis de définir des recommandations et objectifs relatifs au développement de l'attractivité touristique de Bruxelles.

300.000 € ont été réservés sur le budget 2007 afin de rencontrer les recommandations des Assises et les objectifs du Plan tourisme qui seront mis en œuvre en 2007.

Les dossiers suivants seront notamment concrétisés.

1. Développement de l'offre touristique européenne

Les Assises ont mis en évidence le manque de produits touristiques liés à l'Europe des gens. Certains commissaires ont fait état lors des récentes discussions de ce manque à Bruxelles, en faisant notamment référence à la politique de Strasbourg qui a fait le choix de se profiler comme destination européenne.

C'est pourquoi la Ministre a voulu qu'un *carto-guide* – édité dans toutes les langues officielles de l'Union – soit disponible dès 2007, et ce à l'occasion des 50 Ans du Traité de Rome et de l'année touristique « Bruxelleseurope2007 ». Ce *carto-guide* permettra de découvrir le quartier européen, ainsi que les autres quartiers bruxellois qui manifestent l'esprit européen de Bruxelles.

La ministre tient à saluer ici le dynamisme «européen» des institutions et acteurs culturels et touristiques qui permettra à la région de disposer en 2007 d'un calendrier d'évènements (expositions, fêtes, etc..) à tout point remarquable. Elle invite les membres de la commission à surfer sur le site brusselseurope2007 mis en place par le BI-TC à sa demande pour bien s'en rendre compte.

Pour compléter la dimension européenne de Bruxelles en 2007, des ambassadeurs seront mis sur le devant de la scène en 2007. Ces ambassadeurs – issus des 27 pays membres de l'Union – seront choisis parmi les résidents bruxellois et auront comme mission de transmettre leur connaissance de la ville auprès de leurs compatriotes.

2. Calendrier des années thématiques

La plate forme régionale du tourisme s'est réunie à plusieurs reprises en 2006, afin de préparer la prochaine échéance en matière d'année thématique, à savoir l'année 2009. Celle-ci sera consacrée à la bande dessinée, pilier de l'offre bruxelloise. Il s'agit toutefois de structurer davantage l'offre disponible, la moderniser, et l'ouvrir aux courants étrangers.

L'objectif est de développer rapidement un site internet et une première brochure afin de communiquer vers les secteurs intéressés dès 2007. Il s'agit également de pouvoir annoncer un pré-programme pour novembre 2007, lors de la foire touristique de Londres, le WTM. Ce faisant, nous répondrons aux attentes du secteur, en terme de délais de programmation et d'information.

3. Renforcement de l'offre touristique des quartiers hors pentagone

La mise en valeur de l'offre touristique extérieure au Pentagone, afin de valoriser des quartiers « animés et tendance » qui reflètent la diversité bruxelloise est désormais intégrée dans les brochures du BI-TC. Citons comme exemple la réalisation de la brochure relative aux quartiers à la mode, édité dans un partenariat OPT-BI-TC.

Il faudra renforcer encore cet aspect au travers d'une collaboration plus intense avec les communes concernées par le développement touristique de la Région, notamment en matière de signalétique touristique.

4. Développement du caractère durable de la destination

Dans la lignée des recommandations des Assises du Tourisme, il s'agira également de prendre des orientations en matière de tourisme durable. La Commission communautaire française a notamment apporté un soutien important à la mise sur pied du premier salon du tourisme durable à Bruxelles en octobre dernier. A cette occasion, bon nombre

de nos associations (voir et dire, loger jeunes, *Brussels by water*, ...) ont été soutenues financièrement par la Commission communautaire française afin de se présenter devant ce nouveau public.

Le caractère durable de la destination doit être développé dans plusieurs directions.

Valorisation des espaces verts de la Région d'un point de vue touristique. Des visites guidées dans les espaces verts bruxellois seront organisées et mise sur pied avec l'a.s.b.l. René Pechère.

Afin de poursuivre la dynamique Mode et design 2006, Le Parc design continuera à être développé sur le site des Jardins du Fleuriste.

Mise en avant de la préoccupation environnementale dans les multiples dimensions de l'accueil du touriste. A cet égard, une démarche est engagée avec la fédération Horeca Bruxelles afin de permettre au secteur de diminuer tant le rejet de CO² que la facture énergétique des établissements hôteliers. Enfin, le visiteur sera également sensibilisé aux différents gestes qu'il peut poser afin de réduire son empreinte écologique, notamment lors des déplacements en avion.

5. Renforcement de l'observatoire du tourisme et de la coordination des acteurs du tourisme à Bruxelles

Une véritable politique touristique doit s'appuyer sur des données chiffrées constamment actualisées. Celles-ci concernent tant la connaissance de Bruxelles, la satisfaction par rapport à la destination, mais aussi les données concernant les rapports entre la population bruxelloise et l'activité touristique. Le recueil et l'analyse des données seront renforcés.

6. Réforme de l'OPT

Concernant la promotion de Bruxelles, le souhait clairement affiché depuis le début de la législature est de rendre plus efficace la vente de la destination sur les marchés étrangers. Un accord de coopération relatif à l'OPT a ainsi été approuvé par les exécutifs concernés. Cet accord de coopération donne à l'OPT le cadre de travail prévu par les textes de 1994.

Sous réserve du vote par les assemblées concernées, cette réforme consacrera des avancées importantes. Elle précise les missions de l'OPT en en faisant l'outil de promotion à l'étranger de la destination « Bruxelles ». Toute l'énergie de l'Office devra être consacré à ce point. Il ne s'agira plus comme par le passé pour l'OPT – et comme les textes le prévoyaient jusqu'ici – d'organiser l'offre touristique de la destination. Il faut distinguer l'organisation de l'offre et la promotion de l'offre. En clair, l'organisation de l'offre touristique est clairement du ressort du Bi-TC. Ainsi dès 2007,

le BI-TC mettra davantage l'accent sur la structuration de l'offre touristique liée à l'Europe, la culture et l'art de vivre (qui sont les trois piliers assises) au sein de son organigramme. Le BI-TC aura pour mission, au sein de chacune de ces thématiques essentielles (mais aussi par exemple pour l'Art Nouveau), de réunir les acteurs concernés afin de faire jaillir une dynamique commune et des produits nouveaux que l'OPT sera ensuite chargée de promouvoir.

L'accord de coopération règle également la question du financement de l'OPT. Pour ce qui concerne les missions organiques, c'est à dire celles qui sont liées à la promotion des destinations, il sera assuré à 1/3 par la Commission communautaire française et à 2/3 par la Région wallonne. Une comptabilité distincte sera mise sur pied pour ce qui concerne les missions complémentaires qui pourraient le cas échéant être confiées à l'OPT par les destinations.

Cette mise au point au niveau financier devrait permettre de dégager des moyens supplémentaires pour la promotion de la Région bruxelloise.

De plus, l'accord de coopération dote l'OPT d'un contrat de gestion, ce qui permettra à Bruxelles de préciser ses attentes vis à vis de l'ASBL, notamment en termes d'objectifs à atteindre sur chaque marché et en terme de marchés à prospecter.

Enfin, la réforme engagée ouvre l'OPT à la participation du secteur privé (musées, hôtels, attractions, ...), et ce sur le modèle de la Maison de La France, l'Office de Tourisme français. Ainsi, des clubs thématiques seront créés : les acteurs publics et privés pourront soit démarcher ensemble de nouveaux marchés, soit promouvoir des produits touristiques spécifiques en lien avec le positionnement de Bruxelles (Europe, Culture, Art de vivre).

7. Conclusion

La ministre clôt son exposé par trois points qui lui tiennent à cœur: le tourisme des jeunes, le développement des chambres d'hôtes et « Bruxelles tournage ».

En 2007, le public jeune fera l'objet d'une attention aussi soutenue que depuis le début de la législature. Cette cible est désormais au cœur de toute l'attention des destinations urbaines. Outre que la programmation européenne liée à la commémoration du Traité de Rome sera largement diffusée vers ce public, un parcours de la diversité, axé sur la multiculturalité, la tolérance et la résistance, sera également mis sur pied en collaboration avec le MRAX. L'offre en matière d'hébergement sera élargie, via la collaboration des hôtels 1 et 2 étoiles.

En collaboration avec *Bed en Brussels*, une campagne d'information sur l'octroi de primes à l'installation ou la rénovation de chambres d'hôtes a été lancée. Une brochure suscitant le désir d'ouvrir une chambre d'hôtes à Bruxelles a

été éditée, et des soirées d'informations seront organisées dans différentes communes. Le gouvernement espère poursuivre ainsi dans le soutien à ce secteur, qui doit permettre au Bruxellois de profiter des retombées du tourisme d'une part, et favoriser une forme d'accueil plus personnalisé d'autre part, car il est évident que la diversité des modes d'hébergement contribue à l'attractivité globale de la destination.

Un dernier mot pour finir au sujet de Bruxelles Tournage. Après une année de fonctionnement, la cellule d'accueil des tournages a permis de faciliter l'organisation de nombreux tournages sur les sites de la région. Suite à l'évaluation de la première année de fonctionnement, les objectifs suivants ont été définis pour les deux années à venir :

- développer à l'ensemble de la Région la fonction de guichet unique, contribuer à augmenter le nombre de tournages étrangers à Bruxelles,
- augmenter la visibilité de Bruxelles dans les tournages.
 La ministre souhaite dès l'installation des nouveaux collèges, informer la conférence des bourgmestres sur les attentes du secteur concernant l'accueil des tournages.

Le comité d'accompagnement de Bruxelles Tournage, composé des représentants du secteur a en effet insisté à l'occasion de sa première réunion en septembre dernier sur l'importance de cet outil pour le secteur.

2. Discussion générale et examen des tableaux

Mme Viviane Teitelbaum (MR) souhaiterait davantage d'information sur le projet de parcours de la diversité, axé sur la multiculturalité, la tolérance et la résistance, De quoi s'agit-il exactement? Quelle est la part du MRAX dans ce projet? Elle s'interroge, ensuite, sur la manière de procéder avec l'OPT. Le gouvernement ne met-il pas la charrette avant les bœufs en demandant l'adoption d'un budget avant même que ne soit voté l'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la région wallonne? La députée s'interroge, enfin, sur les outils qui permettent au gouvernement d'évaluer les résultats de sa politique touristique. Une véritable politique touristique doit absolument s'appuyer sur des données chiffrées constamment actualisées.

Mme Marion Lemesre (MR) s'intéresse au devenir du Musée de l'Europe. Elle estime que la Commission communautaire française devrait jouer un rôle autrement dynamique. La mise en œuvre de ce musée devrait constituer l'une des premières priorités du gouvernement. Enfin, cette députée déplore que la dotation au BI-TC – véritable bras armé du tourisme bruxellois – n'ait pas été augmentée. S'agissant de l'adoption du budget de l'OPT, cette députée estime également que le gouvernement aurait du attendre la mise en place de la réforme tant attendue.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) souhaite avoir davantage d'information sur « Bruxelles Tournage » ainsi que sur les objectifs du plan tourisme dont le budget est loin d'être négligeable. Ce commissaire désire également connaître les intentions de la ministre en matière de tourisme durable.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) déplore à son tour le manque de dynamisme de la Commission communautaire française dans la question du Musée de l'Europe. La Commission communautaire française lui paraît beaucoup trop timorée. Elle devrait jouer le rôle moteur. Elle souhaite également avoir davantage d'information, d'une part, sur le plan tourisme et, d'autre part, sur le *carto-guide*, édité à l'occasion des 50 ans du Traité de Rome et de l'année touristique « Bruxelleseurope2007 ».

M. Jacques De Coster (PS) s'étonne, quant à lui, du nombre des fautes d'orthographe et de coquilles dans les documents présentés. Il rappelle que la Commission communautaire française est quelque part garante de la langue française.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme) en préambule, insiste sur le fait que dans un contexte de forte concurrence, Bruxelles se doit de développer une stratégie touristique concerté et à moyen terme. C'est le sens de la plate forme gouvernementale tourisme mise en place avec le ministre de l'Economie et de l'emploi en début de législature. Le secteur touristique est un gros pourvoyeur d'emplois.

Elle souligne que la dotation au BI-TC a été régulièrement augmentée depuis son arrivée à la tête de ce département. Ainsi en 2004, le budget du BI-TC était-il de l'ordre de 570.000 €. En 2006, les montants octroyés approchent le million d'Euro. Pour ce qui concerne la dotation 2007 au BI-TC, la ministre verra quelles demandes seront rentrées par l'a.s.b.l.

S'agissant de l'OPT, elle ne voit pas pourquoi il faudrait attendre la ratification de l'accord de coopération par les deux assemblées concernées pour adopter le budget 2007. La discussion budgétaire est un exercice annuel et obligatoire. Il n'en reste pas moins qu'elle attend avec impatience la conclusion définitive de l'accord de coopération. Il donnera à l'OPT le cadre de travail que l'organisme attend depuis 1994. Il dotera, en effet, à l'OPT d'un contrat de gestion ce qui permettra aux deux Régions de préciser leurs attentes vis-à-vis de l'a.s.b.l.

S'agissant du Musée de l'Europe, la ministre se désole tout autant que les Commissaires des lenteurs, sinon de l'actuelle paralysie. Elle souligne que la Commission communautaire française n'est pas le principal acteur concerné. Il n'en est pas moins évident que le positionnement européen de Bruxelles, tel que demandé aux Assises, est bien au cœur de ses préoccupations. Elle en veut pour preuve ses propres initiatives -ainsi que celles de ses collègues- en matière euro-

péenne. Elle cite en exemple le *carto-guide* qui sera édité à l'occasion des 50 ans du Traité de Rome.

En 2007, Bruxelles sera dotée d'un itinéraire européen qui permettra au visiteur de découvrir le quartier européen, du Mont des arts au Parc du Cinquantenaire, Ce carto-guide, dont le maître d'œuvre est l'IGEAT et le BI-TC, sera l'une des nombreuses contributions de la Commission communautaire française au 50e anniversaire du Traité de Rome. La première contribution étant que sera organisée une véritable année touristique et pas uniquement une commémoration du Traité. Elle confirme que le guide sera gratuit et disponible dans les langues officielles de l'Union européenne. Il est bien entendu qu'il fera l'objet d'une véritable campagne d'information, notamment via les bureaux de tourisme de l'OPT à l'étranger. Elle invite les membres de la commission à surfer sur le site brusselseurope2007, mis en place à sa demande par le BI-TC, pour se rendre compte de la dynamique européenne développée à l'occasion des 50 ans du Traité de Rome.

Revenant sur le projet de «parcours de la diversité», elle confirme qu'il s'agit d'une initiative du MRAX qui visera à la publication d'une carte reprenant tous les lieux de diversités bruxellois : centres culturels, lieux de culte, monuments, écoles internationales, etc.

Elle indique que le soutien à «Bruxelles-tournage» reste l'une de ses priorités. Pour rappel, l'objectif est de faciliter les démarches administratives lors de tournages de film qui se déroulent à Bruxelles, mais aussi de promouvoir Bruxelles et ses différents lieux et décors auprès du secteur. Après une année de fonctionnement, tous les acteurs concernés ont insisté sur l'importance de cet outil pour le secteur.

S'agissant des grands axes du plan tourisme, elle renvoie à son exposé. L'idée est de réunir les acteurs privés et publics autour d'objectifs et de chantiers prioritaires à mener pour les dix prochaines années.

Enfin, la membre du gouvernement rappelle la nécessité de fixer des indicateurs et des objectifs clairs et précis, afin de permettre un suivi permanent de la politique touristique. Ceux-ci concernent tant la connaissance de Bruxelles, la satisfaction par rapport à la destination, mais aussi les données concernant les rapports entre la population bruxelloise et l'activité touristique. Elle confirme que le recueil et l'analyse des données seront bien renforcés en 2007.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) s'étonne de la diminution de près de moitié de l'AB 12.02 (Promotion, publication, diffusion)

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme) se veut rassurante. La dotation prévue en 2006 était tout simplement surévaluée. L'idée est d'adapter le budget aux réalités du secteur. Ce principe de saine gestion permet de récupérer des montants qui pourront être reportés vers d'autres postes. Dans ce cas, vers l'AB 01.01 (Mise en œuvre du plan tourisme 2006-2006).

S'agissant du même article budgétaire (AB 12.02 - Promotion, publication, diffusion), M. Serge de Patoul (MR) souhaiterait avoir la ventilation des crédits pour 2006.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme) s'engage à l'annexer au rapport.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) s'intéresse ensuite à l'AB 12.04 (Maintenance des supports d'indication touristique). Outre de signaler une erreur technique (le montant inscrit au tableau budgétaire ne correspond pas à celui du justificatif), il s'interroge sur le manque de cohérence dans la signalétique bruxelloise. Pourquoi tant de signalétiques différentes? Ce commissaire s'interroge enfin sur la disparition de tout crédit à l'AB 52.04 – subventionnement d'équipement touristique (privé).

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme) indique que le crédit est destiné aux seuls supports d'indication touristique appartenant à la Commission communautaire française. Le gouvernement n'a aucun pouvoir sur la signalétique directionnelle routière. Quant à la diminution du crédit en 63.04, elle l'explique par le peu de demandes qui lui sont parvenues des différentes communes bruxelloises. Plus que jamais intéressée à élargir le tourisme au-delà des limites du pentagone, elle se propose de rencontrer les échevins du tourisme ou leurs équivalents afin de les inciter à promouvoir davantage leur commune et à utiliser les crédits prévus pour la signalétique touristique. L'erreur technique sera bien évidemment corrigée.

S'agissant de l'AB 52.04 (subventionnement d'équipement touristique (privé)), la ministre renvoie à son exposé. Elle tient toutefois à souligner qu'une partie des montants récupérés servira à soutenir en 2007 l'organisation de la Biennale Art Nouveau, qui s'impose comme une des valeurs sûres de la programmation Art Nouveau à Bruxelles.

En conclusion, elle tient à préciser que cela ne signifie en rien que ce dossier soit définitivement retiré de ses préoccupations.

II. Division 11 – Programme 2 – Activité 2Division 28 – Equipements sportifs

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge du Sport

C'est avec plaisir que le ministre présente les grandes lignes du budget relatif aux compétences qui lui sont dévolues en matière sportive. Plus que jamais, les contraintes budgétaires auront été omniprésentes dans les discussions relatives à l'élaboration de l'ajustement 2006, d'une part, et à la confection du budget 2007, d'autre part.

Pour ce qui concerne le programme 2 (activité 2) de la division 11, Sports et Jeunesse, le budget initial 2006 n'a pas été ajusté. Les montants inscrits au budget 2007, quant à eux, sont identiques à ceux de l'initial 2006. Les membres

de la commission se doivent toutefois d'être rassurés, les associations et clubs sportifs continueront d'être soutenus comme par le passé.

Par ailleurs, les efforts seront poursuivis pour lutter contre le racisme dans le sport, quelle que soit la discipline sportive, le gouvernement soutiendra différentes initiatives en la matière. La « Charte contre le Racisme » sera transformée en bande dessinée pour enfants afin que les plus petits puissent plus facilement en appréhender le contenu.

A l'instar des années précédentes, il veillera à permettre l'accès aux infrastructures sportives aux jeunes, particulièrement pendant les vacances. L'organisation des activités sportives devant inciter les jeunes à la pratique régulière du sport sera optimalisée grâce à une nouvelle collaboration avec l'Ecole des Sports de l'ULB. Le partenariat mis en place depuis 2005 avec le Centre sportif de la Woluwe dont la Commission communautaire française est co-propriétaire sera poursuivi. Pour mémoire, il s'agit de garantir l'accès aux infrastructures existantes à des groupes cibles spécifiques. En matière d'infrastructures, les petites infrastructures privées continueront de bénéficier du soutien de la Commission communautaire française. Ici aussi, les crédits inscrits – à la division 28 - sont ramenés à hauteur de l'initial 2005 (Le crédit 2006 avait été augmenté de 84.000 € pour récupérer le montant payé en 2005 dans le cadre du procès Commission communautaire française/Royal Léopold club à Uccle – Le crédit 2007 revient donc à l'initial 2005 qui est suffisant).

Le membre du gouvernement remercie les commissaires de leur attention.

2. Discussion générale et examen des tableaux

Mme Viviane Teitelbaum (MR) voudrait recevoir une évaluation des actions menées dans le cadre de la charte contre le racisme et davantage d'information sur la Bande dessinée. L'intervenante souhaiterait également voir annexer au rapport la ventilation des crédits alloués dans le cadre de l'allocation budgétaire relative aux équipements sportifs (28.00.52.02).

Se félicitant des initiatives du gouvernement visant à faciliter l'accès des infrastructures sportives à des groupes cibles spécifiques, M. André du Bus de Warnaffe (cdH) se demande quels sont exactement les groupes concernés.

M. Jacques De Coster (PS) rappelle que la Commission communautaire française est copropriétaire du Centre sportif de Woluwé, l'une des plus belles infrastructures de Bruxelles, et se réjouit que le ministre se soit soucié d'y mettre en place un programme d'intégration par le sport et qu'il compte encore l'amplifier. Enfin, ce même intervenant souhaiterait en connaître davantage sur le différend qui oppose la Commission communautaire française au Royal Léopold Club d'Uccle.

M. Mohamed Azzouzi (PS) souligne, pour sa part, l'intolérable progression du racisme dans le sport. Il ne peut qu'encourager le gouvernement à intensifier ses campagnes antiracistes. Ce même député se demande, ensuite, s'il ne faudrait pas songer à lancer de nouvelles campagnes de sensibilisation et d'information sur les chèques sport.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaiterait voir annexer au rapport la liste ventilée des crédits accordés dans le cadre des budgets d'initiatives.

Mme Céline Delforge (cdH) s'intéresse à la formation des jeunes et se demande si l'on ne favorise pas trop les clubs professionnels.

M. Emir Kir (ministre en charge du Sport) insiste sur le fait que les efforts seront poursuivis pour lutter contre le racisme dans le sport, quelle que soit d'ailleurs la discipline sportive. A cet effet, le gouvernement soutiendra différentes initiatives en la matière. Il confirme que la « Charte contre le racisme » sera transformée en bande dessinée afin que les plus petits puissent plus facilement en appréhender le contenu. La Commission communautaire française travaille de concert avec l'ensemble des acteurs concernés : l'Union belge de football, le centre pour l'égalité des chances. Il reconnaît que le problème reste entier, que le racisme est loin d'avoir disparu des stades. Sa détermination à le combattre n'en est que plus grande.

A l'instar des années précédentes, le ministre poursuivra ses campagnes visant à inciter les jeunes à la pratique du sport. Ces efforts seront optimalisés grâce à une nouvelle collaboration avec l'école des Sports de l'ULB. Des journées de découvertes sportives seront organisées dans de nombreuses écoles bruxelloises, de même que des séances de sensibilisation, notamment sur la psychomotricité.

M. Kir confirme poursuivre l'objectif du gouvernement de favoriser l'accès aux infrastructures sportives. S'agissant des publics concernés, il cite les jeunes de 12 à 18 ans, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes, les personnes issues de milieux défavorisés. L'une de ses priorités est bien de rationaliser les installations sportives existantes et d'y mener des projets pilotes afin que l'on puisse y mener davantage d'activités sportives. Des études spécifiques ont été commandées à des universitaires pour trouver de nouvelles pistes d'ouverture.

En matière de formation, tous les clubs qui font de la formation seront soutenus et ce, dans le cadre d'un plan pluriannuel. Il n'est pas question de n'aider que les quatre grands clubs de football bruxellois. Le budget 2007 prévoit des aides à tous les clubs sportifs qui favorisent la formation de groupes dits à difficultés comme, par exemple, les femmes issues de quartiers populaires.

En 2006, un montant avait été dû au Royal Léopold Club d'Uccle suite à la condamnation de la Commission communautaire française au nom de la Communauté française dans un dossier remontant à plus de quinze ans.

Il se propose d'annexer au rapport la ventilation des subventions allouées aux associations (33.01) et aux clubs sportifs (33.02) pour 2006.

III. Division 11 – Culture, Jeunesse, Education permanente, Audiovisuel et Enseignement – Programmes 1 et 2 – Activités 1 et 3 Division 25 – Transport scolaire Division 26 – Formation professionnelle Division 29 – Enseignement

1. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'Enseignement, de la Culture et du Transport scolaire

Division 11 – Culture, Jeunesse Education permanente, Audio-visuel et Enseignement Programme 1 et 2 – (Activités 1 et 3)

La ministre présente à la commission les grandes lignes du budget de la Culture de la Commission communautaire française, tant en ce qui concerne l'ajustement 2006 que le budget 2007.

Malgré un contexte budgétaire toujours difficile, les budgets sont maintenus, voire sensiblement augmentés. Il faut y voir la volonté du gouvernement de réaffirmer l'importance qu'il accorde au développement de la présence culturelle francophone à Bruxelles et à sa diffusion au sein de toutes les couches de la population. En toute logique, les commissaires découvriront, à la lecture des documents budgétaires, que les crédits permettent prioritairement de développer les axes politiques repris dans la Déclaration de politique communautaire. C'est la traduction en chiffres de ces grands axes à laquelle va s'atteler la ministre dans son bref exposé. Elle répondra naturellement aux questions plus précises que les parlementaires ne manqueront pas de poser lors de l'examen des tableaux budgétaires.

En matière culturelle, de nombreuses initiatives qui valorisent la langue française, les associations d'éducation permanente qui œuvrent pour l'alphabétisation, la découverte de la lecture et l'apprentissage du française, vont être encouragées.

La valorisation de la langue française

La continuité du soutien aux nombreuses initiatives qui valorisent la langue française reste l'une des ses principales priorités et cela, soit par des projets d'envergure tels que la Maison de la Francité, la Biennale de la Chanson française, le Rallye Chantons français ou CFC Editions qui se voient chaque année attribuer un subside conséquent, soit par les projets portés par des associations d'éducation permanente

qui œuvrent pour l'alphabétisation, la découverte de la lecture et l'apprentissage du français. Dans cette perspective, elle entendra privilégier les projets conviviaux et ludiques qui contribuent à faire prendre conscience de la richesse de la langue française.

Elle cite 2 projets qui lui semblent entrer précisément dans ce cadre :

- la dictée du Balfroid, déjà soutenue depuis 2005,
- et une nouvelle initiative : le Festival International du Scrabble francophone (qui aura lieu à Bruxelles du 31 mars au 1^{er} avril 2007 à l'Hôtel Sheraton) qui mettra à l'honneur ce célèbre jeu de langage. Ce Festival permettra en outre à terme de positionner l'importance de la francophonie à Bruxelles, d'autant que la Fédération Belge de Scrabble sera appelée à y organiser les Championnats du Monde en 2009.

La culture et les jeunes

La ministre souligne que des moyens nouveaux ont été mis en œuvre pour promouvoir la lecture auprès des jeunes, notamment par le soutien au nouveau Centre de Littérature Jeunesse de Bruxelles. Un nouvel article budgétaire (11.13.43.00) a été créé afin de soutenir ce nouveau centre bruxellois dont la reconnaissance et le subventionnement n'a pas été prévu à ce jour par la Communauté française. L'objectif est de mettre à disposition du jeune public une large collection d'ouvrages de collection et des ouvrages plus actuels qui reflètent l'évolution récente des publications destinées à la jeunesse avec une attention particulière pour la production belge francophone.

Le Fonds de littératures étrangères

Toujours dans le domaine de la lecture publique, et parallèlement au soutien aux bibliothèques reconnues par la Communauté française conformément à nos obligations décrétales, il est prévu la reconduction du soutien pour l'étoffement, la gestion, la promotion et la mise à disposition au sein des bibliothèques communales du Fonds de littératures étrangères destiné à favoriser l'apprentissage des langues étrangères par les lecteurs francophones.

Le programme « Anim'action – projets d'école »

Et pour terminer, afin d'élargir à long terme le public culturel, l'éducation à la culture par le biais du milieu scolaire est une belle opportunité. Pour ce faire, le soutien au programme « Anim'action – projets d'école » sera également réitéré puisqu'il a permis d'accomplir l'objectif d'aide à de plus nombreux projets afin de satisfaire la demande des associations et écoles francophones favorables à l'initiation culturelle et artistique des enfants.

Ainsi, pour le programme 2006-2007, 77 projets ont pu être réalisés grâce au soutien de la Commission communautaire française (contre 50 pour le programme 2005-2006).

Les Maisons des cultures

Comme en 2006, le subventionnement des Maisons des cultures sera poursuivi et amplifié.

Identifiées comme lieux d'échanges interculturels des diversités présentes dans les communes, ces maisons sont des outils spécifiques du remaillage social qui participent à combler le déficit culturel des habitants comme le déficit d'infrastructures culturelles dans des zones spécifiques de Bruxelles.

La Maison des cultures et de la cohésion sociale de Molenbeek, inaugurée en mai dernier, a porté son programme d'activités 2006 à la hauteur de ses ambitions. Les ressources créatives des habitants ont été développées à travers des projets artistiques impliquant les habitants à partir de la photo, du cinéma, de l'audiovisuel.

Parmi les nombreuses activités mises en œuvre en 2006, la ministre cite :

- l'exposition « Molenbeek vu par ses habitants » née d'un concours qui a bénéficié de la participation de plus de 1.000 habitants;
- la production d'un film documentaire qui mettait en évidence les relations père/fils de différents quartiers;
- la manifestation « ça tourne à Molenbeek », une création d'éoliennes installées tout au long du canal pour symboliser et donner à voir le dynamisme créatif de la population et le renouveau du site historique de Molenbeek;
- l'opération « Trottoirs en mosaïque » qui a permis, tout au long de l'année, à plus de 350 artistes du quartier maritime de couler 400 dalles de trottoirs et d'y intégrer des mosaïques symbolisant la diversité culturelle présente dans la ville de Bruxelles.

En 2007, la Maison des cultures de Molenbeek, amplifiera ses activités, notamment à travers l'ouverture aux écoles, les rencontres du dimanche pour favoriser de manière conviviale l'accessibilité des familles aux activités culturelles, la valorisation du patrimoine artistique communal et du patrimoine de l'ancienne Médina d'Oujda, ville du Maroc jumelée avec Molenbeek.

Quant à la Maison des cultures de Saint Gilles, dont l'inauguration est prévue au printemps prochain, ses activités sont concentrées autour d'opérations communes entre divers partenaires sociaux et culturels d'origines diverses qui visent à dynamiser la zone « bas de Saint Gilles -Forest ».

L'accessibilité à la culture

Dans les différents domaines culturels, l'accessibilité à la culture et aux arts pour tous est une priorité qui devra être accentuée. Dans cette perspective, les moyens de l'a.s.b.l. « article 27 » ont déjà été renforcés en 2005 et en 2006. Cette action favorise par ailleurs, l'élargissement des publics et nécessite dès lors une diversification de l'offre culturelle. Une attention particulière sera apportée aux projets de proximité, aux jeunes créateurs et aux petites infrastructures qui les valorisent et potentialisent la mise en marché de nouvelles créations et leur visibilité auprès d'un plus large public. Le ministre en charge de la culture précise que son exposé ne relève que les nouveautés et les lignes directrices de sa politique culturelle.

Pour le reste, les budgets culturels ont été globalement maintenus.

Division 25 – Transport scolaire

Avant d'examiner plus précisément l'ajustement 2006 et le budget 2007 de la division 25, la ministre voudrait rappeler que la politique du transport scolaire relevant de la Commission communautaire française concerne le transport, depuis le domicile jusqu'à l'école et retour, des élèves fréquentant une école relevant de l'enseignement spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française, située en Région de Bruxelles-Capitale.

Cette prise en charge couvre l'organisation de circuits de transports spécifiques et les abonnements scolaires pour ces enfants. Les budgets de ce secteur sont donc liés au nombre d'enfants à transporter. Le transport scolaire concerne aujourd'hui 2800 enfants véhiculés sur 162 circuits dont 17 au départ de la Wallonie.

Le budget ajusté 2006 est marqué par l'adaptation des certains crédits sur base des besoins réévalués en matière de transport. Concrètement, en septembre 2006, le dédoublement de 4 circuits de transport était nécessaire. Ces différentes adaptations ont permis de compenser l'augmentation de 65.000 € du crédit lié au frais de transport.

S'agissant des affectations budgétaires 2007, la ministre note qu'elles sont marquées par un accroissement significatif des moyens consacrés à la politique du transport scolaire afin de répondre de manière adaptée aux réalités et aux besoins des enfants qui fréquentent les établissements spécialisés. Concrètement, le budget de la division du transport scolaire organisé par la Commission communautaire française passe de 8.081.000 € à 8.445.000 €, ce qui correspond à un accroissement de 4,5 %.

Cette hausse du budget se marque surtout au niveau des frais de transports occasionnés par les circuits spéciaux. Ce crédit connaît une augmentation de 364.000 € ce qui représente un accroissement de 6 %. Cette augmentation signifi-

cative s'explique par la nécessité de dédoubler certains circuits afin de limiter les temps de parcours.

Les autres crédits alloués au transport scolaire permettent de maintenir la présence d'un convoyeur par circuit. Cette mesure d'accompagnement et de sécurité obligatoire est applicable pour l'ensemble des circuits. Ils visent aussi la poursuite des efforts quant à l'amélioration de la formation des convoyeurs et ce, au travers de modules de formation à la gestion de conflits et à l'animation de groupes d'enfants.

Enfin, ces crédits permettent de travailler à l'amélioration des conditions de route des enfants transportés. En effet, le logiciel d'optimalisation des circuits « Win Route » est mis en expérimentation. Celui-ci devrait permettre de réduire les temps de parcours des circuits. Une première «expérience pilote» est menée avec l'Institut d'Herlin et l'école l'Etoile du Berger. Actuellement, une simulation est effectuée sur 13 circuits et sera évaluée à la fin de l'année scolaire. En 2007, ce logiciel devrait être appliqué à l'ensemble des circuits.

Division 26 – Formation professionnelle

Support général de la politique de formation professionnelle (programme 1)

En tant que ministre en charge de la Formation professionnelle, Mme Françoise Dupuis tient à poursuivre et à consolider les actions de formation professionnelle qui contribuent au recyclage et au perfectionnement des chercheurs d'emploi, au développement de nouveaux socles de compétences, à l'acquisition d'aptitudes professionnelles en adéquation avec le marché de l'emploi. Le gouvernement de la Commission communautaire française en a fait sa priorité.

Les actions de formation professionnelle organisées par Bruxelles Formation et ses partenaires concernent aujour-d'hui plus de 9.000 demandeurs d'emploi. C'est donc une augmentation de plus de 1.800 nouvelles places de formation en 2 ans (+ 20 %), essentiellement à destination des demandeurs d'emploi les moins qualifiés, dans le domaine des langues, de l'initiation à l'informatique, de l'aide aux personnes et de l'Horeca, entre autres.

Le budget ajusté 2006 de la division 26 – formation professionnelle – est marqué par une adaptation mineure de certains crédits sur base des besoins réévalués: modification du plan d'ordonnancement lié au programme d'évaluation du Fonds social européen et du crédit destiné à la formation continuée.

La ministre en vient ensuite aux affectations budgétaires de l'initial 2007.

Dans le cadre des crédits prévus au support de la politique générale de formation professionnelle, les actions liées à l'accompagnement pédagogique des stagiaires en entreprises et le développement du dispositif de validation des compétences bénéficieront d'une attention particulière.

Le programme de renforcement de l'apprentissage du néerlandais à destination des élèves du 3° cycle des écoles en discrimination positive de la Région, lancé en 2006 se poursuivra durant l'année scolaire 2007-2008. Ce programme original et inédit rencontre un vif succès puisque près de 150 jeunes issus de 14 écoles en discrimination positive y participent. Les crédits permettront de financer les frais liés aux cours de communication néerlandaise organisés tout au long de l'année dans l'enseignement de promotion sociale et la prise en charge des stages d'immersion en Flandre et aux Pays-Bas durant les vacances scolaires.

Un crédit de 500.000 €, identique à celui de 2006, est prévu pour financer ces initiatives.

Le financement de l'accord du non marchand occupe également une place importante dans le budget 2007 de ce programme 1. Pour assurer l'application stricte de l'accord du non marchand aux travailleurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle, une augmentation des crédits de 3 %, soit 140.000 €, permet d'assurer la revalorisation salariale.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires sont également alloués à la réalisation de cet accord non marchand pour financer les heures liées à l'embauche compensatoire pour l'ensemble du personnel affecté aux tâches d'insertion. Une augmentation du crédit de $87.000 \in$, soit 12 %, assure cette pérennisation.

Classes moyennes (programme 2)

Dans le secteur des classes moyennes, le poste le plus important est bien évidemment la dotation au service à gestion séparée. Il se voit octroyer $7.555.000 \in 2007$, soit une augmentation de $75.000 \in$

Et nonobstant, le budget affecté aux classes moyennes s'inscrit dans les suites de l'assainissement de la situation financière de notre unique centre de formation, l'a.s.b.l. Espace Formation PME.

La ministre rappelle que lors de l'ajustement 2005, un montant de 1.066.000 € avait été injecté pour résorber des dettes aux fournisseurs, à l'ONSS notamment. A l'ajustement 2006, la ministre a poursuivi son travail de récupération de sommes qui étaient dues à la Commission communautaire française par le Fonds social européen pour des projets portant sur les années 2000 à 2003. Ce travail représente une somme totale de 1.712.000 €. Ainsi, un montant de 502.000 € a pu être rétrocédé à l'actuelle a.s.b.l. Espace Formation PME, héritière des créances dues à l'ex-a.s.b.l. Infac Infobo, opérateur de formation avant les changements institutionnels survenus dans le secteur des classes moyennes.

Un montant de 647.000 € sera affecté à la liquidation du solde des dettes du passé. Ajouté au montant de 1.066.000 € octroyé en 2005, la ministre clôture ainsi l'opération d'assainissement financier du centre de formation ce qui lui donnera une assise financière solide pour 2007.

Toutefois, comme la membre du gouvernement l'avait annoncé l'an dernier, les règles de subventionnement du Centre ont été revues. Le cadre juridique mis en œuvre permettra, dès 2007, de donner à l'a.s.b.l. une autonomie de gestion tout en renforçant le contrôle de sa gestion. La formation des indépendants et le renforcement de l'encadrement des jeunes en apprentissage restent par ailleurs ses deux priorités dans ce secteur.

La mission pédagogique du Centre a été et continuera à être renforcée. Mais pour rendre l'outil compétitif et attractif, il faut globalement le rééquiper afin de favoriser un apprentissage en lien avec des techniques innovantes. Ainsi, eu égard aux sommes récupérées auprès du FSE, un montant supplémentaire de $200.000~\rm C$ sera ajouté aux $62.000~\rm C$ initialement prévus en $2006~\rm pour$ moderniser l'équipement pédagogique d'une dizaine d'ateliers de formation. Deux ateliers ont déjà pu bénéficier de cet investissement pour la rentrée scolaire de 2006. Un montant de $62.000~\rm C$ sera encore pris en charge par le budget $2007~\rm pour$ achever l'équipement des ateliers.

Enfin, un montant supplémentaire de $363.000 \, €$ sera ajouté aux $237.000 \, €$ prévus à l'initial 2006 pour la réalisation des travaux de rénovation des trois sites de formation que comporte l'Espace Formation PME. Soit un total de $600.000 \, €$ en 2006. Un montant de $237.000 \, €$ sera encore pris en charge par le budget de 2007 pour renforcer la fonctionnalité des infrastructures d'accueil interne et externe de l'a.s.b.l.

Sur le plan de l'encadrement des jeunes apprentis, un système novateur a été mis place dès la rentrée 2006. Des travailleurs supplémentaires y ont été affectés ce qui permettra d'offrir une dernière chance de réussite et de certification aux jeunes menacés de rupture de contrat. Il s'agit plus spécifiquement :

- d'une cellule d'orientation sur les métiers et d'aide à la décision pour les jeunes,
- d'une classe spécifique pour ceux et celles qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue française,
- ainsi que d'une structure d'accompagnement des futurs chefs d'entreprise dans la recherche des partenaires nécessaires au lancement d'une activité pour renforcer les chances de réussite des élèves.

Par ailleurs, l'analyse du marché de l'emploi et de ses fonctions critiques a permis au Centre de formation de créer de nouvelles sections d'esthéticiens canins, d'infographistes, de techniciens PC, d'administrateurs de réseau, de télésecrétaires indépendants.

L'augmentation des inscriptions fin octobre, par rapport à l'année 2005 à la même période, est un bon indicateur des efforts fournis par tout un chacun :

- 1321 apprentis pour 1100 en 2005 (sachant que les inscriptions se clôturent au 31 décembre, ce chiffre pourrait être augmenté),
- 4.650 jeunes chefs d'entreprises déjà en formation pour 4100 à fin octobre 2005 (inscriptions clôturées).

Cela exige évidemment des sommes importantes (3.620.000 €) pour couvrir la masse salariale des formateurs et des éducateurs qui œuvrent pour cet enseignement (une dizaine de formateurs à contrat à durée indéterminée et selon le nombre d'élèves, entre 400 et 500 formateurs à durée déterminée).

Enfin, soucieuse de poursuivre la consolidation des actions de formation de l'a.s.b.l. Espace Formation PME, la ministre a maintenu au budget de la Commission communautaire française un montant de 188.000 € pour assurer le préfinancement de son projet «Former pour entreprendre» lié à l'Objectif 3 du Fonds Social européen (projet agréé par le FSE pour un montant de 637.980 €).

C'est un projet de formation destiné aux créateurs d'entreprises qui favorise l'acquisition de compétences en matière de gestion budgétaire, de ressources humaines et de développement de projets. Ce projet est en cours d'évaluation et il est possible qu'il soit reconduit en 2007 par le FSE.

C'est la raison pour laquelle cette intervention reste indispensable puisque l'a.s.b.l. ne bénéficie toujours pas du préfinancement assuré par la Communauté française pour les porteurs de projets dits faibles.

Le budget de la Commission communautaire française couvre également :

- l'intervention dans le fonctionnement d'Altis, coupole commune aux services administratifs des classes moyennes de Bruxelles et de Wallonie, pour un montant inchangé de 49.000 €,
- les subventions, pour un montant de 191.000 €, pour des actions visant à soutenir l'esprit d'entreprise auprès des jeunes ainsi que des programmes de formation continue destinés aux indépendants.

Bruxelles Formation (programme 3)

Pour ce qui est des affectations budgétaires 2007 destinées à Bruxelles Formation et à ses partenaires, la ministre souligne que les différents crédits permettront de consolider et de mieux structurer l'offre de formation disponible afin que celle-ci soit pleinement effective et réponde au mieux

aux attentes des publics peu qualifiés et les plus fragilisés sur le marché du travail.

La ministre souligne que la subvention à Bruxelles Formation (AB 26.30.43.05) sera consolidée. L'augmentation de 3 % du crédit permettra essentiellement de couvrir les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines et de consolider le développement de l'offre de formation entamé dès 2005 au sein des centres de Bruxelles Formation.

Cette offre de formation continuera à être particulièrement orientée vers les formations de base et les formations professionnelles en adéquation avec les secteurs dits en pénurie de main d'œuvre, et ce afin de mieux répondre aux attentes des publics peu qualifiés, les plus fragilisés sur le marché du travail. Un accent particulier sera mis sur le développement d'un pôle de formation aux métiers de la logistique.

Une attention particulière sera portée aux articulations entre les dispositifs de formation professionnelle et les secteurs professionnels, notamment via les fonds sectoriels, pour la détection, l'élaboration et la mise en place de nouvelles formations en adéquation avec les secteurs porteurs d'emploi de la Région, pour une participation concertée aux centres de références régionaux ainsi que pour l'accueil et l'accompagnement des stagiaires en entreprises.

Les dispositifs de formation en langue axés sur la communication professionnelle et les modules courts de formation d'initiation à l'informatique seront encore renforcés.

Ce crédit permet aussi de poursuivre la statutarisation des agents contractuels de Bruxelles Formation et d'appliquer les biennales aux agents de Bruxelles Formation relevant du règlement pédagogique.

La subvention de Bruxelles Formation pour les formations organisées en partenariat avec les organismes d'insertion socioprofessionnelle (AB 26.30.43.06) sera naturellement maintenue.

Le crédit alloué permet de poursuivre et d'intensifier au maximum, les actions organisées en partenariat avec les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Une attention particulière sera accordée au développement des actions de formations de base, d'apprentissage du français langue étrangère, de modules courts en technologies de l'information et de la Communication (TIC) et aux formations professionnelles dans les secteurs dits en pénurie de main d'œuvre.

Division 29 – Enseignement

Dans le secteur de l'enseignement, la ministre souligne que l'ajustement du budget 2006 se traduit par des adaptations des crédits mais également par un effort particulier consenti pour effectuer certains travaux. Efforts sur le site du CERIA, pour des travaux urgents à entreprendre dont notamment de remplacement de chaufferie et de mise en conformité de locaux de la piscine. Efforts également par l'augmentation du budget lié aux dépenses énergétiques dans les établissements scolaires, suite à l'évolution du coût des fluides.

D'autre part, afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles, une adaptation de l'ordre de $450.000 \in$ sur les rémunérations des personnels du complexe sportif $(50.000 \in)$ et de l'enseignement $(400.000 \in)$, en fonction du niveau réel des dépenses constatées, a été rendue possible, et donc sans préjudice pour le personnel en place (statutaire et contractuel).

Plusieurs montants ont été revus à la baisse, toujours dans le souci de mieux correspondre aux réalités des activités menées sur le terrain, qu'il s'agisse des frais relatifs aux missions à l'étranger $(8.000~\mathebox{\ensuremath{\mathfrak{E}}})$, de certaines activités parascolaires $(7.000~\mathebox{\ensuremath{\mathfrak{E}}})$ ou de réponse à des besoins en matière d'indemnisation d'accidents de travail .

Une allocation de base a été créée afin de permettre la couverture des dépenses dues par la Commission communautaire française suite à des arrêts de justice ou administratifs $(10.000 \ \epsilon)$.

L'ajustement 2006 au complexe sportif permet de répondre à un nouveau renchérissement des dépenses énergétiques et, par un paiement unique, de près de 83.000 €, pour solder une facture d'énergie (gaz et électricité) couvrant des années antérieures.

La ministre termine sa description de l'ajustement 2006 en rappelant que la non utilisation de crédits prévus pour la dotation du service à gestion séparée des bâtiments (2.153.000 €) est essentiellement liée à des modifications survenues dans deux dossiers importants :

- sur le site du Bon-Air (terrains d'application de la section horticulture de l'institut Redouté-Peiffer), les projets de travaux d'aménagements ont été diminués pour répondre aux besoins des utilisateurs et,
- sur le site de Redouté-Peiffer, les travaux ont fait l'objet d'une relance d'adjudication du marché, les offres étant en dépassement de près d'un million d'€ par rapport aux estimations.

Pour 2007, la ministre indique que les budgets destinés au « Complexe sportif » et aux « Activités parascolaires à caractère pédagogique » demeurent stables avec la volonté d'assurer la continuité des politiques de subvention de ces activités parascolaires à caractère pédagogique, qu'il s'agisse notamment des écoles de devoirs, les initiatives de tutorat dans les écoles, ainsi que le développement de la citoyenneté dans les établissements scolaires de tous les réseaux.

Dans le cadre de l'activité « enseignement » (activité 3), le budget de la Commission communautaire française continue d'assurer la scolarisation d'un grand nombre d'élèves et d'étudiants dans des formations pointues.

Les crédits de personnel, pour 2007, ont été fixés sur base des données fournies par l'administration, tenant compte de la réalité constatée en 2006, des augmentations barémiques et d'anciennetés, ainsi que celles liées aux indexations. Les montants fixés permettent de répondre également à certains besoins s'ils devaient s'en présenter.

Au niveau des infrastructures, l'effort important de rénovation est mené par la poursuite des travaux liés à la sécurité, au désamiantage et à la rénovation des façades et des ateliers sur le site du CERIA ainsi qu'à la dernière phase importante de rénovation des bâtiments de l'Institut Redouté-Peiffer.

Le crédit « bâtiments » qui avait été augmenté l'année dernière de 44,42% passant de 6.000.000 € à 8.665.000 €, se maintient à ce dernier montant cette année, des études de chantiers devront être lancées dont notamment la démolition-reconstruction de l'aile intérieure de l'institut Charles Gheude et le projet de construction du bâtiment 15 bis devant servir à accueillir les ateliers de boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, l'engagement ayant été pris de céder le bâtiment Commission communautaire française à la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Avec près de 35.000.000 €, (34.857.000 €) le gouvernement entend donc maintenir un haut niveau d'investissement dans le secteur de l'enseignement organisé par la Commission communautaire française.

Cet investissement va permettre la poursuite de quelques solides ambitions.

La spécialité des écoles bruxelloises, qui fondent leur haute réputation, est la qualification professionnelle : leur enseignement secondaire technique et professionnel, tant ordinaire que spécial, est reconnu dans toute la Communauté pour sa qualité.

L'enseignement de Promotion sociale bruxellois continue d'être estimé pour ses formations pointues dans les métiers de bouche, de formations en langues, de graduats en guide touristique ou en biochimie et en pédagogie. La Haute Ecole forme, elle, des professionnels de grande qualité dans des spécialités porteuses d'emplois.

Comme aime à le répéter la ministre, le maître mot de l'enseignement bruxellois est sa qualité, reconnue de tous.

Trois axes continueront de retenir prioritairement son attention :

- le premier sera de maintenir cette qualité de formation, propre à notre pouvoir organisateur,
- le second est de poursuivre les chantiers de rénovation de nos campus d'enseignement,

le troisième doit demeurer celui de la priorité de l'adaptation de l'offre d'enseignement aux réalités du marché du travail dans notre Région.

2. Discussion générale et examen des tableaux

Division 11 – Programme 1, 2 (activités 1 et 3), 3, 4 et 6 – Culture, Jeunesse, Education permanente et activités socioculturelles,
Activités à caractère pédagogique

Culture

M. Serge de Patoul (MR) aimerait que la ministre fasse le point sur les différents chantiers mis en œuvre par le gouvernement en 2006 et sur les travaux prévus pour 2007. Il se demande si la tâche n'est pas trop importante eu égard aux réalités administratives. L'effectif de l'administration chargée de mener à bien ces différents projets lui paraît, en effet, par trop modeste. Cela justifie d'autant plus à ses yeux une planification des plus rigoureuse.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) partage ce point de vue. Pour sa part, elle se demande pourquoi les crédits liés à cet article budgétaire ont baissé en 2006 (2006 ajusté) pour augmenter en 2007 (initial 2007). Elle souhaite connaître les intentions du gouvernement à plus ou moins long terme. Constatant que le gouvernement prévoit une somme de 90.000 € pour résorber le déficit cumulé de la Télé-Bruxelles (AB 11.16.33.02), cette commissaire souhaite connaître le montant total de la dette de Télé-Bruxelles ainsi que l'audience de la chaîne.

M. Mohamed Azzouzi (PS) se félicite, pour sa part, de la création d'un nouvel article budgétaire destiné à subventionner la lecture auprès de jeunes. La lecture est l'une des clefs de la réussite scolaire et professionnelle. Il se réjouit également de la décision du ministre de favoriser dans les différentes bibliothèques communales la création de fonds de livres en langues étrangères.

S'agissant du Centre de Littérature Jeunesse de Bruxelles, Mme Marion Lemesre (MR) demande au ministre quelle sera la contribution de la ville de Bruxelles aux frais de fonctionnement de cette nouvelle entité.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaiterait avoir la liste des associations concernées par l'AB 11.12.33.02 (subvention aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public).

Mme Viviane Teitelbaum (MR) voudrait en savoir davantage sur les intentions du gouvernement par rapport aux « Maisons locales des cultures » (AB 43.20). Constatant la reconduction des crédits en 2007, elle se demande si le gouvernement ne s'achemine pas vers une pérennisation de son soutien à ces maisons.

Cette interrogation est partagée par M. André du Bus de Warnaffe (cdH) et Mme Céline Delforge (Ecolo). Ces deux commissaires demandent au ministre si le gouvernement a l'intention de créer d'autres maisons locales des cultures, comme le laisserait croire le pluriel.

Mme Delforge s'intéresse aussi à l'AB 33.01 (Subventions aux associations – sect. privé). Elle note que cet article est notamment destiné à l'octroi de subventions aux centres culturels non encore reconnus par la Communauté française et ce, afin d'accélérer leur reconnaissance éventuelle. Après avoir souligné les difficultés financières de la Communauté française, cette parlementaire souhaite savoir quels sont exactement les centres culturels non encore reconnus.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) répond que les crédits prévus à l'AB 61.35 ont été destinés en 2006 à couvrir principalement les travaux d'aménagement et de rénovation de quatre chantiers majeurs :

- le théâtre de la place des Martyrs,
- la Maison de la Francité,
- le Musée du jouet,
- l'ABCD.

L'apparente lenteur des travaux de rénovation est due principalement à leur complexité et/ou certaines contraintes, notamment architecturales comme dans le cas de la Maison de la Francité. Elle confirme aussi que l'administration en charge de ces dossiers est loin d'être pléthorique; c'est la raison pour laquelle certaines tâches spécifiques ont été externalisées. Les travaux se poursuivront en 2007. La pose de nouveaux châssis est prévue pour le Musée du jouet et des aménagements de sécurité pour ce qui concerne le théâtre des Martyrs.

La ministre indique que le gouvernement entend stabiliser son soutien aux deux maisons locales des cultures et de la cohésion sociale, afin d'assurer la mise œuvre de leurs programmes d'activités. Ces maisons contribuent à développer les ressources créatrices des habitants de la région bruxelloise. Compte tenu des coûts nécessaires à leur fonctionnement et des ressources limitées de la Commission communautaire française, le gouvernement n'envisage pas d'en créer de nouvelles. Les deux maisons locales existantes – celles de Molenbeek et de St Gilles - couvrent de fait un espace géographique qui va bien au-delà de leur périmètre communal stricto sensu. Il est évident qu'il est bien trop tôt pour faire la moindre évaluation. Il faudra attendre quelques années et ce, d'autant plus que la Maison de St-Gilles va juste démarrer ses activités. La ministre indique que ces deux maisons bénéficient d'autres soutiens financiers que ceux de la Commission communautaire française, ainsi que du Fonds social européen.

La ministre souligne qu'il ne reste plus que trois centres culturels non reconnus, soit les centres d'Uccle, d'Auderghem et de Woluwé-Saint-Pierre. Les crédits ont été répartis de manière suivante pour un total de 24.799 euros : 12.400 euros

pour le centre culturel de Woluwé-Saint-Pierre, 6.199 pour celui d'Uccle et 6.200 pour celui d'Auderghem; ce dernier a déposé une demande de subsides à la Commission communautaire française mais son dossier ne semble pas encore totalement complet.

Le déficit cumulé de Télé-Bruxelles est de l'ordre de 900.000 €. Elle rappelle que la décision de contribuer à sa résorption a été prise par le gouvernement en 2002. Elle ne pense pas pour sa part que le déficit se creuse. Tout en l'estimant assez bonne, la ministre ne connaît pas l'audience exacte de Télé-Bruxelles.

La ministre se félicite aussi des 100.000 € consacrés à la création de fonds de littératures étrangères. Ces fonds ne pourront qu'élargir l'horizon culturel des Bruxellois. Elle indique que 500 titres sont nécessaires à la création d'un tel fonds. Enfin, la ministre ne doute pas que les 25.000 € consacrés au Centre Littérature de Jeunesse permettront de créer une belle bibliothèque. Cette nouvelle bibliothèque, qui sera vraisemblablement installée à Laeken, est effectivement créée en partenariat avec la Ville de Bruxelles. Bruxelles s'est engagée à financer les salaires de ses futurs employés.

Division 25 – Transport scolaire

M. Ahmed El Ktibi (PS) est heureux d'apprendre que le budget 2007 de la division 25 transport scolaire organisé par la Commission communautaire française, a augmenté de 4,5 %, passant ainsi à 8.445.000 €. Le budget des frais de transport AB 25.00.12.03 a lui augmenté de 6,2 % passant ainsi à 6.218.000 €. Par contre, il constate que l'AB 25.00.11.04, rémunération du personnel d'accompagnement, ne connaît aucune augmentation. Cette allocation avait déjà été augmentée de 28% au budget 2006 et ne change pas en 2007. Ce commissaire constate que cette augmentation de budget en 2006 aurait permis à ce que tous les transports d'enfants de l'enseignement spécialisé puissent bénéficier d'un convoyeur pour se rendre de la maison à l'école et vice versa. Néanmoins, régulièrement pendant l'année scolaire, certains trajets n'étaient pas escortés par manque de personnel «convoyeur». Or, ces enfants de l'enseignement spécial, pour des raisons propres à leur état (déficiences mentales modérées ou sévères, crises, ...) ont besoin d'être assistés pendant leurs trajets qui leur semblent parfois très longs. De plus, cela permettrait simplement de mettre en application une mesure de sécurité pour ces enfants transportés.

M. El Ktibi voudrait être informé du contingent actuel des convoyeurs et de la réserve en cas de maladie, accidents de travail ou absence. Il se demande aussi si tous les transports scolaires bénéficient de convoyeurs et si le budget 2006 a permis d'engager du nouveau personnel, chauffeur et/ou convoyeur. Dans l'affirmative, quel en serait le nombre et si non, Mme la Ministre compte-t-elle en engager ?

L'intervenant souhaite aussi savoir comment l'amélioration des conditions de transport des enfants notamment par la mise en expérimentation du logiciel d'optimalisation des circuits « Win Route » se traduirait en terme budgétaire et si l'augmentation du budget permettrait-il de renforcer le nombre de circuits (162 actuellement) afin de raccourcir la durée de certains trajets. Si oui, combien de circuits vont être créés ?

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) s'interroge sur le choix du gouvernement de privilégier la location plutôt que l'achat de nouveaux bus. Elle constate, en effet, que l'AB 74.01 « Achat de bus pour le transport » ne conserve plus aucun crédit, tandis que celle dévolue à la location (AB 12.13) est dotée de 100.000 €.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) s'inquiète, pour sa part, de la vétusté des bus de la Commission communautaire française. Ceux-ci sont à la fois beaucoup trop gourmands et polluants. Il lui paraît évident que la Commission communautaire française devrait donner l'exemple en termes d'énergie et de protection de l'environnement.

Cette commissaire s'interroge ensuite sur les raisons de l'augmentation des rémunérations de personnel d'accompagnement (AB 11.04).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge du Transport scolaire) précise que l'allocation budgétaire 12.13 vise la location de bus. Ce montant devrait permettre le remplacement temporaire de 5 bus.

Elle indique ensuite que l'augmentation des rémunérations du personnel d'accompagnement (AB 11.04) tient compte de l'application aux convoyeurs scolaires des statuts administratifs et pécuniaires des agents des services centraux de la Commission communautaire française ainsi que de l'arrêté sur les congés qui octroie 35 jours de congés annuels. Le montant couvre ainsi : 1 an de traitement, le coût des abonnements STIB, le coût des titres repas et des provisions de remplacement d'un convoyeur lorsque la Commission communautaire française continue à payer le traitement d'un convoyeur absent.

Les crédits actuels ont permis d'engager 145 personnes pour 162 circuits. Il y a plus de circuits que de personnes dans la mesure où certains circuits sont réalisés par taxi.

Division 26 – Formation professionnelle

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande à la ministre si tous les travailleurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle bénéficient des mêmes avantages et ce, quel que soit leur statut.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) répond par l'affirmative.

M. Serge de Patoul (MR) se réjouit du projet d'apprentissage du néerlandais. Il désire toutefois en savoir davantage en termes qualitatif (évaluation) comme quantitatif (nombre d'élèves et d'écoles concernés en 2006). Il souhaite que ces informations soient annexées au rapport.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) estime qu'il s'agit là de son plus beau projet, non sans indiquer qu'il est bien trop tôt pour songer à l'évaluer. Ce qui lui paraît certain, c'est l'enthousiasme que ce projet rencontre auprès de l'ensemble des acteurs concernés, c'est-à-dire des établissements scolaires, tous réseaux et formes d'enseignement confondus. Elle indique que le programme d'apprentissage du néerlandais est destiné aux élèves du 3° cycle des écoles en discrimination positive de la région. S'étalant sur deux ans, il touche pour l'instant quelques 150 jeunes, soit 2 à 3 élèves par école partenaire. Concrètement, durant le dernier cycle de l'enseignement secondaire supérieur, les élèves ont l'opportunité de suivre, de septembre à juin, en dehors du programme scolaire, 2 à 3 heures de cours de néerlandais basés sur la communication. Ces cours se déroulent dans quatre écoles de promotion sociale, partenaire du projet. Durant les vacances de Noël ou de Pâques, en cinquième comme en sixième, ils participent à un stage d'immersion résidentiel en Flandre ou aux Pays-Bas. Après réussite de la dernière année, ils ont la possibilité d'effectuer un stage d'immersion d'un mois en juillet ou août. Elle souligne qu'il s'agit d'une opération d'autant plus difficile que les stages sur mesure qu'elle prévoit se font sans le moindre partenaire officiel côté flamand.

Mme Céline Fremault (cdH) souhaite avoir la ventilation des crédits concernés par l'article budgétaire 01.01 (Projets innovants de formation et mesures d'accompagnement pédagogique).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) précise que les montants accordés au 1er novembre dans le cadre de cette AB Ces données confirment que les 500.000 € ont été bien calculés.

- Promotion des langues en région bruxelloise : 35.000 €
- Accompagnement pédagogique des stagiaires en entreprise : 225.000 €
- Financement des actions de validations des compétences :
 25.000 €
- Actualisation de l'état des lieux sur l'offre de formation professionnelle (étude) : 30.000 €
- Stages en immersion linguistique (début du programme) :
 20 000 €

Réalisation d'un vade-mecum sur le dispositif d'insertion socioprofessionnelle : $50.000 \in$

Le total, arrêté début novembre 2006, est de l'ordre de $385.000 \in$.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) se félicite des actions du gouvernement en faveur des classes moyennes. En ce qui concerne l'ajustement budgétaire, elle s'interroge sur les raisons de la diminution de 200.000 € à l'AB 11.01 (Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME) et, s'agissant du budget initial 2007, sur l'absence de crédit à l'AB 12.01 (Dépenses de toute nature en faveur de la formation des indépendants et des classes moyennes).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) rassure la commissaire quant à la diminution de 200.000 € à l'ajustement budgétaire 2006. Aucun licenciement n'entre en ligne de compte. Il s'agit d'une simple adaptation technique. S'agissant de l'AB 12.01 du budget 2007 initial, elle précise qu'en 2006 ce crédit était déjà à zéro. Elle s'engage à en demander l'explication exacte à ses services.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite connaître l'état de la trésorerie de l'Institut Bruxellois Francophone pour la Formation Professionnelle (IBFFP). Elle souligne l'importance des crédits qui lui sont accordés par la Commission communautaire française : 25.000.000 €, soit près de 1 milliard de BEF.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) admet que Bruxelles Formation jouit d'une trésorerie solide. Elle souligne que cette solidité est voulue : celle-ci lui permet de ne jamais interrompre ses activités. Tout en soulignant qu'une trésorerie est, par définition, fluctuante, elle s'engage à en communiquer le montant en annexe au rapport, à la date arrêtée du 31 décembre 2005.

Mme Céline Fremault (cdH) s'interroge sur les critères d'évaluation des différents programmes offerts par l'institut.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) souligne que le meilleur critère qui soit est celui de la mise à l'emploi et s'agissant de Bruxelles Formation, les résultats apparaissent des plus probants, de l'ordre de 75 à 80%. Elle ne peut que se féliciter de ce formidable résultat.

Division 29 – Enseignement

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) se demande s'il ne faudrait pas revoir la clef de répartition des crédits entre la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire française et cela, d'autant plus dans le contexte des remarques de la Cour des comptes qui semble accréditer l'idée qu'elle serait défavorable aux francophones. La part dévolue en 2003 à la Vlaamse Gemeenschapscommissie, de l'ordre de 31 %, ne serait-elle pas trop importante par rapport à la réalité? De nouvelles mesures objectives ne devraient-elles pas être effectuées? Compte tenu de l'importance des montants en jeu, la moindre rectification, même d'un pour cent, ne manquerait pas de porter immédiatement

ses effets. Cette commissaire s'interroge ensuite sur l'AB 11.06 (Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-Province du Brabant). Ces crédits concernent-ils des personnes déjà pensionnées ou, plutôt, qui vont l'être? Elle se demande aussi si ces crédits visent à constituer leur pension intégrale ou seulement un fonds complémentaire.

M. Serge de Patoul (MR) s'informe sur les travaux de désamiantage des différents bâtiments appartenant à la Commission communautaire française.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite connaître l'agenda des travaux de l'Institut Redouté-Peiffer.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de l'Enseignement) souligne qu'au niveau des infrastructures, le gouvernement entend poursuivre ses travaux liés à la sécurité, au désamiantage et à la rénovation des façades et des ateliers que ce soit sur le site du CERIA ou de l'Institut Redouté-Peiffer. Les travaux de la phase 5 de Redouté-Peiffer ont fait l'objet d'une relance de marché, les offres étant en dépassement de près de 1 million d'€ par rapport à l'estimation du bureau d'étude. Cette phase devrait être terminée en 2007. La dernière phase des travaux est prévue pour 2008. Ce phasage lui paraît logique et nécessaire, eu égard à la fois au gigantisme des travaux et à la faible taille de l'encadrement administratif.

S'agissant des pensions, elle rappelle que le gouvernement s'était engagé à maintenir le régime spécifique des cadres et employés de l'ex-Province du Brabant, d'où cet article budgétaire spécifique qui constitue un fonds complémentaire pour ces employés.

Sauf avis contraire – et les plus récentes données à sa disposition semblent le confirmer – la clé de répartition, telle que définie en 2003, lui semble plutôt proche de la réalité. Il n'y a pas lieu d'attendre une manne salvatrice d'une quelconque révision. De toute manière, une révision est à l'ordre

du jour. Son principal souci provient des dossiers liés à l'indivision.

Mme Céline Fremault (cdH) s'interroge sur le libellé de l'article 12.00 (Frais relatifs aux missions internationales). Le terme *mission* lui semble impropre puisqu'il vise aussi bien des chercheurs que des fonctionnaires.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de l'Enseignement) reconnaît que ce libellé est porteur de confusion puisqu'il inclut d'authentiques missions avec le financement de séjours de recherche. Elle se propose de réfléchir à un meilleur libellé.

IV. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le budget en ce qui concerne, d'une part, la division 11 du projet de règlement contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2006, et du projet de règlement contenant le budget général des dépenses pour l'année 2007 et, d'autre part, les divisions 24, 25, 26, 28, 29 du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2006 et du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2007, ainsi que les tableaux y annexés et en propose dès lors l'adoption par 7 voix pour et 4 voix contre.

V. Approbation du rapport

A l'unanimité, la commission fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur, La Présidente,

Mohamed AZZOUZI Véronique JAMOULLE

VI. Annexes

Situation du crédit de l'allocation de base 24.00.12.02 "promotion, publication, diffusion"

FOURNISSEUR / PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	PROP	OSITION	N°	Décision		ENGAGEMEN	т		ORDONNAN	CEMENT		Solde
THE OTHER			dg	cab			montant	date	n°	demande de	paiement	paiem	ent	
										date	montant	date	montant	
Société Nationale	location d'un stand	15.100,00		1		1	15.100,00	13/01/2006	0630093	06/02/2006	1.244,66	16/03/2006	1.244,66	82,30
des Chemins de	à la Gare du Midi	10.100,00					10.100,00	10/01/2000	0000000	08/02/2006	1.244,66	16/03/2006	1.244,66	02,00
fer Belges										14/03/2006	1.244,71	13/04/2006	1.244,71	
										10/04/2006	1.244,71	04/05/2006	1.244,71	
										12/05/2006	1.244,71	01/06/2006	1.244,71	
										12/06/2006	1.244,71	13/07/2006	1.244,71	
										17/07/2006	1.244,71	17/08/2006	1.244,71	
										08/08/2006	1.244,71	31/08/2006	1.244,71	
										12/09/2006	1.265,03	05/10/2006	1.265,03	
											1.265,03	09/11/2006	1.265,03	
										10/11/2006	1.265,03		1.265,03	
											1.265,03		1.265,03	
Bureau International du Tourisme Social	cotisation annuelle de Membre d'Honneur de droit public	3.718,40					3.718,40		0699999			07/09/2006	3.718,40	0,00
S.A. Immocita	taxes foncières	547,75												0,00
S.A. Immocita	redevance emphythéotique 2006	45.000,00					45.000,00	13/01/2006	0630094	15/09/2006	44.602,69	19/10/2006	44.602,69	397,31
s.a. Travel Productions	insertion dans Travel Info Belux 2007	3.146,00												0,00
s.a. Travel Productions	abonnement au Travel Magazine	75,00												0,00
sprl Made In Belgium	insertion dans Made In Belgium 2007	3.097,60					3.097,60		0699999	22/11/2006	3.097,60			3.097,60

530,00 08/06/2006 530,00 0,00	1,00 08/06/2006 530,00 (1.027,15 1.027,15 1.000,00 (1.000,00 1.000	0,00 08/06/2006 mon 0.00 08/06/2006 0.00 21/09/2006 0.20	0.00 08/06/2006 530,00 08/06/2006 1.027,15 1.027,15 1.020,00 0.00 21/09/2006 2.000,00	0.00 08/06/2006 530,00 50,00 08/06/2006 530,00 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5
	15/06/2006 1.027,15	15/06/2006	15/06/2006 1.027,15	15/06/2006 1.027,15 21/09/2006 2.000,00 28/09/2006 7.502,00
	21/09/2006 2:000,00	21/09/2006	21/09/2006 2.000,00	21/09/2006 2.000,00
	21/09/2006 2.000,00	21/09/2006	21/09/2006 2.000,00	21/09/2006 2.000,00
	21/09/2006 2:000,00	21/09/2006	21/09/2006 2.000,00	21/09/2006 2.000,00
	21/09/2006 2.000,00	21/09/2006	2.000,000	2.000,000
21/09/2006				28/09/2006
			28/09/2006	
	6.090,20		1	00,202,00
25/08/2006	22/11/2006			22/08/2006
6666690	6666690			
				6666690
2.000,00	6.090,20			6666690
				7.502,00 0699999
10.761,74	50			
brochures chambres d'hôtes reportage photographique pour illustration brochure chambres d'hôtes	6.090,20			
Mme Aurore GENICQ	sme	traduction de notices historiques		7.502,00

FOURNISSEUR / PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT PROPOSITION	PROPO	NOILION	Š	Décision	ENG	ENGAGEMENT			ORDONNANCEMENT	NCEMENT		Solde
			бр	cab			montant	date	n°	demande de paiement	9 paiement	paie	paiement	
										date	montant	date	montant	
Acka	campagne affiches sur les chambres d'hôtes	5.377,24												0,00
a.s.b.l. Les Malouines	achat de trois tirages de photos	2.000,00					2.000,00		6666690	22/11/2006	2.000,00			2.000,00
TOTAL		111.367.10					88.156.50				83.458.49		60.686.22	75.989.09 12.167,41

Annexe 2

A.B. 11.22.33.01 au 30 novembre 2006

Bénéficiaire	Montant	Code postal (Siège social)
RUSAS / Tournoi – Football	2000	1030
Cercle Post Scolaire 23 / Tournoi – Basket ball	1000	1090
BRYC / Yachting	500	1020
ROFC Stockel / Tournoi – Football	4.900	1150
Centre sportif de la Woluwe / intersport	12.000	1200
Rapid Forest TT / Tennis de Table	350	1190
Association Culturelle et Sportive / Mini-foot	1250	1030
CREB / Echecs	1250	1000
Clubs Ecoles Découverte	875	
ULB Sports / Découvertes sportives	19050	1050
Royal White Star Athletic / Athlétisme	5000	1200
Oxygen / Promotion de l'activité physique	3000	1040
ULB Sports / inter – sport	60.000	1050
Association des établissements sportifs	3100	5100
Amicale Anderlecht athlétisme	1000	1070
Entente des clubs d'athlétisme	6.200	1200
Crossing de schaerbeek / Judo	6.200	1030
Entente de judo	6.200	1030
Musée de l'escrime	6.200	1050
Entente de Football	6.200	1020
Association pour le développement des initiatives culturelles et		
sportives	22.000	1160
Association inter – fédérale du sport francophone	6.200	4000
Fédération de savate	10.000	7500
Ecole d'escalade de la Woluwe	2.575	1200
Du vent et des voiles / Voile	3.100	1000
Central Academy / Taekwando	5.000	1030
Daring Athletic Molenbeek / Athlétisme	6.000	1080
Promo racing / automobilisme	2.500	5575
Molenbeek Sport / Promotion du sport	1.000	1080
Vision a.s.b.l. / mini – foot	3.100	1030
Trois plumes / campagne contre le racisme	6.000	1160

Annexe 3

A.B. 28.00.52.02 Infrastructures sportives privées – 2006

ROYAL LEOPOLD CLUB	19.313
ROYALE UNION SPORTIVE ALBERT	
SCHAERBEEK	28.340
CLUB N°1	27.550
ROYAL OREE ASBL	26.250
TENNIS CLUB PRIMEROSE ASBL	61.500
BRYC	21.000
CENTRE SPORTIF DE LA WOLUWE	39.590

Annexe 4

Allocation	Associations subsidiées au 31/10/2006	Montant	
1.11.33.01	Politique générale		
	Rotary club	600	
	Amis de la Morale Laïque de Anderlecht	2.000	
	Culture et tourisme	2.500	
	Fête Laïque	3.750	
	Smart	2.500	
	ASPH – Concours de Sculpture	2.500	
	Un camion pour la Démocratie a.s.b.l. Arsenic	7.500	
	Roseraie	8.000	
	Ferme Rose	2.500	
	AB2 – Attac	2.500	
	APFF (promotion francophonie en flandre)	1.250	
	APFF (promotion francophonie en flandre)	1.250	
	Centre d'Action Laïque	5.000	
	Nocturne de l'ULB	1.000	
	FEDA a.s.b.l.	1.500	
	Centres culturels non reconnus	1.500	
	Centre culturel WSP	12.400	
		12.400	
	Association culturelle et artistique d'Uccle	6.199	
	Subside AICB via Commune ou a.s.b.l.		Commune
	Centre culturel le Fourquet	4.955	Berchem
	Centre culturel Espace Senghor	4.955	Etterbeek
	Service culture de la commune d'Evere	4.955	Evere
	Service culture de la commune de Forest	4.955	Forest
	Centre culturel de Ganshoren	4.955	Ganshoren
	Centre culturel jettois	4.955	Jette
	Comité communal d'action culturelle de Koekelberg	4.955	Koekelberg
	Service culture de la commune de Molenbeek	4.955	Molenbeek
	Amis de la Maison des Arts de Schaerbeek	4.955	Schaerbeek
	Saint Jazz ten Noode a.s.b.l.	4.955	Saint Josse
	Centre culturel Jacques Franck	4.955	St Gilles
	Association culturelle et artistique d'Uccle a.s.b.l.	4.955	Uccle
	Centre culturel La Vénerie	4.955	Watermaem
			Boitsfort
	Wolu-Culture a.s.b.l.	4.955	Woluwe Sain Lambert
	Art et Culture a.s.b.l.	4.955	Woluwe Sain
	Artisanat de création et de tradition	3.705	Pierre Auderghem
1 11 22 02	Auto du Cinque		
1.11.33.03	Arts du Cirque		
	Atelier du Trapèze	6.400	
	Blizz'arts	2.000	
	Espace catastrophe	15.100	
	École du Cirque	21.000	

Allocation	Associations subsidiées au 31/10/2006	Montant
11.11.43.20	Maison des Cultures	
	Maison des cultures de Molenbeek	140.000
11.12.33.01	Danse, Musique, Théâtre	
	Halles de Schaerbeek	18.600
	Théâtre de l'L	18.600
	Théâtre Marni	18.600
	Contredanse a.s.b.l.	26.000
	Théâtre de la Balsamine	18.600
	Les Tanneurs	18.600
	Théâtre Varia	18.600
	Bellone Brigittines	18.600
	Charleroi Danses	18.600
	Biennale – Rallye « Chantons français! »	70.000
	Voce et Organo	2.000
	La Samaritaine	20.000
	Dolce Vita	3.500
	Côté Village	1.000
	Ensemble Orchestral de Bruxelles	4.500
	Music Productive	3.000
	Musique Mosaïques	15.000
	Culture en Mouvement	750
	Péniche Fulmar / a.s.b.l. Système G. Events	3.099
	Euritmix – Festival de Musique de Bxl	10.000
	Printemps Baroque du Sablon	5.000
	Voix d'Or – West Side Story	3.000
	Music Village	7.500
	La Soupape	10.000
	Da Capo 2000	1.000
	Musique et Tradition	1.000
	Cabaret aux chansons	3.100
	Café de la Rue	1.000
	Jardin de ma soeur	3.800
	Opus 3	3.720
	Chœur polyphonia	1.250
	Côté Village	6.000
	Biennale de la chanson française a.s.b.l.	70.000
	Voix Voies	7.440
	thé.place des martyrs (musique à la lettre)	4.960
	Ars Musica	15.000
	ABCD tournoi cocof	23.800
	Zinneke	12.395
	Kunsten	8.000
	Article 27	30.000
	Article 27	10.000
	La Bellone – Guide étudiants arts de la scène	1.000
	Improvisation.be	750
	Asbl Vertige / Anders	5.000
	Concours « Scènes à Deux »	12.500
	Les Oliviers	1.000
	Théâtre des Martyrs	158.736
	La Bellone	89.242
	Bellone – complément	20.000
	La Charge du Rhinocéros	10.000

Allocation	Associations subsidiées au 31/10/2006	Montant
	Théâtre de la Vie a.s.b.l.	10.000
	Prix J. Huisman	4.000
	Théâtre de Poche	3.000
	ABCD	12.400
	CIFAS	114.527
	Magasin d'Ecriture Théâtrale	7.450
		10.000
	Ligue d'Impro	
	ZUT	10.000
	Théâtre Coeur de Bois	3.000
	Cramique et Gosette – Café-théâtre Toison d'Or	1.500
	Studio d'Art	6.197
	Compagnie de la Grande ourse	6.194
	Parcours – F. Chazerand	5.637
	L'anneau	1.730
	Comédie Claude Volter	6.197
	Théâtre Varia	6.197
	Théâtre en animation	6.197
	Ardent Levier	6.197
	Théâtre National	2.509
	Théâtre d'une pièce	6.121
	Théâtre en Liberté	5.152
	Théâtre en Liberté	3.859
	Albertine a.s.b.l.	6.197
	Théâtre des Compagnons	1.825
	Martyrs – Théâtre en liberté a.s.b.l.	4.403
	Théâtre du Méridien	6.842
		2.936
	Théâtre du Sygne	8.211
	Varia – Projet Ordet a.s.b.l.	
	Cie Gare Centrale	913
	K.C. Barakha a.s.b.l.	2.737
	Cie Ad Hominem	5.474
	Charge du Rhinocéros	2.479
	Cie Mossoux-Bonté	2.479
	Théâtre des Terres Arables	2.479
	Klark Théâtre	2.479
	Audience	2.479
	Maison du Conte	860
	Cie Cirqu'onstances	2.479
	Arcinolether	2.479
	Labora Vertigo	2.479
.12.33.02	Jeune Public	
	Opération spectacle à l'école	61.000
	Tournées Art & Vie	36.800
	CDJP Pierre de Lune	54.600
	CTEJ	12.600
	CIEJ	12.000
.13.33.01	Littérature	
	Maison du Conte	52.500
	CIDMY fonctionnement	1.239
	Montagne Magique	14.000
	Fondation Maurice Carême	1.250
	Mots et Merveilles	
		25.000
	Balfroid	640

Allocation	Associations subsidiées au 31/10/2006	Montant	
	La Clarencière	3.100	
	Maison de la Francité	210.709	
	Plaisir du texte	2.500	
	Asbl Lorca 98 (année Borges)	3.000	
	Port du Livre	22.500	
	Maison de la Poésie	5.000	
	Midis de la Poésie	5.000	
	Maison de la Francité – intervention Conciergerie	2.320	
	Foire du Livre	29.650	
	Fondation Ghelderode	2.500	
11.13.33.02	Associations oeuvrant pour la lecture et Bibliothèques		Commune
	IBBY – Semaine Paul Hurtmans	9.000	Bruxelles
	J'aime lire dès la maternelle	1.000	Bruxelles
	Ibby journal d'info – fct	3.800	Bruxelles
	La Ruche aux Livres	1.900	1081
	Ourim et Tounim	1.000	Uccle
	Ligue des familles Prix Verseele	4.500	Ixelles
	Amis de la Bibiliothèque de Bxl Ville	2.500	Bruxelles
	Prix Ado Lisant	1.500	Woluwe Sair Pierre
	Bibliothèque A. Vermeulen	4.900	Schaerbeek
	Bibliothèque communale Culture et Loisirs a.s.b.l.	4.900	Etterbeek
	Bibliothèque de Berchem-Ste-Agathe	4.900	Berchem
	Bibliothèque communale De Nayer	4.900	Jette
	Bibliothèque communale Cardinal Mercier	4.900	Jette
	Bibliothèque communale St-Henri	4.900	Woluwe Sain Lambert
	Bibliothèque communale St-Lambert	4.900	Woluwe Sain Lambert
	Bibliothèque communale Sainte-famille	4.900	Woluwe St Lambert
	Bibliothèque communale du Kappeleveld	4.900	Woluwe Sain
			Lambert
	Bibliothèque des Floralies	4.900	Woluwe Sain
			Lambert
	Bibliothèque Club de Jeunesse a.s.b.l. Bibliothèque libre du Centre de Traumatologie et	1.320	Bruxelles
	réadaptation a.s.b.l.	1.320	Bruxelles
	Bibliothèque Notre-Dame	1.320	Etterbeek
	Bibliothèque communale Jeunesse Ganshoren	1.320	Ganshoren
	Bibliothèque communale du Christ-Roi	1.320	Anderlecht
	Bibliothèque de la Ligue Braille	1.500	Saint Gilles
	Bibliothèque de l'Œuvre Nationale des Aveugles	1.500	Schaerbeek
	le réseau de bibliothèques de Woluwé-Saint-Lambert	8.910	Wol. St. Lambert
	la bibliothèque de Berchem-Ste-Agathe	2.970	Berchem
	le réseau de Jette	8.910	Jette
	la bibliothèque de la Ligue Braille	5.940	Saint Gilles
	a bibliothèque de l'Œuvre Nationale des Aveugles	5.940	Schaerbeek

Allocation	Associations subsidiées au 31/10/2006	Montant	
1.13.43.22	Subside de fonctionnement aux bibliothèques communales		Commune
	Bibliothèque Centrale	14.850	Bruxelles
	Bibliothèque Principale Bruxelles I	29.700	Bruxelles
	Bibliothèque Principale Bruxelles II	29.700	Bruxelles
	Bibliothèques locales Schaerbeek	17.820	Schaerbeek
	Bibliothèque locale Evere	4.455	Evere
	Bibliothèques locales WSP	8.910	Woluwe Sain Pierre
	Bibliothèques locales Etterbeek	5.940	Etterbeek
	Bibliothèques locales et principales Watermael-Boitsfort	10.395	Watermael Boitsfort
	Bibliothèque locale Koekelberg	2.970	Koekelberg
	Bibliothèque locale Anderlecht	17.820	Anderlecht
	Bibliothèques locales d' Uccle	11.880	Uccle
	Bibliothèque locale Saint-Gilles	5.940	Saint Gilles
	Bibliothèque locale Saint-Josse-ten-Noode	2.970	Saint Josse
	Bibliothèque Centrale	110.000	Bruxelles
1.13.63.21	Subside bibliothèques communales (achat livres et matériel)		
	Bibliothèque Principale Bruxelles I	21.000	Bruxelles
	Bibliothèque Principale Bruxelles II	21.000	Bruxelles
	Bibliothèque Principale Sud-Est de Bruxelles	21.000	Watermael
	Biolioticque i ilicipate sua Est de Braxelles	21.000	Boitsfort
	Bibliothèque communale Pédagogique	1.320	Bruxelles
	Bibliobus Watermael-Boitsfort	1.320	Watermael
	Biologia Willelman Bolistett	1.520	Boitsfort
	Bibliothèque Radium	1.320	Schaerbeek
	Bibliothèque technique de la ville de Bxl	1.320	Bruxelles
	Bibliothèque communale Uccle-Tomberg	1.320	Uccle
	Bibliothèque communale Bruegel	4.900	Bruxelles
	Bibliothèque communale Charles Janssen	4.900	Bruxelles
	Bibliothèque communale Brand Withlock	4.900	Bruxelles
	Bibliothèque communale Jean Muno	4.900	Bruxelles
	Bibliothèque communale Suzanne Lippens	4.900	Bruxelles
	Bibliothèque locale de Bruxelles I	4.900	Bruxelles
	Bibliothèque communale Fernand Brunfaut	4.900	Bruxelles
	Bibliothèque communale du Mutsaard	4.900	Bruxelles
	Bibliothèque locale de Bruxelles II	4.900	Bruxelles
	Bibliothèque communale de Helmet	4.900	Schaerbeek
	Bibliothèque Thomas Owen	4.900	Schaerbeek
	Bibliothèque de la Place de la Reine	4.900	Schaerbeek
	Bibliothèque communale Adolphe Max	4.900	Etterbeek
	Bibliothèque communale Hergé	4.900	Etterbeek
	Bibliothèque communale de Saint-Gilles	4.900	Saint Gilles
	Bibliothèque locale de l'Espace Maurice Carême	4.900	Anderlecht
	Bibliothèque communale de Koekelberg	4.900	Koekelberg
	Bibliothèque de Neder-over-Hembeek	4.900	Bruxelles
	Bibliothèque communale de Haren	4.900	Bruxelles
	Bibliothèque communale Romain Rolland d'Evere	4.900	Evere
	Bibliothèque communale de Woluwé-Saint-Pierre	4.900	Woluwe Sain Pierre
	Bibliothèque filiale du Chant d'oiseau	4.900	Woluwe Sain
			Pierre

Allocation	Associations subsidiées au 31/10/2006	Montant	Commune
	Bibliothèque filiale de Joli-Bois	4.900	Woluwe Sain
	Bibliothèque communale de Boitsfort-Centre	4.900	Pierre Watermael Boitsfort
	Bibliothèque communale de Watermael-Centre	4.900	Watermael Boitsfort
	Bibliothèque Principale des communes du S-E	4.900	Watermael Boitsfort
	Bibliothèque communale Uccle-Centre	4.900	Uccle
	Bibliothèque communale Uccle-Montjoie	4.900	Uccle
	Bibliothèque communale d'Ixelles G. Mundeleer	4.900	Ixelles
	Bibliothèque communale de Ganshoren	4.900	Ganshoren
	Centre Littérature Jeunesse	10.000	Bruxelles
11.13.63.22	Fonds de littérature en langues étrangères		
	Bibliothèque Centrale – Bruxelles (convention)	100.000	
11.14.33.01	Folklore		
	Union Etudes Graphiques	250	
	Confrérie des Compagnons du St Laurent	750	
	Grand Serment Bxl	3.100	
	Cercle d'histoire locale Uccle	500	
	Cercle d'histoire de Forest	500	
	Cercle royal d'études de Bruxelles	500	
	Galas du Folklore Wallon	1.250	
	Cercle d'histoire d'ANderlecht	500	
	Cercle d'histoire des Woluwe	500	
	Société Royale d'Archéo de Bxl	2.500	
	Amis du pays de Chiny	500	
	Volontaires de 1830	500	
	HISCIWAB	500	
	UGWB	1.000	
	Compagnons du Witloof	250	
	OGHB	1.000	
	Chevaliers St Michel	500	
	Cercle de Molenbeek	500	
	Service centralisation études généalogiques et démographi-	1 000	
	ques de Belgique Siffler en travaillant	1.000 1.000	
		1.250	
	Artisanat de Tradition Auderghem Cercle d'histoire de Jette	1.250	
	Centre Albert Marinus	1.500	
	Cercle d'histoire de St Gilles	500	
	Gd Serment Sablon Amis de Manneken Pis	3.100	
	Volontaires de 1830	750 250	
	Chevaliers St Michel	350	
1.15.33.01	Arts plastiques		
	Croiseregard a.s.b.l.	2.500	
	Wolu-Culture	5.000	
	Service Jeunesse de Molenbeek	2.000	
	GPOA	45.000	i e

Allocation	Associations subsidiées au 31/10/2006	Montant
	Les Amis du Square A. Steurs	2.500
	Espace Parallèle – Lumière a.s.b.l.	2.500
	Jeunesse et Arts Plastiques	20.000
	Contretype	22.300
	Office d'Art Contemporain	3.700
	Part de l'œil	6.200
	Espace René Carcan	1.200
	Parcours d'artistes	25.000
	Art en Marge	82.700
	CBM	25.000
	9ème Rêve	2.500
	Fondation Hamesse	4.000
	ADISC	2.500
	9ème art – Festival Bd	6.000
	Iselp	124.000
	-	124.000
	Permanence juridique pour Artistes St-Gilles	
	Académie Royale des Beaux-Art	2.000
	Prix découverte du Rouge-Cloître (AAA)	2.500
	Centre d'Art du Rouge-Cloître (AAA)	6.200
	Musée juif	2.500
	Biennale Internationale de la Dentelle	3.000
	Fondation Raymond Leblanc	10.000
	Musée des arts spontanés	5.000
	CERACA	5.000
	Fondation Lismonde	2.500
1.16.33.01	Audiovisuel	
	Sintesi a.s.b.l.	1.000
	La Médiathèque	11.155
	Cinédit a.s.b.l. – Arenberg	14.100
	Folioscope – Anima 2006	14.874
	Peymey Diffusion	13.000
	CVB fonctionnement	120.000
	Cinémamed	62.000
	Libération Films	2.500
	Libération Films	15.000
	Festival du Film Européen de Bxl	14.000
	CBA	45.000
	Un soir un grain	5.000
	Nuit et Jour / Actor	5.000
	Art Film Styx	5.000
	FAC	15.000
	RACC	17.350
	Fonds Henri Storck	5.000
	Cinergie	7.500
	CFA	5.000
	Festival du Film Indépendant	600
	Confédération parascolaire	19.850
	Balsamo	4.000
1.17.33.01	Centres culturels reconnus	
		4.505
	CC Ganshoren	14.600
	CC Bxl Nord	14.600
	CC Anderlecht	28.710

Allocation	Associations subsidiées au 31/10/2006	Montant
	CC Etterbeek	37.010
	CC Evere	28.090
	CC Berchem	14.600
	CC J. Franck	36.390
	CC Jette	29.330
	La Vénerie	37.010
	Wolu-Culture	29.330
1.21.33.01	Jeunesse	
	Atout Projet	22.310
	Interpole	3.000
	Ligue des Familles	25.000
	Promo Jeunes	30.000
	Musée de l'Europe	30.000
	Asbl Déclick	3.000
	SIEP	2.500
11.21.33.02	Ludothèques	
	Ludothèque l'OASIS – IRSA	1.770
	La Boîte à Joujoux	1.357
	Le Cirque aux 1000 jeux	885
	Maison des Enfants d'Anderlecht	1.711
	LUAPE	1.947
	Maison des Enfants de St-Gilles	1.475
	Ludothèque d'Etterbeek	1.475
	Alpa-Ludismes	944
	Ludothèque « Le Moulin à Jeux »	1.534
	Ludothèque « La Toupie »	1.357
	Ludothèque du Gricca	1.475
	Diabolo- Centre culturel Armillaire	1.298
	Ludocontact : La Caverne d'Ali Baba	1.652
	Ludober Maison du temps libre	1.062
	Ludothèque des Marolles	1.888
	Ludothèque du Centre Communautaire Crousse	1.416
	Ludothèque de Forest	1.298
	Ludothèque de la Ligue Braille	1.357
	La Toile de jeux	1.062
	Ludothèque d'Uccle	1.593
	Ludothèque de Boitsfort-centre	1.416
	Ludothèque de Watermael-centre	1.416
	Ludothèque Touche à tout	1.888
	Ludothèque « Notre coin de quartier »	1.121
	Ludothèque « Mosaïque-XL »	1.888
	Ludothèque Walalou	1.770
	Ludothèque de l'a.s.b.l. Ludo	944
	Musée du Jouet	20.000
11.21.33.03	Mouvements volontaires de Jeunesse	
	Interpôle	3.000
	Club de jeunesse	1.500
	Service civil international	1.500
	Réseau des non confédérés	4.000
	Conseil Jeunesse Développement – CJG	1.500

Allocation	Associations subsidiées au 31/10/2006	Montant
	Festival International de l'Enfance	3.000
	CNAPD	3.500
	Mvts jeunes socialistes	2.500
	Action josaphat	2.500
	Réform – Recherche et Formation Sociocult	1.000
	La clef	2.000
	Centre de Développement et d'Animation Schaerbeekois –	2.000
	CEDAS	4.500
	CIDJ	3.000
	Compagnons dépanneurs	500
	For'J	4.000
	Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire –	7.000
	FCJMP	4.000
		3.000
	Confédération parascolaire	3.000
.21.52.01	Mouvements volontaires de Jeunesse – équipement	
	CCLJ	1.100
	Confédération des organisations de jeunesse réformatrices	1.239
	Action Josaphat	1.239
	Interpôle	740
	Le Local	1.239
	Centre de Jeunes d'Anderlecht	1.208
	Jeunes FDF	1.146
	Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse	1.239
	Le bazar	500
	Maison des Jeunes de Ganshoren	1.239
	Ixelles Jeunes	1.239
.30.33.01	Education à la Culture	
	Programme Anim'action – projets d'écoles	360.000
	CDJP Pierre de Lune (formations)	12.000
	` /	
	Montagne Magique (formations)	9.800
1.41.33.01	Education permanente (a.s.b.l. non reconnues) et Ateliers créatifs	
	IS a.s.b.l. – Flower Power + atelier créatif	6.500
	Les amis de la morale laïque	2.000
	Zorobabel	1.700
	Pierre de Lune	1.650
	Fédération Indépendante des Seniors	1.150
	Contraste a.s.b.l.	2.200
	Ateliers du Soleil	1.600
	Artisanat – Rencontre	4.650
	Mini-Aneessens	450
	La Rosée	700
	Ateliers des Petits Pas	2.600
	Atelier de la Banane	750
	Ateliers du Temps Libre	1.450
	Centre de Jeunes d'Anderlecht	750
	Après-midi jeux ULB	1.250
		4.000
	Ateliers rue Voot	4.000
	Ateliers rue Voot Le P'tit Atelier Libération Films	4.000 550 8.700

Allocation	Associations subsidiées au 31/10/2006	Montant
	Union des Etudiants Juifs de Belgique	500
	Abracadabrus	4.000
	Centre Paul Duvigneaud	5.000
	Centre Régional du Libre Examen de Bruxelles	1.000
	Ateliers créatifs Joli Bois	1.150
	Maison des Enfants – Saint-Gilles	10.000
	Maison des Enfants – Schaerbeek	8.000
	Maison des Enfants – Anderlecht	15.000
	Maison des Enfants – Etterbeek	4.000
11.41.33.02	Education Permanente (a.s.b.l. reconnues)	
	Centre culturel Arabe	20.000
	CFEP	5.000
	Mémoire d'Auschwitz	9.000
	Collectif alpha	12.500
	Clara a.s.b.l.	2.500
	Ages et transmissions	7.500
	CEMEA a.s.b.l.	18.000
	Ilfac	3.000
	Fédération indépendante des Seniors	8.700
	Ligue des droits de l'homme	16.500
	CIEP du MOC	24.800
	Ligue de l'Enseignement et de l'EP	20.000
	Université des femmes	3.800
	Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI)	61.980
	Entr'Ages	7.000
	Bxl Laïque	5.000
	Le Silex	7.000
	Fédération Libérale des Pensionnés du brabant	2.500
	Collectif solidarité contre l'exclusion	3.000
	Maison Culturelle belgo roumaine – Arthis	7.000
	Courants d'Ages	12.500
	ARAU	7.500
	Centre communautaire laïc juif	8.000
	La voix des femmes	5.000
	Le Gsara a.s.b.l.	15.000
	Lire et Ecrire	15.000
	Le Pivot	12.500

Annexe 5

Complément d'information relatif à l'allocation de base 26.20.12.01

Dépenses de toute nature en faveur de la formation des indépendants et des classes moyennes

La justification motivant la réduction à zéro des crédits inscrits à l'allocation de base 26/20.12.01 est reprise à la page 66 du document parlementaire 48 (2005-2006) n° 1:

« Les moyens affectés en 2005 à cette allocation de base ont été transférés sur l'A.B. 41.31 destinée à la dotation au service à gestion séparée « Service Formation PME » afin de permettre une gestion plus intégrée des actions de promotion des formations organisées à l'Espace Formation PME. ».

Complément d'information relatif à l'allocation de base 26/30.43.05

Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire

Le taux d'insertion professionnelle des personnes formées à Bruxelles Formation, ou taux de mise à l'emploi, est de 70,8 % 6 mois après la fin de la formation et 81,8 % de l'échantillon a travaillé au moins un mois dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

Les placements de trésorerie de Bruxelles Formation au 31 décembre 2005 sont de 7.000.227,01 €.

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé par M. Rachid MADRANE

SOMMAIRE

I. Division 23 – Santé Programmes 1, 2 et 5

	1.	Exposé de M. Benoît Cerexhe, président du Gouvernement, en charge de la Santé	48
	2.	Discussion générale	51
	3.	Examen des tableaux	54
II.	Avi	S	56
III.	Ap	probation du rapport	56
IV	Anı	nexes	57

Membres présents : Mme Magda De Galan, MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Willy Decourty, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Ktibi, Paul Galand, Mme Marion Lemesre (remplace M. Vincent De Wolf), M. Rachid Madrane, Mmes Fatima Moussaoui, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Fatiha Saïdi (présidente).

Membre absent : M. Vincent De Wolf (remplacé).

Etaient également présents à la réunion : Mmes Dominique Braeckman et Céline Delforge (députées), M. Benoît Cerexhe (ministre-président), Mme Viviane Van Gelder (experte du groupe PS), M. Gilles Clarebout (expert du groupe MR), MM. Claude Belleflamme, Philippe-Henri de Generet, Vincent Giroul, Mmes Michèle Grégoire, Dominique Maun (cabinet de M. Benoît Cerexhe), M. Pierre Delcarte et Mme Sylvie Risopoulos (administration de la Commission communautaire française).

Mesdames, Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 28 novembre 2006, les projets de décrets contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007.

M. Rachid Madrane est désigné en qualité de rapporteur.

La commission a décidé de discuter conjointement de l'ajustement budgétaire pour l'exercice 2006 et du budget pour l'exercice 2007.

I. Division 23 – Santé – Programmes 1, 2 et 5

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, président du gouvernement, en charge de la Santé

Maintenir, améliorer et restaurer la santé des Bruxelloises et des Bruxellois en rendant accessibles un ensemble de services de santé, intégrés, de qualité et efficients, contribuant ainsi au développement social et économique de la Région de Bruxelles-Capitale, tel est l'objectif que poursuit M. Cerexhe en tant que ministre de la Santé de la Commission communautaire française.

Sur la base du concept d'état de santé tel que défini par l'Organisation Mondiale de la Santé, le ministre précisait, voici deux ans déjà, que les conséquences d'une telle définition étaient multiples comme le fait que la politique de santé doive s'écarter d'une conception purement curative, restrictive, biomédicale, centrée sur la réparation des affections humaines et que les leviers d'une politique de santé se trouvent répartis entre différents niveaux de pouvoir.

L'année passée, son intervention était axée sur les déterminants de la santé à savoir :

- 1° les prédispositions biologiques et génétiques;
- 2° les habitudes de vie et les autres comportements reliés à la santé;
- 3° les conditions de vie et les milieux de vie;
- 4° l'environnement physique;
- 5° et l'organisation des services ainsi que leur accès.

Aujourd'hui, il faut souligner les nouveaux développements en santé.

Avant tout, le système belge de santé est réputé pour être l'un des meilleurs. Fonctionnant dans un cadre fédéral, il

repose sur une véritable solidarité interpersonnelle. Il est caractérisé par la concertation et le dialogue entre les différents acteurs du terrain. Avec ce système, la Belgique a évité les écueils d'une hausse difficile à contenir des coûts et des files d'attente, de la démotivation des prestataires et de l'apparition d'un système parallèle de soins.

Le ministre fait remarquer par ailleurs que l'on a réussi à conserver un capital de confiance suffisant dans les vertus du système en vigueur, tant au sein de la population que parmi les acteurs du système : prestataires, administratifs, gestionnaires, sources de financement, classe politique. Cette réussite, il convient de la maintenir.

Cependant, cette performance ne doit pas non plus faire oublier qu'il existe encore des failles dans le système. Ces failles se constatent plus particulièrement dans les grandes villes et, bien entendu, la Région de Bruxelles-Capitale n'y échappe pas. Dans l'édition récente de son atlas, l'Observatoire de la Santé et du Social le rappelle encore. L'analyse approfondie des liens entre de nombreux facteurs comme, d'une part, l'âge, le sexe, le type de ménage, le niveau d'instruction, le logement, la nationalité, l'activité professionnelle et, d'autre part, la santé perçue, montre que les grandes différences d'état de santé entre les quartiers bruxellois sont essentiellement liées à la structure d'âge et au statut socioéconomique des habitants de ces quartiers. Ces inégalités de santé entre quartiers persistent suivant des mécanismes complexes.

Les nouveaux développements en santé portent sur l'importance de l'interaction entre les différents acteurs de santé. A cet égard, le ministre s'inscrit totalement dans la déclaration gouvernementale qui prévoit le soutien au travail en réseau dans le domaine de la santé.

Jusqu'il y a peu, les soins de santé ont été considérés par l'ensemble des décideurs, professionnels, patients, comme étant le déterminant majeur de la santé. Renforcer l'offre de soins, améliorer son accessibilité, en particulier en réduisant les obstacles financiers, ont donc été perçus comme les piliers de toute politique de santé. Il aura fallu l'arrivée de nouvelles maladies pour prendre à nouveau conscience de l'importance des autres déterminants et des autres stratégies d'actions. Autrement dit, pendant longtemps et sans doute trop encore aujourd'hui malgré des évolutions indiscutables, la politique de santé a été plus une politique de promotion de l'accès aux soins qu'une politique de promotion de la santé.

Aujourd'hui donc, notre système de santé et de soins est confronté à un certain nombre de limites et doit répondre à de nouvelles exigences. De nouvelles stratégies d'organisation des soins sont nécessaires. Elles passent par le développement des réseaux de soins.

Le premier objectif du travail en réseau est d'abord de promouvoir la qualité des soins. Il faut non seulement tenir compte en permanence de l'évolution des connaissances et des progrès thérapeutiques mais également, et peut être encore plus aujourd'hui, tenir compte du souhait des personnes malades d'être toujours mieux informées et de bénéficier d'une médecine plus humaine, mieux coordonnée et plus proche de leur lieu de vie.

L'objectif suivant est de développer l'approche de prévention car cette approche reste encore le parent pauvre de la médecine. Même l'éducation sanitaire et thérapeutique, qui vise à permettre au patient de se prendre en charge de manière active avec la maladie dont il souffre et les soins et les traitements dont il a besoin, n'arrivent pas à prendre sa place. Quand on constate la mauvaise observance des traitements qui diminue leur efficacité et fait courir le risque de complications et de rechutes, on prend conscience de l'importance de cette éducation sanitaire et thérapeutique. Cet aspect est particulièrement travaillé dans le cadre du réseau « diabète actif » dans le quartier des Marolles.

Enfin, il faut doit également promouvoir une politique de santé publique qui tienne compte des nombreux déterminants qui se situent en dehors du champ de la santé. Comme le ministre l'a déjà souligné, la médecine curative individuelle comme déterminant quasi exclusif de la santé n'explique que 20 % de l'état de santé.

Les réseaux peuvent donc contribuer à corriger un certain nombre de difficultés dans notre système de santé et de soins et ce, par une meilleure adaptation de celui-ci aux attentes des patients. Ces derniers sont replacés au coeur du fonctionnement du système de soins et de santé et ce, grâce à un décloisonnement à différents niveaux : entre médecine ambulatoire et hospitalière, entre généralistes et spécialistes, entre le curatif et le préventif, entre champs sociaux et sanitaires. Ils le sont aussi par un accroissement de la compétence collective des professionnels de santé via une mise en commun plus efficiente de leurs expertises et de leur savoir-faire.

L'approche méthodologique pour laquelle opte le ministre comporte également un volet évaluation. Sur sa proposition, le gouvernement de la Commission communautaire française a pris la décision de procéder à l'évaluation des réseaux. Elle est en cours et les résultats sont attendus pour le 1er semestre 2007.

Aujourd'hui, les 9 premiers réseaux qui ont été initiés dans le cadre du budget de la santé de la Commission communautaire française sortent de la phase expérimentale de leur développement. En conséquence, il convient de les évaluer sur la base de critères objectifs.

Cette évaluation devra permettre d'apprécier si les politiques sont :

- cohérentes dans leur mise en œuvre;
- efficaces, c'est-à-dire que leurs résultats soient conformes aux objectifs fixés;

 efficientes, c'est-à-dire que le rapport entre les moyens mis en oeuvre et les résultats obtenus soit équilibré.

Quatre critères seront pris en compte.

- Premièrement, l'évaluation portera sur l'intégration des usagers et des professionnels dans le réseau. Cette partie abordera l'inclusion dans le réseau, les modalités d'adhésion au réseau, la satisfaction des partenaires et les mesures correctrices éventuellement mises en place pour améliorer le travail.
- Le deuxième critère est le fonctionnement du réseau. Plus concrètement, on appréciera l'existence d'un réel pilotage du réseau, avec une formalisation des décisions permettant de disposer d'une trace de l'évolution et de rendre compte de la dynamique de l'organisation principalement en terme de pilotage, de coordination, d'organisation, de fonctionnement interne, de coopération et d'environnement. Pour être durable, l'organisation doit être structurée de manière à rendre possible une évolution du réseau.
- L'évaluation de la qualité de la prise en charge constituera le troisième critère. Il s'agira de mesurer l'apport de ce type d'organisation par rapport aux modalités traditionnelles de prise en charge quand elles existent, ou par rapport à la situation en dehors du réseau. Il est essentiel que le réseau lui-même s'interroge sur ses pratiques et sur l'impact de celles-ci sur l'état de santé des personnes ainsi que sur l'environnement socio-sanitaire dans lequel il s'est constitué.
- Quatrième et dernier critère, l'impact économique sera évalué. C'est ici qu'entre en jeu l'aspect efficience. Pour ce faire, on pratiquera à une analyse coûts-bénéfices des réseaux afin de déterminer l'apport économique d'une pratique en réseau.

Ce travail d'évaluation est effectué par une équipe de chercheurs de la Fucam, sous la direction du professeur Philippe Scieur.

Concrètement, les chercheurs vont interviewer l'ensemble des partenaires de chaque réseau sur la base d'un questionnaire préétabli permettant de trouver les réponses aux critères déjà cités.

Enfin, grâce à la création d'une allocation de base spécifique aux projets de réseaux et à l'affectation à celle-ci d'un montant de $550.000 \, \text{\ensuremath{\coloredge \in}}$, le gouvernement a pu décider de soutenir deux nouveaux réseaux.

Il s'agit, d'une part, du projet SMES qui a vu ses moyens augmentés en vue de soutenir l'aspect réseau de son travail entre le secteur de la santé mentale et celui des personnes sans abris.

D'autre part, un nouveau projet dont la création dont le ministre se réjouit particulièrement, est appelé « Réseau liens-

ligne intersectorielle en santé ». Ce réseau a pour objectif prioritaire de soutenir les acteurs socio-sanitaires confrontés aux bénéficiaires présentant des troubles de santé mentale. Parmi ces acteurs, une attention particulière sera accordée aux médecins généralistes rencontrant ce type de difficulté.

Ce nouveau réseau présente l'originalité, et il faut s'en réjouir, d'être triplement transversal puisqu'il encourage la collaboration entre :

- l'ULB et l'UCL;
- entre médecins généralistes et professionnels de la santé mentale:
- entre secteur hospitalier et secteur ambulatoire.

Le budget proprement dit traduit les priorités que le ministre vient d'évoquer.

En matière d'ajustement pour 2006, il est essentiellement tenu compte des besoins réels dans chaque allocation de base. C'est la raison pour laquelle les montants affectés dans le programme 2 qui porte sur le financement des différents secteurs décrétaux ont été légèrement réduits alors que les allocations de base « initiatives en santé » et « initiatives en promotion de la santé » ont été augmentées.

En ce qui concerne le budget 2007, d'une manière générale, le ministre a choisi d'augmenter le programme 2 estimant que l'action des services de santé ambulatoire est nécessaire et indispensable au développement du capital santé de la population bruxelloise.

Il faut se rappeler par ailleurs que les crédits du programme 1 avaient été particulièrement augmentés lors du budget initial 2005 et plus spécialement les crédits pour l'allocation de base « initiatives en santé ». Pour être très concret, par rapport au budget initial 2004, le programme 1 a été augmenté de 21 % lors du second ajustement 2005 et de 19 % avec l'ajustement 2006. L'augmentation des moyens est donc confirmée pour 2007. Ces moyens permettent de poursuivre la politique développée par ce programme, à savoir essentiellement les quatre axes suivants :

- l'accompagnement des exclus des soins de santé;
- le soutien à la parentalité;
- l'alternative thérapeutique à l'hôpital;
- les enfants gravement malades.

Quant au programme 2, il voit ses moyens passer de $21.341.000 \in$, à l'initial 2006, à $22.307.000 \in$, pour l'initial 2007, soit une augmentation de $966.000 \in$ ou de 4,5 %.

Ces moyens supplémentaires permettent tout d'abord de couvrir l'augmentation liée à l'indexation des salaires et aux

évolutions barémiques des secteurs régis par des décrets et qui est estimée à 427.000 €.

En outre, deux secteurs voient leurs moyens étoffés.

Le premier secteur est celui des services de soins palliatifs qui correspondent bien à une réelle demande liée au maintien à domicile et au droit à un confort de fin de vie. L'augmentation des moyens affectés à ce secteur va permettre le passage en catégorie 5 de deux services qui proméritent celui-ci depuis plusieurs années. En pratique, ces deux services pourront donc disposer d'un financement leur permettant de passer chacun de 2 équivalents temps plein à 4 équivalents temps plein. Concrètement, les moyens prévus à l'allocation de base passent de 717.000 \in à 964.000 \in , soit une augmentation de quasi 35 % ou 247.000 \in pour être précis.

Au sujet des soins palliatifs, le ministre souligne le fait qu'au sein de la Conférence interministérielle de la Santé, un groupe de travail spécifique aux soins palliatifs a commencé ses travaux, notamment à sa demande. Il formule l'espoir que nous pourrons obtenir directement ou indirectement des moyens complémentaires en provenance du fédéral et de l'INAMI.

Le second secteur qui voit ses moyens augmenter est celui des maisons médicales ou, pour respecter la terminologie officielle, aux associations de santé intégrées. Ces dernières constituent un maillon important voire essentiel dans le maintien de l'accès aux soins pour les plus démunis. L'augmentation du budget affecté à ce secteur va permettre d'envisager l'agrément de 2 nouvelles maisons médicales.

Concrètement, l'allocation de base passe de 2.130.000 € à l'initial 2006 à 2.292.000 € pour l'initial 2007, soit une augmentation de 162.000 € ou 7,6 %. Bien évidemment, il faut rappeler que le secteur des maisons médicales avait déjà fait, l'année passée, l'objet d'un refinancement pour l'octroi complet de la fonction d'infirmière communautaire. Cela correspondait à une augmentation de presque 11 %.

Avec cette opération et, bien entendu, pour autant que les normes soient respectées, la Commission communautaire française verra le nombre de maisons médicales qu'elle subsidie passer de 27 à 29.

En ce qui concerne le programme 5, un protocole d'accord a été signé en Conférence interministérielle de la Santé de juin 2006. Il permettra de d'augmenter la part du fédéral dans le financement des constructions hospitalières. Cela sera très intéressant pour les entités fédérées qui ne peuvent mobiliser énormément de moyens comme c'est le cas de la Commission communautaire française. A ce jour, le gouvernement de la Commission communautaire française attend encore les arrêtés d'exécution du fédéral. Le ministre pense qu'en 2007, tout l'arsenal légal et réglementaire sera en place. Ce nouveau système de financement permettra de libérer des moyens qui pourront être mis à disposition des autres secteurs de la santé de la Commission communautaire française.

En conclusion, le ministre a privilégié la continuité pour le programme 1 « support de la politique générale » et augmenté le programme 2. Malgré une situation financière difficile, les choix opérés par le gouvernement de la Commission communautaire française, entre autres en matière de santé, permettent d'apporter aux Bruxelloises et Bruxellois une amélioration substantielle de leurs conditions de vie.

2. Discussion générale

M. Paul Galand (Ecolo) se réjouit de la préoccupation du ministre d'avoir maintenu et poursuivi l'effort de cohérence en matière de politique de santé. Les avancées en matière de soins palliatifs et le travail en réseau constituent un autre motif de satisfaction.

Pour M. Galand, l'année 2007 marquera un moment important. L'on sait que la pérennité du système de santé développé en Belgique mérite notre vigilance. Sachant qu'il convient de bien circonscrire ce qui revient à l'INAMI et de ne pas aggraver les difficultés budgétaires de la Commission communautaire française, il est important de garder des revendications claires par rapport à ce qui relève du principe d'équité entre l'ensemble des citoyens de ce pays et aussi de rappeler sans cesse la nécessité d'établir un socle de protection sociale européenne. De même, les niveaux de pouvoir communautaires, régionaux et locaux doivent lutter contre tout report éventuel de charges de santé et sociales vers eux. Ceci suppose aussi qu'il faille garder la même logique entre niveaux de pouvoir francophones.

En termes de santé publique, il faut reconnaître que la prévention est le ferment des avancées les plus significatives. Ceci suppose bien sûr qu'au niveau intra francophone, il faut que l'on soit bien d'accord sur ce qui revient à chacun pour éviter d'ailleurs toute surcharge budgétaire résultant de missions relevant d'autre niveau de pouvoir. A cet égard, M. Galand souhaite savoir où en sont les contacts avec la Communauté française et la Région wallonne, évoquant l'existence du Centre local de promotion de santé, le plan pluriannuel de la Communauté française impliquant une vraie concertation entre les trois institutions. M. Galand rappelle qu'au niveau bruxellois, l'Assemblée réunie et le Parlement francophone bruxellois ont déjà voté des résolutions appelant une coordination d'études en santé afin d'éviter des doublons inutiles et ce, en confiant à l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social le soin d'en assumer la gestion et la publicité. M. Galand souhaite donc obtenir l'assurance que les protocoles d'accord conclus entre pouvoirs francophones sont correctement et efficacement appliqués.

M. Galand félicite le ministre Cerexhe pour la place qu'il réserve dans sa politique aux médecins généralistes. Le médecin généraliste est en effet l'acteur central de la médecine de première ligne. A ce sujet, M. Galand demande si, au cours des deux dernières années, cette reconnaissance du rôle primordial du généraliste a progressé, notamment par son implication dans les organismes où se prennent des dé-

cisions. Est-ce que le point de vue de la FMGB, par exemple, est mieux pris en compte ?

Pour ce qui est de la santé mentale, M. Galand reste préoccupé de la mise en place d'un système d'appel, par exemple par gsm. Lorsque dans une maison d'accueil, à titre d'exemple, on se trouve confronté à un problème de santé mentale, est-il possible de contacter un psy en dehors des heures de consultations habituelles? Peut-on espérer, si ce n'est déjà fait, que pour l'ensemble des services agréés et subsidiés en santé mentale, il y ait un tel outil?

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) remercie M. le ministre Cerexhe pour son souci de placer la politique de santé dans la perspective d'une réflexion prenant en compte le bienêtre des bruxellois, tâche ardue s'il en est vu les structures institutionnelles et les compétences de la Commission communautaire française plus spécialement, lesquelles sont limitées sans compter l'étroitesse de la marge de manœuvre financière de la même Commission communautaire française.

Par ailleurs, il faut travailler avec une offre de santé inégalement répartie sur le territoire bruxellois sachant que les besoins diffèrent selon les quartiers et que les besoins de leurs populations sont quelquefois complexes. Heureusement, pour affronter cette complexité, les ressources ne manquent pas. En effet, grâce aux réseaux, il est possible, d'une part, de transcender les frontières institutionnelles et, d'autre part; de faire en sorte que les besoins des citoyens soient mieux appréhendés en utilisant la complémentarité des différentes catégories de travailleurs de la santé.

Quant à l'évaluation du travail en réseau telle que projetée par le ministre en collaboration avec une équipe de la Fucam, Mme Braeckman demande quand cette étude sera terminée et si elle fera l'objet d'un examen et d'une réflexion en commission. Dans cet ordre d'idées, Mme Braeckman croit savoir que le professeur Bernard Francq aurait déjà fait une telle évaluation des réseaux. M. le ministre confirme-t-il ce projet ?

A propos du travail communautaire, M. le ministre a rappelé que la Commission communautaire française prenait à sa charge le coût du travail communautaire dans les maisons médicales. Mme Braeckman ajoute que cela concerne un emploi à mi-temps résultant de la conclusion des accords du non-marchand. De manière globale, au sujet du travail communautaire, Mme Braeckman demande au ministre quelle évaluation il est en mesure d'en faire ou en tout cas de la manière selon laquelle il est imposé. Le travail communautaire, en effet, s'inscrit bien souvent dans des quartiers où il est très difficile de travailler selon ce mode d'action. C'est donc quelquefois de manière arbitraire que l'on impose aux maisons médicales de pratiquer le travail communautaire à partir d'un emploi à mi-temps. Dès lors, une réflexion est-elle déjà engagée aboutissant peut-être à la conclusion qu'il convient de travailler de préférence sur la base de projets communautaires plutôt que sur celle d'emploi à mi-temps ?

Mme Braeckman plaide pour l'action concertée de travailleurs de la santé et de travailleurs sociaux, ce qui n'existe pas encore et qui ne manque pas de laisser s'exprimer un certain nombre de regrets de la part des intéressés eux-mêmes.

Mme Braeckman dit aussi avoir perçu des critiques portant sur l'action du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé. Or, voici un peu plus d'un an, le Parlement francophone bruxellois a adopté un décret modifiant le décret relatif au Conseil consultatif, modification lui donnant de nouvelles missions dont celle de présenter un rapport annuel au Parlement francophone bruxellois en octobre. Ce débat serait, pour Mme Braeckman l'occasion de mettre en place cette saine pratique.

En ce qui concerne le service Santé de l'administration de la Commission communautaire française, Mme Braeckman souhaite savoir combien de personnes travaillent pour l'inspection attachée à ce service.

Se ralliant à ce qu'a dit M. Galand sur les préparatifs en vue de la négociation telle qu'évoquée, Mme Braeckman partage l'idée que cette préparation est très importante et insiste pour que le maximum de clarté soit fait sur la façon d'utiliser les deniers de la Commission communautaire française et notamment identifier qui en sont les destinataires. Mme Braeckman souhaite que cette préoccupation habite chacun des membres du gouvernement de la Commission communautaire française dans la perspective des négociations annoncées.

M. Willy Decourty (PS) a remarqué que les crédits relatifs aux soins palliatifs et ceux destinés aux maisons médicales ont fait l'objet d'augmentations substantielles.

Pour les soins palliatifs, M. le ministre a précisé qu'il s'agit d'une augmentation de plus de 34 % par rapport au budget initial pour 2006 permettant le passage de catégorie de deux services sans les citer. Outre la question de savoir quels sont ces deux services, M. Decourty demande si cette augmentation de 34 % se justifie par le seul passage de catégorie.

M. Decourty a retenu l'accent marqué l'an dernier par le ministre sur la création d'un groupe de travail chargé de trouver des solutions aux problèmes dans ce secteur. Dès lors, M. Decourty demande s'il est possible d'avoir un aperçu des conclusions de ce groupe de travail.

En ce qui concerne les maisons médicales (+ 162.000 €), M. Decourty souhaite savoir quelles sont les deux nouvelles maisons médicales bénéficiaires de cette augmentation.

M. Decourty fait cependant remarquer que la déclaration gouvernementale de 2004 recommandait de ne pas augmenter les dépenses structurelles de la Commission communautaire française vu sa situation financière. D'où la question, comment justifier l'agrément de ces deux nouvelles maisons médicales ?

En ce qui concerne le service intégré de soins à domicile, M. le ministre a évoqué le problème d'un troisième protocole avec l'Etat fédéral, protocole qui devrait rapporter une masse budgétaire de 3,5 millions d'€. Or, le programme justificatif mentionne à cet endroit (programme 2 − Services ambulatoires − AB 33.06) que la création d'un S.I.S.D. est en cours d'élaboration et qu'il nécessite un financement d'impulsion. M. Decourty demande si les 3,5 millions d'€ cités plus haut ne suffiraient pas à lancer cette opération.

M. Rachid Madrane (PS), rapporteur, dit que son groupe se réjouit aussi de ce que le gouvernement de la Commission communautaire française a réalisé par rapport aux engagements pris en début de législature. M. Madrane rappelle aussi qu'un travail soutenu a été mené en commission de la Santé notamment sur l'évaluation des décrets relatifs à la santé mentale et aux toxicomanies. Mais, se référant plus précisément à ce que ses collègues ont déjà dit, M. Madrane demande au ministre un complément d'explications au sujet de la création du « Réseaux Liens – ligue intersectorielle en santé ». Or, lors du débat de l'an dernier, M. Madrane se souvient que le ministre avait suggéré des changements possibles à savoir d'une part, que des initiatives pourraient être prises en vue de créer un réseau qui mettrait en lien le secteur des assuétudes et celui de la santé mentale pour répondre à la problématique de la dépendance au jeu et, d'autre part, la renaissance du projet Alto. M. Madrane souligne le caractère paradoxal de la conjonction de ces deux éléments. A la fois, on se réjouit de l'installation d'un casino alors que l'on va peut-être créer, d'autre part, quelque chose destinée à lutter contre les assuétudes au jeu.

Mme Magda De Galan (PS) fait remarquer qu'au terme d'un long débat et de nombreuses auditions en commission sur les thèmes de la santé mentale et des toxicomanies, la commission aurait pu attendre de nouvelles inflexions dans les crédits budgétaires dévolues à ces deux secteurs. Or, il n'est est rien. Elle demande au ministre s'il souhaite un temps de maturation supplémentaire dans ces deux dossiers.

Mme Souad Razzouk (MR) partage le sentiment que vient d'exprimer Mme De Galan. En marge de la suite à donner au débat tenu ces derniers mois sur l'évaluation des dispositions décrétales en matière de santé mentale et de toxicomanies, Mme Razzouk demande au ministre si le statut des travailleurs concernés a été modifié.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé), répond immédiatement à Mme Razzouk qu'il n'y a pas de diminution au budget pour 2007 mais qu'il y a un léger ajustement pour l'exercice 2006 qui peut se justifier par l'une ou l'autre contingence ponctuelle comme, par exemple, l'absence de longue durée d'un des agents de ces services.

Mme Souad Razzouk (MR) remercie le ministre pour cette explication qui la rassure pleinement.

A propos du travail communautaire sur lequel Mme Braeckman est intervenue, Mme Fatiha Saïdi (présidente), précise que ce concept est né voici une quinzaine d'années et ce, dans un cadre beaucoup plus clair qu'aujourd'hui. Elle ajoute que la dénomination donne quelquefois l'impression d'un repli sur soi. Elle se demande s'il n'y a pas lieu de revoir et de remplacer cette appellation de la même manière que l'on a abandonné le nom de la politique de cohabitation des populations sociales pour celui de cohésion sociale.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé), entreprend de répondre le plus précisément possible à toutes les questions posées.

Il faut bien se pénétrer de l'idée que notre système de santé pourrait être rediscuté, remis en question à l'occasion des négociations annoncées. Dès lors, les différents niveaux de pouvoirs francophones n'ont de cesse de préparer ces négociations institutionnelles et de « cimenter » le concept de solidarité interpersonnelle qui fait la qualité du système de soins de santé de ce pays et qui mériterait de s'étendre au niveau européen, comme l'a suggéré d'ailleurs M. Paul Galand.

M. le ministre partage et souligne tout l'intérêt de l'effort d'identification des usagers de la santé en région bruxelloise. Car, il est clair que les services de santé subventionnés par la Commission communautaire française interviennent bien audelà des limites de la Région et de la population bruxelloise.

En ce qui concerne le travail de concertation entre gouvernants francophones, M. le ministre est en contact permanent avec le cabinet de sa collègue, Mme Catherine Fonck, contact qui est d'ailleurs doublé au niveau des administrations respectives. D'ici la fin de l'année, le gouvernement de la Commission communautaire française va désigner ses représentants appelés à siéger au sein du Conseil consultatif commun. Au niveau de la conférence interministérielle de la Santé, les deux gouvernements s'entendent pour faire remonter un certain nombre d'actions au niveau de l'Etat fédéral; à titre d'exemple, le programme de dépistage du cancer du sein et celui de vaccination. D'autre part, l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social entretient des contacts étroits avec les services d'études de la Communauté française.

A M. Galand qui a insisté sur la place du médecin généraliste, M. le ministre confirme l'existence de contacts permanents entre son cabinet et la FAMGB. Habité par l'idée de conforter la place du médecin généraliste dans les structures de la Commission communautaire française, M. le ministre a pour premier objectif de permettre la liaison entre la Fédération des Médecins généralistes et les fédérations agréées des secteurs subventionnés par la Commission communautaire française.

Des contacts plus lents, comme le reconnaît le ministre, sont en cours avec la FEDITO pour le secteur de la toxicomanie.

La création d'un service intégré de soins à domicile passe par une consultation directe avec les médecins généralistes. A la question posée relative à la possibilité de contacter un psy en dehors des heures de bureau, M. le ministre rappelle qu'il y a obligation d'ouverture un soir ou un samedi par semaine; pour le reste, un répondeur téléphonique renvoie immédiatement vers des structures accessibles de nuit et de week-end.

Le travail en réseau ayant suscité l'intérêt de plusieurs membres de la commission et au regard de la nécessité d'évaluation de ce travail en réseaux, M. le ministre précise que l'étude qu'il a commandée sera finalisée au cours du premier semestre 2007. Par ailleurs, un colloque sera organisé le 20 mars 2007, colloque où sera présenté l'éventail de tout ce qui se fait en réseaux. Les membres de la commission y seront bien évidemment conviés.

M. le ministre précise que le professeur Bernard Francq a déjà fait une étude de ce genre. Le cabinet du ministre est en mesure de fournir le résultat de cette étude aux membres de la commission. Un débat en commission est à envisager sur la question de cette évaluation du travail en réseaux.

M. le ministre est bien au fait des critiques qui s'élèvent à l'encontre du Conseil consultatif et dont Mme Braeckman s'est inquiétée. Il ajoute que le Parlement va en recevoir le rapport d'activités qui pourra faire l'objet d'un débat en commission.

Au sujet de la question posée par Mme Braeckman sur l'effectif dévolu à l'inspection du service de la Santé de l'administration, le ministre précise qu'il s'agit d'1,75 équivalent temps plein. La compétence de cette inspection couvre les secteurs de la santé et du social hors maisons de repos.

En réponse aux questions posées par M. Decourty sur les services de soins palliatifs et sur les maisons médicales, M. le ministre précise que l'augmentation des crédits affectés aux soins palliatifs se limite à couvrir le passage de catégories et ce, pour deux services à savoir Cité-Sérine (¹) et Continuing care (²).

Actuellement, vingt-sept maisons médicales sont agréées par la Commission communautaire française. En plus, trois demandes d'agrément sont arrivées à l'administration : la maison médicale de Laeken, qui travaille au forfait, la maison médicale « Etoile Santé » à Uccle, qui travaille aussi au forfait, et enfin, « Alfa Santé » à Schaerbeek.

M. le ministre Cerexhe rappelle que depuis le début de cette législature, le budget des maisons médicales a augmenté au-delà des fluctuations de l'index.

En maison médicale, la fonction « travail communautaire » est financée pour un demi-temps plein. Un rapport de l'inspection pose une série de questions sur la mise en œuvre de

⁽¹⁾ Cité-Sérine, rue des Cultivateurs, 30 à 1040 Bruxelles.

⁽²⁾ Continuing care, chaussée de Louvain, à 1030 Bruxelles.

cette fonction. Dès lors, le ministre souhaite au préalable interroger la fédération des maisons médicales à ce sujet.

M. le ministre souligne que le secteur des maisons médicales est d'abord subventionné par l'Etat fédéral. Par conséquent, il ne paraît donc pas raisonnable d'augmenter la contribution de la Commission communautaire française en faveur de ce secteur et d'interpeller le fédéral pour ce financement.

En réponse à l'intervention de Mme De Galan sur le travail fait en commission sur l'évaluation de la mise en œuvre des décrets relatifs à la santé mentale et aux toxicomanies, M. le ministre assure qu'il ne perd pas de vue le suivi à lui donner et précise qu'une concertation a débuté entre son cabinet et la FEDITO. Cette concertation porte sur la révision des missions des services actifs en matière de toxicomanies. En ce qui concerne la santé mentale, la conclusion du travail faite en commission était que le décret correspondant ne nécessitait pas de réécriture.

Enfin, en réponse à la réflexion de M. Madrane, M. le ministre souligne que l'illogisme découlant du rapprochement fait entre l'ouverture d'un casino et la lutte contre les assuétudes au jeu n'est pas un fait isolé car, à un autre niveau et dans un autre dossier, s'affrontent conviction de non-Europe et précipitation à vouloir bénéficier du soutien de l'Union européenne.

Mme la conseillère du ministre répond à la question posée sur le réseau Alto. Des contacts ont été établis entre la FEDITO et la FAMGB. Ces contacts ne sont pas très simples parce que les publics ne sont pas exactement les mêmes. Les services agréés par la Commission communautaire française accueillent des consommateurs «lourds». Les médecins généralistes de leur côté sont plus sollicités à ce niveau par un public relevant de l'assuétude à l'alcool. Donc, parce que ces publics ne sont pas les mêmes, il en résulte une difficulté à se parler et un manque de reconnaissance mutuelle sur la question d'expertise des uns et des autres. Le souci du ministre est donc de conditionner la renaissance du réseau Alto bruxellois à cette reconnaissance mutuelle des deux secteurs. Il serait insensé d'octroyer des moyens financiers uniquement aux médecins généralistes sans s'assurer du lien les unissant au secteur associatif subventionné par la Commission communautaire française.

3. Examen des tableaux

Division 22 – Santé (Programme 1 – support de la politique générale)

AB 12.02 – Promotion, publications, diffusion

M. Paul Galand (Ecolo) attire l'attention de M. le ministre sur les limites à respecter en matière d'impression de brochures de diffusion « grand public » reprenant les différentes législations en matière de santé.

Il ne lui paraît pas normal que la Commission communautaire française fasse la dépense d'impression de législations autres que celles que la Commission communautaire française elle-même adopte. Ce n'est pas à elle de faire, par exemple, la promotion de la législation de l'Etat fédéral.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé) répond que sa vigilance ne peut être prise à défaut puisque de telles impressions n'ont pas été faites sous ce gouvernement, c'est-à-dire depuis juillet 2004.

AB 12.03 – Fonds de participation pour les habitants

M. Rachid Madrane (PS), rapporteur, demande quels sont les micro-projets retenus cette année dans le cadre de l'adhésion de Bruxelles au réseau des Villes en Santé de l'OMS.

AB 33.13 – Initiatives en matière de santé

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande la raison de la diminution de ce poste à l'initial 2007 (990.000 €) par rapport à l'ajustement du budget 2006 (1.020.000 €).

Mme la conseillère du ministre répond que ce montant se justifie par le fait que ce poste budgétaire comprend des projets moins récurrents que d'autres et qu'ainsi l'estimation initiale peut être inférieure à celle de l'année précédente quitte à réévaluer les besoins lors de l'ajustement.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande que soit annexée au rapport la liste des initiatives concernées par ce poste budgétaire.

AB 33.01 – subventions pour recherches dans le domaine de la santé

AB 33.06 – subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

M. Paul Galand (Ecolo) souhaite que soit annexée au rapport la liste des projets relatifs à ces deux allocations de base.

AB 33.14 – subventions des initiatives en matière de promotion de la santé

M. Rachid Madrane (PS) rappelle que l'an dernier le ministre annonçait que Bruxelles allait s'inscrire dans le programme Interreg III C et plus précisément pour le projet « Voisins d'Europe » permettant d'obtenir des moyens complémentaires (50.000 € en trois ans). M. Madrane souhaite savoir si cette intention s'est concrétisée. M. Madrane croit savoir que cette somme de 25.000 € serait financée par la Région. Qu'en est-il advenu et quelles parts ont été prises par la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé) précise que toutes les parties en présence ont participé à ce financement.

Mme la conseillère du ministre ajoute que le projet « Bruxelles – Ville en Santé » a effectivement obtenu le soutien du programme « Voisins d'Europe » (programme européen Interreg III C), lequel concerne jusqu'à présent non seulement Bruxelles mais aussi Lyon, Milan et Belfast. Ce projet est axé sur l'aménagement de l'espace public dans les quartiers, ce qui correspond bien au cadre projeté pour « Bruxelles – Ville en Santé ». Ainsi, les populations de ces quartiers ont eu la possibilité de se rendre compte de ce qui s'est réalisé à Belfast et à Lyon. Les 25.000 € ont été distribués équitablement sur l'ensemble des budgets et des huit ministres du gouvernement régional.

AB 33.06 – subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

M. Rachid Madrane (PS), rapporteur, demande pourquoi l'a.s.b.l. Dune, soutenue en initiatives, n'est pas intégrée dans le décret.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé) répond que cela pourra se faire mais pour l'instant il faut attendre les résultats du travail sur l'évaluation du décret et la révision des missions.

Division 22 – Santé (Programme 2 – services ambulatoires)

AB 33.04 – subventions aux services de santé mentale

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souligne que ce poste est le mieux pourvu en crédits budgétaires tout en reconnaissant par ailleurs le bien-fondé. A cet égard, Mme Braeckman attire l'attention du ministre et des commissaires sur l'une des difficultés majeures en matière de politique de santé qui réside dans le fait d'assurer une couverture géographique satisfaisante. Ainsi, à la lecture du rapport d'activités d'un service de santé mentale, « Le Coin des cerises », en attente d'agrément et oeuvrant à Neder-over-Hembeek, Laeken et Haren, il apparaît que rien n'existe pour une population de quelque 60.000 habitants. Or, voici quelques années, l'a.s.b.l. « Le Prologue », également service de santé mentale, couvrait cette zone. Malheureusement, il a été fermé depuis.

Mme Braeckman souhaite savoir si la demande d'agrément de l'a.s.b.l. « Le Coin des cerises » est en bonne voie. Elle souligne qu'avec un subside « initiatives » de 70.000 €, cette association parvient à faire vraiment du travail de qualité au départ d'un encadrement limité à un mi-temps psychologue, un mi-temps assistant social et quelques heures de psychiatre et ce, pour une population « fort en désaffiliation ». Mme Braeckman ajoute que ce service apporte une

contribution intéressante en matière de santé communautaire, réponse efficace et moins coûteuse qui mérite d'être soutenue.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé) rappelle qu'une part importante du budget est consacrée à la santé mentale. Les crédits budgétaires qui lui sont alloués ont été augmentés sensiblement (+ 43 % de 1994 à 2003). Il faut savoir qu'en général un nouveau service de santé mentale coûte à la Commission communautaire française 250.000 €.

Sur la couverture de la région bruxelloise, le ministre attend les conclusions de la Ligue de la santé mentale et en particulier pour ce qui est de la zone nord de Bruxelles.

Quant à l'a.s.b.l. « Le Coin des cerises », le ministre précise que son dossier d'agrément est incomplet.

A propos de l'évaluation en matière de santé mentale et de toxicomanies, M. Paul Galand (Ecolo) préconise de veiller à pourvoir le tableau de bord de la santé d'une cartographie reprenant tous les services, tant bicommunautaires que monocommunautaires parce que selon les éléments déterminant une zone ou un quartier c'est quelquefois le bicommunautaire qui doit prendre la relève.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé) donne entièrement raison à M. Galand quant au rapprochement nécessaire des informations relatives à ces niveaux.

M. Paul Galand (Ecolo) déplore que des documents tels que le tableau de bord de la santé et d'autres rapports d'activités se basent souvent sur des statistiques établies à partir de populations numériquement limitées et peu significatives. Par contre, ces mêmes relevés statistiques gagnent en signification s'ils sont regroupés sur un ensemble de services.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé) indique qu'il n'impose rien aux services dans la rédaction de leurs rapports d'activités mais il reconnaît qu'un souci de cohérence entre ces rapports serait le bienvenu.

AB 33.09 – subventions aux associations en matière de soins palliatifs

M. Paul Galand (Ecolo) se réjouit de l'augmentation des crédits budgétaires alloués aux services de soins palliatifs. Il souhaite savoir si le renforcement de l'encadrement concerne bien l'engagement de personnes appelées à travailler sur le terrain.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé) confirme qu'il en est bien ainsi.

M. Paul Galand (Ecolo) tient à féliciter le ministre.

AB 33.04 – subventions aux services de santé mentale

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite connaître l'état d'avancement du dossier de l'association « Baluchon/Alzheimer » et savoir si des accords ont été conclus avec la Communauté française. Mme Rousseaux rappelle en quoi consiste la mission de cette association, mission d'aide précieuse pour les familles des patients et interroge le ministre sur l'aide budgétaire éventuelle octroyée à cette problématique par la Commission communautaire française.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé) signale que ces questions se rapportent plutôt au programme 1 (AB~33.06-subventions~pour~des~'etudes~et~des~initiatives~originales~en~sant'e~mentale). Une liste de ces initiatives est annexée au rapport, initiatives parmi lesquelles figure le soutien de $50.000~\mathebox{\colorebox{\circ}}$ à l'association « Baluchon/Alzheimer ».

A la question du statut des personnes oeuvrant pour cette association, M. le ministre indique que des négociations sont en cours avec le ministre fédéral de l'Emploi pour leur octroyer un statut dérogatoire vu la particularité de leurs horaires de travail.

AB 33.04 – subventions aux services de santé mentale

AB 33.05 – subventions aux centres de télé-accueil

AB 33.09 – subventions aux associations en matière de soins palliatifs

AB 33.10 – subventions aux centres de coordination

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande que soient annexées au rapport l'historique de l'évolution de 2004 à 2006 et celle prévue pour 2007 des soutiens aux associations et services de ces différents secteurs.

Mme Rousseaux aimerait savoir quel est à cet égard le différentiel entre le montant estimé et le montant actuel. Elle prend pour exemple l'augmentation de 5 % des crédits en matière de soins et services à domicile. Cette augmentation de crédits de 5 % permet-elle de satisfaire aux normes de financement dans les conditions de l'agrément octroyé, ainsi à l'indexation et à l'ancienneté des travailleurs ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé) répond à cette question par l'affirmative et renvoie à cet égard à son exposé introductif y compris en ce qui concerne les soins palliatifs et les maisons médicales.

Programme 5 – infrastructures

AB 61.35 – dotation au SGS Bâtiment

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande de voir figurer en annexe au rapport une liste des réalisations en 2006 et ce qui est programmé pour 2007.

M. Paul Galand (Ecolo) s'inquiète de savoir si des mesures appropriées ont été adoptées et suivies en matière d'économie d'énergie et d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE).

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé) répond que les services techniques font preuve de la plus grande vigilance à cet égard.

Mme Souad Razzouk (MR) demande de pouvoir disposer en annexe au rapport d'une ventilation détaillée pour chaque bâtiment concerné.

II. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 23 du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 et pour le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007, et en propose l'adoption par 7 voix pour et 4 abstentions.

III. Approbation du rapport

A l'unanimité, il est fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

La Présidente,

Rachid MADRANE

Fatiha SAÏDI

IV. Annexes

Annexe 1

Etude du professeur Bernard Francq (3) relative au travail en réseau en matière de santé

Une recherche sur les pratiques en réseau

Suite à une première étude réalisée en 2000 sur les pratiques de coopération en matière de santé dans deux zones géographiques de la Région de Bruxelles-Capitale – la zone Nord-Est de Bruxelles comprenant trois communes (Schaerbeek, Saint-Josse, Evere) et le quartier des Marolles, nous avons été amenés à envisager la problématique centrée sur les stratégies de communication développées par les différentes expériences de mise en réseau. En effet, ce projet de recherche s'inscrivait dans un domaine situé au croisement des travaux sur l'espace urbain, les politiques de santé et le vécu des personnes. La proposition générale peut être formulée de la manière suivante : alors qu'on assiste depuis une décennie à une municipalisation des problèmes de santé, les professionnels dans le champ socio sanitaire – en fait, il faut parler de démarche ambulatoire - semblent assez dépourvus tant au niveau de leur insertion dans des politiques locales qu'à celui des effets de leur action sur la santé publique dans la ville. Les relations entre territoire et santé restent ignorées, sinon réduites et celles entre institutions et acteurs socio-politiques décalées. Avec le développement de la précarité, les bourgmestres, les présidents de CPAS mais aussi les « entrepreneurs du social » (associatifs, non marchands) ont été amenés à développer un discours autour de la proximité en faisant l'économie de repenser les rapports entre ville et santé, entre institutions et acteurs. Chacun semble cependant persuadé qu'autour de la santé peut se reconstituer des enjeux pluriels qui sont à la fois socio politiques et anthropologiques.

Une recherche sur trois domaines

La commande qui a été adressée au chercheur était de cerner ce qui était au cœur des projets cherchant à engranger des plus-values à partir de la recherche d'une démarche intégrée favorisant le décloisonnement et les échanges partenariaux. Par rapport aux expériences retenues, nous avons choisi de nous centrer sur un triple questionnement qui prenait les plus nettes distances avec une opération d'évaluation.

En quoi les pratiques de partenariat et de réseau s'ancrent-elles dans un espace ou un territoire ? Nous voulions examiner la variété des formes de relations entre les opérateurs qui entreprennent de lancer de nouveaux services urbains. L'hypothèse est ici de repérer la conception de ceuxci (services-relais, mise en cohérence, transversalité, mutualisation des ressources, ...). Il est bien clair qu'il s'agit à chaque fois de relations de coopération entre les opérateurs dont nous voulions percevoir les formes. Très concrètement, il s'agissait de savoir si le projet initial avait connu des inflexions, si le partenariat s'était élargi ou non. Il s'agissait aussi dans les entretiens de demander aux coordinateurs comment ils définissaient l'apport du travail en réseau.

Celui-ci se présentait-il comme une organisation visant soit à produire de nouvelles pratiques professionnelles (technicité), soit à modifier les modes relationnels entre les acteurs de la santé (symbolique), soit encore à proposer de nouveaux modes d'organisation et d'utilisation du système de santé (politique), soit enfin à participer à la construction d'un nouveau système de santé publique. Nous nous sommes souvent référés au texte de présentation de l'expérience réseau tel qu'il figurait dans la publication de la Commission communautaire française *Les Réseaux santé* afin de demander des clarifications ou des précisions quant à la portée du projet.

La pratique de réseau implique un nouveau métier : celui d'ensemblier pour parler le vocabulaire du développement urbain ou celui de coordinateur-médiateur pour se tenir plus près de la culture professionnelle du travail en santé. Nous voulions établir de manière plus précise le profil du métier en établissant les traits spécifiques, les compétences ou les nouvelles qualifications qu'il exige. Hormis cet objectif, il s'agirait aussi de repérer les éventuels « manques » en terme de formation en vue d'établir un programme devant renforcer les compétences des coordinateurs.

L'idée de réseau mis en perspective spatialement dans un territoire délimité avec une implication plus ou moins forte des usagers a retenu notre attention depuis de nombreuses années dans le cadre de différentes recherches. Nous voulions préciser avec les coordinateurs le cadre normatif de ce que pourrait être un «contrat-santé». C'est sans aucun doute ici que les différentes modalités de communication mises en pratique devaient nous aider à mieux délimiter la relation entre réseau et territoire. Dans l'élaboration d'un plan de

⁽³⁾ Le professeur Francq est professeur ordinaire à l'Unité d'anthropologie et de sociologie de l'UCL et chercheur au CADIS (Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologique), EHESS, Paris. Il a publié en 2003 « La Ville incertaine. Politique urbaine et sujet personnel » aux éditions Académia-Bruylant.

communication ou d'une « veille » active, quels pouvaient être les « *minima* » considérés comme indispensable pour concrétiser le fonctionnement du processus de participation entre partenaires ? Par exemple, la présence de créateurs de culture, de producteurs de qualification, des acteurs de citoyenneté, des porteurs de solidarité ...

Histoires de réseau

Des dix expériences passées en revue et financées dans le cadre de la Commission communautaire française, nous avons pu repérer des pratiques révélatrices de tâtonnements, d'errements, de difficultés rencontrées selon des rythmes différents, avec des objets ou des questions relatives aux soins ou à la santé. Révélatrices aussi du potentiel de développement que le soutien de ces expériences met en valeur. Même si tout n'est pas identifiable à ce que l'on appellerait trop rapidement « réseau ». Mais la question n'était pas d'évaluer les pratiques en les mettant en perspective par rapport à une définition normative de ce que serait un réseau « idéal ». Il s'agissait plus prosaïquement de répondre à trois questions :

- 1. Où et quelles sont les avancées dans ce qui apparaît comme un objectif allant de soi, soit la collaboration entre partenaires ?
- 2. Qu'avons-nous appris sur les difficultés, les obstacles rencontrés, parfois contournés ?
- 3. Comment se pratique le métier de coordinatrice (€) ? Mais en est-ce un, de métier ?

A n'en pas douter, les expériences passées en revue se sont cristallisées autour de projets, certes à contenu différent, à géométrie variable, mais qui, néanmoins, permettent de dégager les différentes dimensions qui caractérisent une première mise en réseau. Autrement dit, les différentes pratiques qui se sont développées sont indicatives de ce qui a pris tournure matérielle dans un travail d'échanges.

Sept dimensions sont repérables. Une première dimension consiste à faire réseau pour travailler mieux et plus ensemble afin de développer ce qui est service de proximitévoire de voisinage - et, par-là même, favoriser une démarche qualité où l'accueil et l'accompagnement doivent être replacés par rapport à un mode de fonctionnement technique (Réseau Maintien à domicile). Une deuxième dimension cherche à assurer la permanence des échanges entre les partenaires en faisant un travail conséquent de communication. Le réseau ici combine un travail suivi d'informations entre les membres et cherche à s'élargir en informant les intervenants potentiels comme les médecins-généralistes, les travailleurs sociaux mais aussi les usagers. (Hépatite C). Plusieurs réseaux cherchent à réfléchir, voire à jeter des ponts entre ces trois acteurs. Une troisième composante donne au territoire une importance plus structurante : au-delà de la multi-activité, on voit que c'est l'accompagnement de l'en-

fant, de la mère, de la famille qui occupe une place centrale dans ce déploiement d'activités (Canal santé). Une quatrième dimension exprimée avec force, c'est celle qui consiste à faire la démonstration d'un manque par rapport à une prise en charge d'un problème de santé mentale dans une commune déterminée (Berchem). D'autres réseaux cherchent à structurer leur action en amont, à créer des conditions de coconstruction (Santé-précarité) et le manque se manifeste plus en creux. Les situations sont bien différentes. D'une coordination sociale locale solidement ancrée à la recherche de partenaires qu'il s'agit de convaincre de consacrer du temps à un travail d'échanges, les choses ne vont pas de soi. Une cinquième dimension est centrée sur les modalités à adopter pour établir des conventions en termes d'échanges de service, voire de prestations. C'est le noyau dur, même si le projet envisage le développement d'une éventuelle coopération entre partenaires. Une sixième dimension a un contenu plus critique : au départ, le projet de réseau voulait rompre avec des pratiques de cloisonnement, de méconnaissance, voire d'ignorance. L'essentiel a alors consisté à créer des liens entre des professions et des métiers différents, dans un esprit de reconnaissance mutuelle des métiers de chacun (Réseau Bruxelles-Est). Avancée considérable. Une septième dimension est présente. Elle est résolument démonstrative non pas d'un manque à combler mais d'une action pédagogique à promouvoir - pour l'entourage des alcooliques comme pour la prévention du diabète. Ici, les collaborations diverses impliquent plus que le réseau se tourne résolument vers les usagers.

Qu'en est-il des difficultés ou des obstacles rencontrés?

Sans nul doute, la figure du médecin-généraliste revient souvent (pour plus de la moitié des réseaux) quant à la nécessité de pouvoir compter sur son intervention pour ancrer des pratiques de réseau qui soient décloisonnantes. Cette figure est hautement révélatrice de ce qui est le plus pesant : un manque de temps caractérisé qui limite considérablement les échanges et les diagnostics. Autre difficulté, c'est celle que recouvre le terme « référent » qui revient souvent dans les entretiens. Quelle disponibilité ont-ils ? Quelle(s) conception(s) du rapport au soin, à la maladie, à la santé en général ont-ils, ces référents ? A bien écouter ce qui est dit, la pratique dominante – et les difficultés qui l'accompagnent -, c'est de savoir qui prend qui en charge (Santé mentale Marolles). Au pire, comment se débarrasser du cas difficile; au mieux, comment mettre en place des ponts pour prendre une décision raisonnée entre professionnels de santé qui seraient à même que le patient assume son problème. Ici, les résistances à des traitements standardisés sont clairement énoncées.

Troisième difficulté. Si la pratique de réseau permet une meilleure rencontre entre les différents acteurs intervenant sur des territoires à échelle différente, il reste que la pratique du « cas par cas » reste massive. Pour les uns, ce constat les amène à s'interroger sur ce qui, anthropologiquement, « fait soin ». Pour d'autres, c'est plus une question de maîtrise du

temps comme exigence pour assurer au réseau une visibilité qui lui assurerait à terme une action plus collective en termes de santé publique et plus seulement en termes de soins.

La dernière difficulté réside dans la manière d'envisager la « dé-liaison » sociale. Il semble, en effet, que la question du lien social, de son absence repérable dans les situations qui appellent une intervention en santé mentale soit devenue ce qui interpelle ceux qui se revendiquent d'une pratique clinique. Pourtant, cette affaire de lien social reste évoquée plus qu'analysée comme un point de création de nouvelles pratiques en réseau. Si le travail sur le diabète envisage d'emblée cette question du lien social - à développer dans une pratique quotidienne autour de l'acte de cuisiner -, il est plus difficile de lui donner un contenu précis dans d'autres réseaux qui cherchent encore à co-construire des échanges entre professionnels. C'est là une question qui mérite nombre d'éclaircissements car le constat de la « dé-liaison » sociale est trop général pour fonder une politique de santé publique.

Reste ce que nous apprennent les entretiens sur les virtualités du métier de coordinateur de réseau. Bref inventaire. Ce qui semble faire consensus, c'est une double compétence : certainement « une bonne connaissance du réseau psychomédico-social bruxellois » indispensable pour pouvoir se retrouver dans le labyrinthe institutionnel de la Région. Certainement aussi, avoir « des capacités de gestion de réunion, de gestion relationnelle, de communication, sachant qu'il faudra mixer des pratiques différentes, sachant que, dans un premier temps, chacun voudra avoir raison par rapport à l'autre ou chacun aimera attirer l'autre vers son type de pratique ». A n'en pas douter, cette double face du métier n'est que le minimum de compétences à avoir. La troisième face renvoie directement au contenu du réseau, à son projet, à son élargissement. C'est là que la tension semble maximale entre un rôle organisationnel – celui ou celle qui assure le liant entre les partenaires du réseau - et un rôle professionnel (psychologue-clinicien, thérapeute familial, membre d'une équipe de maison médicale ou d'une association en santé ...). Cette tension met en présence, de manière très classique pour un sociologue du travail, la recherche du point d'équilibre entre la certitude de vouloir disposer d'une autonomie dans son travail et l'incertitude de travailler en coopération avec d'autres, au sein et en dehors de l'institution qui vous emploie. Ce dilemme autonomie/coopération est discernable dans les propos de plusieurs travailleurs qui en appellent à une réflexion en commun sur ce que recouvre le terme même de « coordination ». C'est bien ce terme qui est perçu comme pivot du rôle, même s'il reste largement à préciser quant aux compétences qu'il mobilise.

Echanges et pratiques de coordination

La recherche indique que la mise en place des réseaux a eu pour effet soit de renforcer des liens existants avec des partenaires, soit de les créer. On ne peut qu'être frappé par la variété remarquable en termes d'échelles d'action : les réseaux sont par définition des lieux souples d'articulation des pratiques selon un territoire relativement déterminé ou non; ils combinent tous quatre aspects :

- la production de nouvelles pratiques professionnelles;
- la modification des modes relationnels entre les acteurs de la santé à partir de la création de lieux de collaboration;
- un travail de réflexion voire de recherche sur les nouveaux modes d'organisation et d'utilisation du système de santé qui, du travail anthropologique à l'établissement du recueil des données, cherche à clarifier les enjeux des modes de prise en charge des patients;
- une volonté souvent implicite de participer à la construction d'un nouveau système de santé publique qui viserait à décloisonner les professions comme les «thérapies» centrées sur la souffrance sociale.

Ces constats sont révélateurs d'une dimension double en ce qui concerne la production des réseaux : l'une plus centrée sur l'échange des services, l'autre plus ciblée sur l'échange des pratiques. Les deux sont présentes avec des intensités variables et permettent de différencier l'orientation et le contenu des réseaux les uns par rapport aux autres.

L'échange des services consiste à moderniser les prestations. Pour ce faire, les opérateurs ou professionnels cherchent à gérer les interdépendances qui les lient les uns aux autres. Le travail de réseau consiste alors à privilégier des objectifs centrés sur une prestation plus globale et intégrée; il s'agit alors d'atténuer, pour les patients, malades, usagers, les effets négatifs des frontières institutionnelles. C'est une pratique multimodale qui se met en place et qui peut se repérer de trois manières :

- par ajustement mutuel des procédures et des consignes de chacun pour répondre à un souci de cohérence;
- par délégation de certaines fonctions à l'un des partenaires du réseau sur l'ensemble du territoire géographique;
- par développement d'actions collectives et de définition de nouvelles règles communes concernant la qualité du service, les prestations connexes, le travail d'animation du réseau ...

L'échange des pratiques renvoie à des modes d'organisation destinés à adapter les prestations des professionnels et opérateurs en fonction des difficultés des populations. Ici, les échanges visent à regrouper les opérateurs pour tenter de faciliter leurs interventions. Ce sont les interactions avec les usagers qui sont au cœur de l'échange. On parlera d'innovation de service puisque les professionnels n'enrichissent plus seulement leurs services en parallèle (comme dans le cas d'échange de services) mais constituent une synergie entre eux qui débouche sur des innovations qui favorisent la

mutualisation des pratiques (la difficulté vient qu'il n'est pas facile de caractériser cette logique de fédération comme service nouveau au client alors que c'est l'effet visé). L'intérêt, c'est de voir comment se combinent les deux formes d'échanges ou encore comment chacune alimente l'autre.

A partir des entretiens réalisés, nous avons pu repérer différentes pratiques de coordination selon un mode double : soit par création d'un poste dédié à l'action du réseau, soit par affectation du personnel existant au développement du projet réseau. Deux dimensions caractérisent le poste de coordinateur : la première est centrée sur le développement d'une pratique clinique (« psy réseau »), la seconde sur des actions d'informations et de communication ciblée vers une sensibilisation des populations, voire une participation de celles-ci au développement du réseau. Entre ces deux dimensions, quatre domaines d'activité plus centrée sur l'extérieur caractérisent les pratiques de coordination :

- assurer une veille dans des espaces d'intervention délimités et, ainsi, faciliter les usages du territoire;
- aider à la résolution de problème;
- susciter et développer des projets entre services et entre pratiques;
- contribuer à l'animation et au partenariat au sein du réseau et avec d'autres partenaires, voire d'autres réseaux.

Les pratiques de coordination se développent également de manière interne. Ici, il s'agit de :

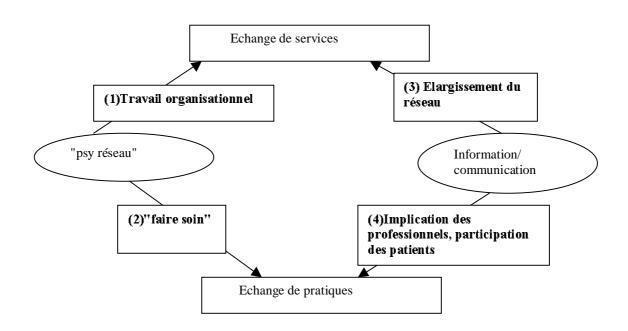
 manager les équipes et superviser l'organisation du travail;

- accompagner la réflexion, voire la recherche sur le contenu de la professionnalisation;
- coordonner les retours d'expériences auprès des institutions (ou encore, comment promouvoir les activités auprès des partenaires);
- faire évoluer la qualité des prestations et contribuer au développement de nouvelles offres de services et/ou de pratiques.

Il est possible à partir de cet ensemble d'éléments de créer un profil de poste (ou un référentiel de métier) « coordinateur de réseau ». Ce devrait être un des objectifs de la formation à mettre en place pour assurer non seulement un travail de mise en perspective entre réseaux mais encore un travail consistant à définir les modalités de ce qui constitue pour le moment un métier « flou ».

La plus-value des réseaux

En croisant les deux axes que le travail de recherche a dégagés, nous avons la possibilité de rendre compte de la richesse des réseaux existants tant au niveau des échanges qu'à celui du métier qu'il a permis de créer. Chacune des quatre pratiques qui viennent concrétiser l'existence de ces réseaux fonctionne sur un mode propre qui s'appuie sur une interrogation – mieux, une recherche – qui qualifie les différentes configurations telles qu'elles ont situées dans le schéma.



1ère configuration

Nous sommes en présence d'un travail qui combine intervention par des actions psy (avec une nette approche clinique) et échange de services. La dominante quant au fonctionnement du réseau consiste ici à devoir se préoccuper des relations organisationnelles entre les partenaires et à définir les modes de coordination entre les professionnels « in front » (ceux qui sont en contact direct avec le public) et « in back » (ceux qui exercent une fonction de définition ou d'orientation de l'action). Ce qui est sollicité au niveau de la recherche, ce sont les méthodes de management qui permettent de développer, voire de renforcer les partenariats entre services.

2ème configuration

Ici, le travail de réseau combine intervention par des actions psy (avec une nette approche clinique) et échange de pratiques. La dominante consiste à privilégier une approche anthropologique autour d'une question centrale : que signifie « faire soin » dans un milieu où les liens sociaux sont défaits ? L'approche communautaire domine ce type d'approche et c'est dans la mise en perspective des pratiques culturelles, sociales, voire économiques que le mode d'intervention ou de prise en charge se réfléchit et évolue.

3ème configuration

L'action de la coordination est tout entière centrée sur la diffusion de l'information – et la qualité de la communication – entre les différents services qui composent le réseau. Son effet consiste à élargir celui-ci en faisant circuler l'information afin de renforcer le champ tant territorial que professionnel des membres qui pourraient rejoindre le réseau. En terme de recherche, le problème du recueil des données se pose pleinement (tant au niveau du contenu des paramètres à saisir que de l'échange des dossiers ou des cas et leur nécessaire anonymat).

4ème configuration

Le travail de coordination est centré sur le développement de la communication et de l'information en fonction de l'échange des pratiques. C'est directement la participation des usagers qui est visée dans l'action du réseau. Ce qui a pour effet de rechercher une plus forte implication des professionnels quant à la manière dont ils développent des pratiques de prise en charge médicale ou psychologique. Ici, c'est résolument l'entrée par les problèmes sociaux et spatiaux mis en relation avec l'état de santé de la population qui est pratiquée. Le réseau développe alors un mode de recherche-action qui vise à conjuguer participation citoyenne et implication des professionnels dans un projet à l'échelle d'un quartier.

Ainsi, peut-on représenter les quatre pratiques repérables dans le travail en réseau comme fondées sur une démarche de recherche qui vient dynamiser le projet initial. Pour le dire autrement, le réseau « fait danser les éléphants » dans la mesure où il permet de questionner la nature des échanges et les formes de communication et de relation qui sont les plus aptes à dépasser une logique de soins stricto sensu et où il offre une réelle alternative aux trois limites qui caractérisent aujourd'hui le système de soins :

- une tendance de plus en plus développée à la spécialisation cloisonnée, développant peu l'approche intégrée et devenant de plus en plus dispendieuse;
- la difficulté des mondes médicaux à assurer la transition du système de production de soins (à dominante hospitalière) vers un système de production de santé qui repose sur un travail en réseau pour développer tant des partenariats (échange de services) qu'une réflexion sur le sens des pratiques vis-à-vis des usagers (la perspective maximale étant celle de la co-production);
- le coût du système de soins est de plus en plus contrôlé, sinon remis en cause en terme d'équité quant à l'utilisation optimale des ressources. De plus, la volonté de vouloir rendre transparent le fonctionnement global du système de santé implique que les usagers soient mieux informés sur les diagnostics, la conduite des soins et les risques qui y sont attachés. Si cet effort de transparence débouche souvent sur la volonté de vouloir définir des « parcours de santé » standardisés, les échanges de services et de pratiques privilégient une autre logique : celle du dépassement du traitement « au cas par cas » par un travail réticulaire réunissant les conditions nécessaires au décloisonnement physique et territorial de la santé. Cette histoire reste à écrire dans la continuité des réseaux qui se sont mis en place à la suite de l'appel à projets de 2003. Y mettre fin serait dommageable non seulement pour les professionnels mais bien plus encore pour la population qui est en attente d'une plus grande visibilité de la politique de santé publique.

Une formation nécessaire

Les dimensions mises à jour par la recherche sont indicatives de ce qui devraient constituer la base d'une formation comportant au moins cinq modules de 3 heures (soit au total 15 heures de formation):

 Ce qu'on entend par réseau : usage du mot; dimensions (liens, transactions, contrôle, grandeur); enjeu des pratiques de réseau (relation entre service et pratiques; communication et action; lien et lieu ...) (4).

⁽⁴⁾ Voir le fichier PowerPoint élaboré par B. Francq et F. Bodeux : « Ré-seaux, vous avez dit réseaux ? » sur le site internet Réseaux santé de la Commission communautaire française.

- Un deuxième module consacré au recueil des données (à quoi servent les indicateurs de réussite et quels sont les types d'outils d'observation).
- 3. Un troisième module devrait envisager les dispositifs d'observation et les stratégies de communication. L'objectif ici est, d'une part de voir comment on passe des outils de suivi aux observatoires et, d'autre part, quelle(s) stratégie(s) de communication (avec quels outils) il s'agit de prendre en compte pour favoriser l'élargissement du réseau et l'évaluation participative.
- 4. Un quatrième module serait enfin consacré à l'apprentissage organisationnel : c'est là un aspect récurrent des difficultés rencontrées par les coordinateurs de réseau. Il s'agit ici de considérer ce qui est à la charnière de la production de données et de l'usage qui en est fait pour assurer le pilotage des réseaux.

Cela concerne tout ce qui a trait

- au partenariat entre les acteurs et les niveaux de pouvoir ou de décision,
- à l'approche intégrée en termes de coopération entre secteurs,
- 3) à l'organisation concernant les contrats, les conventions et les procédures.
- 5. Un dernier module devrait mettre en perspective le travail de coordinateur de réseau par rapport à d'autres métiers. Depuis quelques années, avec le développement des actions en partenariat, en revitalisation urbaine, différents types de professions responsables administratifs communaux, agences d'urbanisme, architectes, coordinateurs de projet ... ont été amenées à se fréquenter, travailler ensemble, mieux cerner leurs compétences. Le module que nous proposons ici nous paraît essentiel dans la mesure où il permet de travailler sur ce que l'on considère comme les axes constitutifs de la compétence des professionnels de la politique de la ville.

Annexe 2 Détail de certaines allocations de base des programmes 1 et 2

A.B. 23.10.33.01 – Subventions pour des recherches dans le domaine de la Santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Forest-Quartiers-Santé »	recherche-action : « Usages du tabac et du cannabis chez les adolescents les plus fragilisés dans leurs différents milieux de vie »	6.000 €
« Fédération pluraliste soins palliatifs »	projet d'étude sur les soins palliatifs	19.790 €

A.B. 23.10.33.06 – Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

Nom de l'association	Projet	Montant
« SMES »	cellule d'appui médico psychologique d'intersection entre la Santé mentale et l'Exclusion sociale	41.000 €
« Le Méridien »	programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multi- culturalité et précarité» à destination de non professionnels de la santé mentale et la poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de l'anthropologie et de la santé mentale	38.000 €

A.B. 23.10.33.13 – Subventions pour des initiatives en matière de santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Dune »	travail de rue ciblant le public toxicomane et l'animation d'un comptoir d'échange de seringues	121.380 €
« Fondation pour la prévention des allergies »	conseil, d'information, d'orientation et de suivi de personnes atteintes d'asthme et/ou d'allergies	5.000 €
« Les Pissenlits »	santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Anderlecht	33.660 €
« Ulysse »	fonctionnement d'une équipe d'accompagnement psychosocial des réfugiés à Bruxelles	64.260 €
« La Guise »	animation et aide par la pratique psychomotrice en faveur des enfants	24.990 €
« Espace Social Télé-service »	prendre un enfant par la main	17.700 €
« Espace Social Télé-service »	SOS – Solitude	6.000 €
« Cahiers de Psychologie Clinique »	publication d'une revue de psychologie clinique	7.500 €
« Re-Sources Enfances »	formation des professionnels de l'enfance	15.000 €
« Fondation Françoise Dolto »	fonctionnement d'un espace parentalité	17.700 €

« Fables Rondes »	clowns à l'Hôpital Erasme et Saint Pierre	17.700 €
« Le Patio »	lieu de rencontre pour familles en rupture de lien	6.000 €
« L'Abordage »	fonctionnement d'un lieu de rencontres enfants-parents	6.000 €
« Rapa Autre Lieu »	organisation d'un service alternatif à l'hospitalisation psychiatrique, projet de maisons communautaires et recherche-action « La santé mentale en population générale : images et réalités	73.440 €
« Libr' Aire »	contes et Marionnettes en hôpital pédiatrique	1.264 €
« Hopi' Conte »	contes aux enfants hospitalisés	2.023 €
« Pag-asa »	aide et accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la Région de Bruxelles-Capitale	18.360 €
« Erreurs médicales »	aide aux victimes d'erreurs médicales	5.000 €
« SOS-Sectes »	aide aux victimes de sectes	3.000 €
« La Maison Ouverte »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	39.109 €
« La Maison Rue Verte »	Espace Enfants	7.650 €
« Théâtre Poème »	théâtre avec les adolescents en difficulté	3.000 €
« Similes »	aide aux personnes souffrant de troubles psychiques, à leurs familles et à leurs proches	10.200 €
« Les Alevins »	organisation d'un centre de santé intégrée regroupant des médecins- spécialistes	2.729 €
« La Marelle »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	6.400 €
«La Maison des enfants de St-Gilles »	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-enfants (0-6 ans)	2.479 €
« Passages »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« Espace P »	consultations médicales gratuites, campagne de vaccination contre l'hépatite B et recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles	31.620 €
« Fondation nationale de recherche en cardiologie pédiatrique »	soutien à la recherche en cardiologie pédiatrique	1.000 €
« Le Gazouillis »	prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	16.320 €
« Alzheimer Belgique »	« Café Souvenirs » et publication de son périodique bimestriel	24.480 €
« SOS-Viol »	aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage	56.100 €
« Lapsus Lazuli »	activités de clowns auprès des enfants malades	6.200 €
« La Maison de la famille »	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-bébés « Le Jardin Couvert »	2.975 €

« Plate-forme Prévention Sida »	organisation de la « Journée Mondiale de Lutte contre le Sida » du 1 ^{er} décembre 2006	4.500 €
« Baluchon Alzheimer Belgique »	service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des proches est atteint de la maladie d'Alzheimer	40.000 €
« SLAJ »	fonctionnement d'un groupe de parole pour femmes victimes d'agression sexuelle	18.054 €
« Les Messagers de Cœur »	« Chemin d'Art » en service de pédiatrie	5.500 €
« Fondation Hodie Vivere »	étude et prévention des maladies de civilisation et développement d'un réseau de cliniques du Juste Poids à Bruxelles	12.750 €
« Liaison Antiprohibitionniste »	activités de réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la question de la prohibition des drogues dans notre société	14.280 €
« Liens de Quartier Petite Enfance »	lieu de rencontre Parents-enfants dans le quartier de la Cage aux Ours à Schaerbeek	6.000 €
« Jour après Jour »	enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola	30.600 €
« AREAM »	développement du centre de musicothérapie	10.200 €
« Fédération des maisons médicales »	organisation de l'université d'automne les 21 et 22 octobre 2006	5.000 €
« Mouvement du Nid »	assistance médicale aux personnes victimes de la traite des êtres humains dans le milieu de la prostitution	25.500 €
« Croix Rouge de Belgique »	réalisation d'un DVD à vocation pédagogique	3.000 €
« Ligue Huntington »	aide, soutien moral et information pour les familles et les personnes confrontées à la maladie d'Huntington	3.000 €
« Lieu d'accueil enfants-parents »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« Fédération pluraliste soins palliatifs »	promouvoir les soins palliatifs et d'en défendre l'aspect qualitatif	8.700 €
« Le Coin des Cerises »	santé mentale communautaire	71.400 €
« Les P'tits Pas »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	16.187 €

A.B. 23.10.33.14 – Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Bruxelles Ville-Région en Santé »	réalisation de son projet « Bruxelles Ville-Région en Santé » dans le cadre du réseau des Villes-Santé de l'OMS	40.000 €
« CLPS »	action de promotion de la santé	59.500 €
« Centre de documentation Santé-Bruxelles »	activité documentaire dans le domaine de la santé	5.500 €

A.B. 23.20.33.17 – Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

Nom de l'association	Projet	Montant
« Solidarité Nouvelles »	information juridique et santé	59.243 €
« Question Santé »	réalisation et de diffusion du périodique Bruxelles-Santé et d'un Bruxelles-Santé spécial, de support à la conception et la réalisation de brochures de la Commission Communautaire Française et l'encadrement méthodologique et organisationnel des aspects de communication liés à différents projets	50.000 €
« CIRE »	formation, d'encadrement et d'emploi d'interprètes dans le secteur de la santé mentale et dans le secteur des maisons médicales	44.796 €
« Modus Vivendi »	coordination de la charte de bien-être en milieu festif nocturne	29.670 €
« Modus Vivendi »	promotion de la charte de bien-être en milieu festif nocturne	80.000 €

A.B. 23.20.33.18 – Subventions aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé

Nom de l'association	Projet	Montant
Dix « Réseaux Santé »	promoteurs de « réseaux de santé »	351.611 €
« Fucam »	évaluation des dix réseaux santé subventionnés par la Commission Communautaire Française	48.000 €
« SMES-B »	« Cellule d'appui médico-psychologique d'intersection entre la Santé mentale et l'Exclusion sociale» et de renforcement de son travail en réseau	31.000 €
« Question Santé »	organisation d'un colloque sur les réseaux de santé en mars 2007	25.000 €
« Entr'Aide des Marolles »	mise en place d'une démarche d'intervision des réseaux santé	2.500 €
« Réseau Liens » SSM-ULB	réseau santé intitulé « Réseau Liens – ligne intersectorielle en santé »	50.000 €

A.B. 23.10.12.03 – Fonds de participation des habitants

Nom de l'association	Projet	Montant
Les Amis d'Aladdin	Excursion pédagogique et conviviale au parc de Bokrijk	1.200 €
GAFFI	Journée à Dinant. Sortie alliant découverte, détente et convivialité aux femmes du quartier Nord de Schaerbeek participant aux activités du Gaffi	1.200 €
Centre de Santé du Miroir	Projet « Femmes en forme » Cours de gymnastique accessible aux habitants du quartier	1.000 €

Comité de Quartier GAQ a.s.b.l.	La fête des Squares Fête familiale regroupant les habitants, les associations, quelques commerçants, les musiciens, les comédiens	1.000 €
Forest Quartier Santé a.s.b.l.	Organisation d'activité de gymnastique sportive Centre Culturel Francophone Berchemois	1.000 €
« Le Fourquet »	Tournage de la fiction « Mille à Bord »	1.239 €

Liste des réalisations pour 2006 et des projets programmés pour 2007 relatifs à l'A.B. 61.35 (dotation au SGS Bâtiment) [avec une ventilation par bâtiment]

2006 initial CO 540

2006 1er AJ proposé CO 540

2007 initial proposé CO 2.700

en cours au 27.06.06 : 305 en cours estimé au 31/12/06 :

2006 initial CE 500

2006 1er AJ proposé CE 500

2007 initial proposé CE 3.500

							20	06		20	07	200	08	200	2009 20		10
N° DOSSIER	BENEFICIAIRE	OBJET	CODE	ESTIMATION hors TVA	N° VISA	Engagé	à engager	Ord.	à ord.	à engager	à ord.	à engager	à ord.	à engager	à ord.	à engager	à ord.
Hpr505	PARHELIE à Woluwe-St-L	lot1 gros-oeuvre et parach.	2		05/50085			6,115	100,985		115						
	av. De Broqueville	lot 2.1 chauf + sanitaires	2		06/50046	39,389			19,389		20						
		lot 2.2 électricité	2		06/50045	42,747			12,747		30						
		lot 3 abords	2				51,776		51,776								
		lot 4 mobilier encastré	2	40			30				30						
		lot 5 mobilier	2	30						20	20						
		lot 6 balançoire	2	3			2				2						
		comptes finaux	2	30						20	20						
Hpr509	C.T.R.	rénov. accueil 1er ph. goe fermé bloc	4	150						100	100						
	à Jette	D goe ferme bloc	4	2.083						1.590			1.000		590		
		2e ph. tech. spéc+par D	4	2.609								1.990			1.000		990
		3e ph. blocs B et C	4	1.925										1.470	470		1.000
Tox518	L'Equipe Babel à Saint-Gilles	CF travaux am.	2	2			1		1								
tox520	CAP-ITI	achat	4	337			149,949		149,949								
	à Saint-Gilles	aménagement	4	50						0	0						
IHP525	Archipel	travaux d'aménagement	3	45			35		35								
	à Schaerbeek	achat second bâtiment	5	300						200	200						

 9											
en cours au 27.06.06 : 305 en cours estimé au 31/12/06 : 201											
au 27.06 estimé a	40										
en cours en cours 201	40										
• • ··· <u></u>			140	250					360		22
-				250							25
8 9	170		89	15	0		125	250		<u> </u>	
2007 initial proposé CO 2.700 2007 initial proposé CE 3.500	170		208	75	0		125	250	360		
al proposi					199,3	0,705					
2007 initial proposé CO 2007 initial proposé CE		5,44				5,789					
·· ·· <u>·</u>					199,3						
-											
O 540 E 500		05/50075				05/50091					
proposé CO 540 proposé CE 500	250 20 130		400	350	290		250	500	1.400		
2006 1er AJ p 2006 1er AJ p			10								
2006	4 4 4	2	3 et 5	4 4	က က	- 0	1 ?	4 4	2		2
	achat travaux à court terme travaux à moyen terme	châssis rue Soetens	rénovation 20,av. du Roi soldat	aménagement achat	achat de bâtiment aménagement	sécurité incendie cloison acoustique	achat	achat aménagement	aménagement 25	nouveaux lits	compte final
CO 540 CE 500	La perche à Saint-Gilles t	Entre autres à Jette	Juan Luis Vives à Anderlecht	ASBL CAPS à Ixelles	Centre de guidance de Molenbeek	ASBL Prospective sjeunesse à Ixelles	ASBL Carrefour à Schaerbeek	ASBL LE NOYER à Schaerbeek	ASBL CITE 8	Ę.	1040 Etterbeek
2006 initial CO 540 2006 initial CE 500	Mmd526	IHP527	IHP528	Mmd530	SSM531	Tox532	IHP533	MMD534	SSP535		

Total ordonnancement 2007 à 2010 = 10160

2006 initial CO 540 2006 initial CE 500				2006 1er AJ proposé CO 540 2006 1er AJ proposé CE 500				2007 initial proposé CO 2.700 2007 initial proposé CE 3.500						en cours au 27.06.06 : 305 en cours estimé au 31/12/06 : 201				
SSM536	ASBL D'ICI et	achat	4	200						140	140							
	D'AILLEURS	aménagement	4	300						125			125					
	à Molenbeek																	
CET537	TELE ACCUEIL	sécurité incendie	1	50						50	50							
	Santé mentale	achats (à introduire)								250	125	250	250	250	250	250	250	
	Toxicomanie	achats (à introduire)								250	125	250	250	250	250	250	250	
	Décret Social- Santé	à introduire								300	150	300	300	300	300	300	300	
	sous-total 2006					82,136	469,025	18,087	570,851									
	TOTAL ANNUEL					551	,161	588	3,938	4188	1770	3065	2700	2310	2900	800	2790	

en cours estimé au 31/12/06 : 305 + 418 - 522 = 201

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales par Mme Dominique BRAECKMAN

SOMMAIRE

I.	Division 22 – Aide aux personnes Programme 2 – Cohabitation des communautés locales Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
	Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale	72
	2. Discussion générale et examen des tableaux	73
II.	Division 22 – Aide aux personnes Programme 1 – Action sociale Programme 4 – Famille Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)	
	1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille .	75
	2. Discussion générale et examen des tableaux	76
III.	Division 22 – Aide aux personnes Programme 3 – Personnes handicapées Activité 2 – Service à gestion séparée « Centre Etoile Polaire » Activité 3 – Service à gestion séparée « Service bruxellois francophone des personnes handicapées » Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)	
	Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'Aide aux Personnes handicapées	78
	2. Discussion générale et examen des tableaux	79
IV.	Avis	82
V.	Approbation du rapport	82
VI.	Annexes	83

Membres présents: Mmes Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, MM. Mohammadi Chahid, Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, MM. Michel Colson, Willem Draps, Mmes Nathalie Gilson, Souad Razzouk (présidente), Céline Fremault, et Dominique Braeckman.

Absente: Mme Fatima Moussaoui.

Etaient également présents à la réunion : M. le député Paul Galand, MM. les ministres Charles Picqué, Emir Kir et Mme la ministre Evelyne Huytebroeck, Mmes Isabelle Fontaine, Azita Banaï (cabinet du ministre Charles Picqué), Mme Pascale Pensis et M. Paul Leroy (cabinet du ministre Emir Kir), M. Olivier Petit et Mme Véronique Gailly (cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck), Mme Viviane Van Gelder (collaboratrice du groupe PS), M. Vincent Vanhalewijn (collaborateur du groupe Ecolo) et M. Roland Zauwen (collaborateur au groupe MR).

Mesdames, Messieurs,

La commission des Affaires sociales s'est réunie le 28 novembre 2006 pour examiner les projets de décrets contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2006 et le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2007 de la Commission communautaire française.

Mme Dominique Braeckman est désignée en qualité de rapporteuse.

La commission décide de joindre la discussion relative à l'ajustement 2006 et au budget 2007.

I. Division 22 – Aide aux personnes Programme 2 – Cohabitation des communautés locales Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

1. Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale

Le ministre rappelle que la réforme du secteur anciennement appelé « cohabitation-intégration » est pleinement d'application depuis le 1^{er} janvier 2006.

La déclaration du Collège prévoit tant le refinancement du secteur que l'application progressive du non-marchand.

Les contrats communaux et régionaux sont adoptés. Leur durée est de 5 ans.

Le ministre informe les commissaires des différentes mesures prises pour le budget de l'année 2007 dans le secteur de la cohésion sociale.

Les budgets destinés aux associations, que celles-ci s'inscrivent dans des contrats régionaux ou communaux de cohésion sociale, ont été indexés.

L'allocation spécifique destinée à éviter toute perte pour les communes et leurs opérateurs, du fait de la fusion partielle des anciennes allocations et de l'actualisation des indices socio-économiques de répartition des enveloppes budgétaires, est maintenue.

La réflexion sur la thématique de la cohésion sociale et l'appui méthodologique au secteur sont garantis par le financement d'un Centre régional d'appui.

L'allocation pour l'application de l'accord non-marchand a été doublée afin d'octroyer aux travailleurs de nouveaux avantages en 2007.

Le plan bruxellois consacré au redéploiement des politiques d'alphabétisation est en vitesse de croisière.

De même, le cofinancement du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés demeure inscrit dans les budgets.

Les objectifs du programme sont les suivants :

Ce programme, anciennement appelé « Cohabitation des communautés locales » et « Insertion sociale », vise la Cohésion sociale dans les quartiers les plus fragilisés de la capitale, celle-ci étant entendue comme la possibilité donnée à chaque individu ou groupe d'individu de bénéficier de l'égalité des chances et des conditions, du bien-être économique, social et culturel, afin qu'il puisse participer activement à la société et y être reconnu.

La réforme de ce secteur a entraîné la création de nouvelles AB pour couvrir le champ d'application du décret relatif à la cohésion sociale du 13 mai 2004 (AB 33.06, 33.07, 33.08 et 33.09), tandis que les anciennes AB ont été maintenues mais revues à la baisse, pour sauvegarder le financement des politiques se situant, au sens strict, en dehors du champ du décret, bien qu'elles participent du même objectif.

Par ailleurs, une AB (00.01) a été ajoutée pour la mise en œuvre de la première phase d'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale, conformément à la déclaration de politique générale.

Le ministre s'attache ensuite aux articles budgétaires proprement dit :

AB 00.01 – Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non marchand au secteur de la cohésion sociale

Crédit proposé : 1.050.000 €

Ce crédit est destiné au financement de la seconde phase de l'application de l'accord non marchand au secteur de la cohésion sociale.

AB 12.02 – Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale

Crédit proposé : 99.000 €

Ce crédit est destiné à couvrir la commande d'études, la publication de brochures, le paiement des jetons de présence aux membres de la section «cohésion sociale» du Conseil consultatif.

AB 12.03 – Dépenses destinées à préparer le secteur de la cohésion sociale à l'application du non marchand

Crédit proposé: 0

AB 33.04 – Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale

Crédit proposé : 857.000 €

Cette allocation est maintenue en vue de financer les politiques se situant hors champ du décret, et menées notamment avec l'Europe, le Fédéral ou les autres Régions et Communautés, à destination des associations.

AB 33.05 – Subventions à l'a.s.b.l. Centre bruxellois d'action interculturelle

Crédit proposé : 145.000 €

Une partie de l'allocation est maintenue pour financer les missions historiques du CBAI.

AB 33.06 – Subventions au Centre régional d'appui

Crédit proposé : 204.000 €

Ce crédit est destiné au financement du Centre régional d'appui créé dans le cadre du décret du 13 mai 2004.

AB 33.07 – Subventions pour les contrats régionaux de cohésion sociale

Crédit proposé : 1.418.000 €

Conformément au décret relatif à la cohésion sociale, 20 % de l'enveloppe globale destinée aux contrats de cohésion sociale sont affectés au financement de projets régionaux ou intercommunaux, à des projets qui n'ont pas été inclus dans un contrat communal ou à des projets situés dans des communes ne composant pas l'EDRLR.

AB 33.08 – Subventions pour les contrats communaux de cohésion sociale

Crédit proposé : 5.672.000 €

80 % de l'enveloppe des contrats de cohésion sociale sont destinés au financement des contrats communaux.

AB 33.09 – Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale

Crédit proposé : 433.000 €

Allocation destinée à compenser, suite à la fusion des anciens programmes « cohabitation des communautés locales », « insertion sociale » et « été jeunes » et à l'actualisation des critère socio-économiques servant de fondement à

la répartition des moyens budgétaires entre les communes éligibles, les pertes de certaines de ces communes.

AB 43.05 – Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale

Crédit proposé : 439.000 €

Cette allocation est maintenue en vue de financer les politiques se situant hors champ du décret, et menées notamment avec l'Europe, le Fédéral ou les autres Régions et Communautés à destination des Communes.

2. Discussion générale et examen des tableaux

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) constate que conformément à l'accord de majorité, les associations et les communes travaillant dans le cadre du «décret cohésion sociale» entrent dans le cadre des accords du non-marchand. C'est donc à cet égard qu'a eu lieu en 2005 et 2006, l'ouverture d'un article budgétaire et la mise à disposition de moyens financiers avec une augmentation de 500.000 € pour l'année 2007 et que le ministre annonce la constitution d'un cadastre permettant de mieux objectiver les choses. Peut-on dire, à partir de ce cadastre, qu'en 2008 on aura résorbé tout le retard et rencontré tous les prescrits des accords du nonmarchand (barèmes de la commission paritaire 305.1, fins de carrières, formation) ? Existe-t-il un plan d'action qui s'achèvera en 2008 ou faudra-t-il plus de temps ?

Concernant l'AB 33.04 (subventions aux associations pour les politiques hors décret), la commissaire craint que les travailleurs de ces associations ne bénéficient pas des accords du non-marchand.

A l'AB 33.05 (subventions au Centre bruxellois d'action interculturelle), pourquoi n'y a-t-il pas d'indexation en ce qui concerne les missions historiques, à l'instar de la mission nouvelle instaurée par le « décret cohésion sociale » (2 %) ? Pour les missions d'initiatives, par exemple, il n'y a pas d'indexation.

Concernant l'AB 33.09 (subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale) l'aspect transitoire a-t-il une limite dans le temps ?

De façon générale, l'intervenante souhaiterait que l'on joigne au rapport, la liste des associations (par AB) qui bénéficient de subventions.

M. Michel Colson (MR), se joint aux interrogations de l'intervenante précédente en ce qui concerne les accords du non-marchand.

Ce commissaire souhaiterait que l'on joigne les documents suivants au rapport :

- AB 33.04 (Subventions des politiques hors décret) : la liste des projets 2006 et le montant par association,
- AB 33.05 (CBAI): les projets subsidiés dans le cadre de la liste des projets,
- AB 33.07 (Subventions des contrats régionaux) : la procédure et les critères de sélection, la liste des projets et des montants accordés,
- AB 33.08 (Subventions transitoires en matière de contrats communaux): la liste des projets acceptés (et refusés) par commune,
- AB 33.09 (Subventions transitoires en matière de contrats communaux): la liste des projets et des communes concernés ainsi que les montants.

Mme Michèle Carthé (PS) souligne, malgré la situation difficile, une avancée dans l'application du «décret non-marchand» et pose la question suivante : que serait-il possible de faire pour renforcer l'information des communes sur les associations financées hors décret (projets communaux, mais surtout régionaux) ?

Mme Nathalie Gilson (MR) souhaite une meilleure vue prospective sur l'application du « décret cohésion sociale ». Sa logique était de faire des économie, or en 2006, on constate une augmentation d'un million d' \in et en 2007, une augmentation de 600.000 \in . S'agit-il de frais de fonctionnement afférents à la nouvelle gestion des projets ou y a-t-il plus de projets subsidiés ?

L'intervenante souhaite ensuite savoir si le ministre souhaite créer dans chaque commune une a.s.b.l. qui aurait pour mission de gérer l'ensemble des budgets liés à la cohésion sociale.

En 2005, le ministre avait répondu par la négative, mais les communes semblent dire qu'il y a une volonté systématique du ministre de créer une a.s.b.l. dans chaque commune. Qu'en est-il ? Ce type d'a.s.b.l. existera-t-il dans chaque commune et aide-t-il au bon fonctionnement de la gestion des budgets de cohésion sociale ?

Et enfin, la commissaire souhaite connaître le bilan du « décret cohésion sociale », après plusieurs mois de mise en œuvre de ce dernier, tenant compte de l'augmentation du budget et de la difficulté de mettre ces a.s.b.l. sur pied dans les différentes communes (détachements, statut des travailleurs ...).

Mme Nadia El Yousfi (PS) demande au ministre où en sont les missions demandées au centre en termes d'évaluation du secteur, d'évaluation des politiques de cohésion sociale. Le répertoire des projets (essentiellement communaux et régionaux) est-il disponible comme annoncé dans la déclaration de politique générale et sera-t-il transmis incessamment aux parlementaires ?

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) informe les commissaires que l'alignement total en 2008 (question de Mme Braeckman) dépendra d'un certain nombre de contrôles faits sur base de l'évaluation et du cadastre qui donnera un montant et permettra de voir si l'effort a été suffisant. Des efforts dans ce sens, seront faits en 2007, et devront continuer en 2008. Le ministre, prudent, ne peut pas annoncer la résorption du retard en 2008.

En ce qui concerne les initiatives, les associations qui ne bénéficient pas d'augmentation sont l'Ecole du Cirque, Déclic, Bruxelles ville Région Santé, Ni pute/Ni soumise, Cinéma méditerranéen, ...

L'idéal serait que toutes les associations entrent dans le cadre du décret, mais il n'est pas sûr que ce soit possible. On pourrait même constater à certains moments des spécificités d'initiative intéressantes qui ne rentreraient dans le décret qu'en sacrifiant une partie de la portée de leurs objectifs.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) pense qu'il serait bien de prévoir un système qui permettrait à ces associations de bénéficier des accords du non-marchand, tout en gardant une certaine spécificité.

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) réplique qu'il faudrait alors peut-être amender le décret. Mais le ministre insiste sur sa volonté de favoriser le travail récurrent et non les actions ponctuelles.

M. Charles Picqué confirme qu'il n'y a pas d'indexation pour les missions historiques, mais qu'il existe une petite marge qui permet de répondre à une demande.

Pour ce qui concerne le processus de compensation (AB 33.09) le ministre ne peut répondre à la question de savoir à quel moment il ne sera plus nécessaire.

A M. Michel Colson, M. Picqué propose de consulter le rapport d'activités du Conseil consultatif et à Mme Carthé, le ministre répond que le futur répertoire permettra d'avoir une vue d'ensemble sur les projets hors décret et également commune par commune.

En ce qui concerne l'AB 33.05 (CBAI), en réponse à M. Colson, le ministre l'informe qu'il s'agit du financement global du CBAI et qu'il n'y a pas de liste, et pour ce qui concerne l'AB 33.08, il pourra transmettre la liste des projets subsidiés.

A Mme Nathalie Gilson, M. Picqué précise que l'objectif du décret n'était pas de faire des économies mais de garantir la non dispersion des montants.

En ce qui concerne les centres d'appui, le ministre n'est pas favorable à la création d'une « a.s.b.l. coupole ».

En réponse à la question sur l'augmentation du budget de cohésion sociale, le ministre répond qu'il s'agit du financement de l'alignement sur le décret non-marchand. Mais il s'agit d'un budget limité qui permet la revalorisation du personnel mais pas la création d'a.s.b.l. nouvelles.

M. Ahmed El Ktibi (PS) demande au ministre s'il s'agit d'un cadastre actualisé. Le ministre répond par l'affirmative et confirme que la marge budgétaire permet de tenir compte des grades, fonctions et diplômes.

Pour répondre à la question de la Présidente sur l'augmentation (80 % à 100 %) de la Commission paritaire 305, le ministre répond qu'il s'agit du financement des primes syndicales et de l'ancienneté.

Mme Souad Razzouk, présidente, ouvre le premier vote : la commission émet un avis favorable pour les programmes 2 et 5 (*partim*) de la division 22 par 7 voix contre 4.

II. Division 22 – Aide aux personnes Programme 1 – Action sociale Programme 4 – Famille Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

Le ministre informe les commissaires que pour la division 22, regroupant l'action sociale et la famille, le principe qui a prévalu à l'élaboration tant de l'ajustement 2006 qu'à la confection du budget 2007 est, sans surprise, la rigueur budgétaire.

Pour ce qui concerne l'ajustement budgétaire pour l'année 2006, le ministre fait remarquer que des montants, relativement importants, viennent gonfler l'initial 2006 pour ce qui concerne l'action sociale et la famille.

Il s'agit en l'occurrence des montants nécessaires d'une part, au paiement des soldes dus pour l'année 2005, et dont les calculs sont maintenant tout à fait clôturés (et pour certains déjà adoptés par le Collège) et, d'autre part, aux montants nécessaires au paiement des soldes pour 2006.

Les secteurs concernés sont :

- les Services d'Aide à Domicile pour un montant de 1.165.000 €,
- et les Centres de planning familial pour un montant de 127.000 €.

Pour le surplus, les montants ajustés sont tout à fait mineurs. Ils représentent 10.000 € pour le paiement de deux

créances relatives à 2004, dont les visas étaient tombés en annulation.

Suite à de nombreuses modifications qui ont dû être apportées à l'arrêté, le crédit octroyé à l'a.s.b.l. « Versailles-Seniors » en 2004 n'a été payé qu'à concurrence de 4/5ème du subside total. Un montant de 5.000 € n'a pas été liquidé. Par ailleurs, la fédération des Centres de Services Sociaux − FCSS − ayant rentré ses pièces justificatives avec retard, il n'a pas été possible de clôturer à temps le dossier pour la liquidation du solde.

Le ministre en vient au budget initial 2007.

Pour ce qui concerne les différents secteurs de l'action sociale et la famille, c'est globalement la règle de la « politique constante » qui a été appliquée avec une simple indexation des salaires. L'accord non marchand continue bien évidemment à être appliqué.

En outre, l'augmentation de crédit permettra en 2007 d'augmenter le cadre de personnel de 16 plannings sur 26 ayant subi un « rabotage » lors de l'entrée en vigueur de la législation de 1995, à savoir :

- a) les 8 centres de planning qui ont subi un taux de rabotage de plus de 8,5 % de leur cadre :
 - Famille Heureuse Saint-Josse,
 - Marconi,
 - CAFRA,
 - Centre de Planning familial de Uccle,
 - Karreveld,
 - Centre de Planning familial de Woluwe Saint-Pierre,
 - Bureau de Quartier,
 - Planning Leman.
- b) les 8 autres centres qui ont un % de rabotage inférieur à 8,5 :
 - Centre de Planning familial du Midi,
 - Centre de Planning familial de Jette,
 - Centre de Planning familial d'Evere,
 - Centre Séverine,
 - Collectif Contraception,
 - Centre de Planning familial d'Ixelles,
 - Centre de Planning familial de Forest,

- La Famille Heureuse de Saint-Gilles.

Pour chacun des 8 centres les plus rabotés le gouvernement propose l'octroi d'une enveloppe budgétaire équivalente au coût horaire d'un ½ temps universitaire à 10 ans d'ancienneté (28.505,52 €).

Et pour les 8 autres centres, il convient d'octroyer une enveloppe budgétaire équivalente au coût horaire d'un ½ temps universitaire à 10 ans d'ancienneté (14.252,76€). Ces enveloppes budgétaires d'un montant total de 350.000 € permettront aux centres d'augmenter les heures du personnel du cadre en fonction ou d'engager du personnel.

Les moyens d'action en infrastructures sociales sont maintenus. Ils sont notamment destinés aux milieux d'accueil de la petite enfance et aux associations du secteur social (les CASG, les plannings, les maisons d'accueil, etc.).

Suite à son exposé, le ministre dépose un amendement technique aux AB 50.01 et 50.06 de la division 22. Ces amendements sont transmis à la commission compétente pour le budget.

2. Discussion générale et examen des tableaux

Pour le programme 1, à l'AB 33.01 (Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale et du 3^{ème} âge), Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite voir jointe au rapport, la liste des organismes qui bénéficiaient de cet article budgétaire.

L'intervention suivante de l'intervenante concerne l'AB 33.03 (Subventions aux centres de service social et d'action sociale global). Entre l'initial 2006 et 2007, elle constate une augmentation de 4 % : 2 % concernent certainement l'indexation, mais qu'en est-il des 2 % supplémentaires ? Ces centres demandent-ils une augmentation de leurs subventions ? S'agit-il d'une intervention pour leur matériel informatique ?

Pour l'AB 33.03, combien de personnes peuvent-elles bénéficier de cette aide, et peuvent-elles toutes obtenir satisfaction?

En ce qui concerne l'AB 33.08 (Centres d'appui), il couvre le GREPA et Infor-Homes : Infor-Homes bénéficie-t-il aussi de subventions monocommunautaire et de la Commission communautaire flamande ?

La commissaire demande ensuite si SOS Viol bénéficie de subventions dans le cadre du programme à l'AB 33.07 (Aide aux justiciables).

Pour ce qui concerne l'AB 33.12 du programme 4 (Subventions aux services d'aide aux familles), Mme Dominique Braeckman attire l'attention sur le fait que les services sont confrontés à de grosses difficultés liées notamment à l'ancienneté limitée et au fait que les travailleurs ACS ne béné-

ficient pas des avantages liés aux accords du secteur nonmarchand.

Si à l'ajustement 2006, on peut constater une augmentation positive d'un million d'€, l'intervenante souhaite connaître la destination exacte de ce supplément : est-ce pour liquider des soldes passés (pour 2005) et qu'en sera-t-il de la somme restante ?

Le montant initial 2007 est inférieur, quelle en est la raison ? Et comment va-t-on régler les difficultés de la mise en place des accords non marchands ?

En ce qui concerne les centres de planning familial, les centres « rabotés » vont bénéficier pour la moitié d'entre eux d'un mi-temps, pour 8 autres, d'un quart temps : c'est bien, mais que va-t-il se passer pour les petits centres «non rabotés», qui ont également des difficultés, et particulièrement pour les centres qui s'adressent à un public très précarisé ?

En page 5 (Infrastructures), Mme Dominique Braeckman trouve étonnant qu'il y ait une AB relative aux infrastructures sociales du secteur public de $1.660.000~\rm C$, avec pour justification la création de crèches publiques pour moitié (834.000 $\rm C$). La Commission communautaire française n'est pourtant pas compétente pour la petite enfance et par ailleurs d'autres secteurs, comme les maisons médicales, ont besoin d'aides en infrastructures. La commissaire souhaiterait des précisions.

M. Michel Colson (MR) en ce qui concerne les accords non marchands, constate qu'on est passé d'un montant de 25 millions d' \in à un montant de 37,5 millions d' \in .

Ce commissaire souhaite que soit joint au rapport l'historique, entre 2000 et 2007, des allocations de bases suivantes : au programme 1, l'AB 33.03 (le CASG), l'AB 33.06 et l'AB 33.07 et au programme 4, les AB 33.12 et 33.13 (Services d'aide aux familles et aux centres PMF).

Il pose une question plus particulière au sujet de l'AB 33.03 : qu'en est-il du budget informatique envisagé pour ces centres et quelle en est la clef de répartition ? Qu'en est-il par ailleurs d'un travail mi-temps administratif également évoqué ?

Au programme 4, AB 33.12 (Aide à domicile), on constate une augmentation de 1.165.000 € à l'ajustement 2006 pour liquider des soldes : l'intervenant estime que cela pose problème.

M. Paul Galand (Ecolo) se joint aux questions de Mme Braeckman et souhaite savoir si l'AB 33.13 (Centres Planning) intègre l'accord avec la Communauté française à propos de l'éducation affective et sexuelle et quelle est la répartition des missions et des charges.

Ce commissaire aimerait savoir également si les « Espaces rencontre » (AB 33.16) bénéficient de subsides fédéraux.

M. Willem Draps (MR) se joint à la demande de M. Michel Colson au sujet des accords non-marchands. Pour ce qui concerne l'AB 33.01 du programme 1, pourquoi le CAA passe-t-il de 10.000 à 6.000 € et le CND de 500.000 € à 494.000 €, cette rectification coûtant 4.000 € au budget ? Pour la même AB 33.01, le commissaire souhaite que soit jointe au rapport la liste des organisations subsidiées en 2006 et celle des organisations qui le seront en 2007.

Pour l'AB 33.04 (appareils téléphoniques et télé-vigilance) le commissaire souhaite connaître le nombre de placements, raccordements et locations téléphoniques pour 2006 et le pourcentage de personnes handicapées, âgées et isolées qui en ont bénéficié. Le montant est-il suffisant ?

A l'AB 33.08 (Centre d'appui) : quel est le lien entre les deux centres d'appui, le GREPA et Infor-Home, et les organismes subventionnés par le décret de 2005 ? Les subsides de ces derniers sont-ils compris dans l'AB 33.08 ?

Mme Céline Frémault (cdH) à l'AB 33.06 du programme 1, demande quelle est la justification de l'augmentation de 7.700.000 € à 8.000.077 (frais de personnel, nouveaux agréments, ...)?

Pour l'AB 33.12, qui apparaît comme un nouveau crédit, quelle est la procédure d'appel à projets ?

Mme Nathalie Gilson (MR) souhaite connaître la ventilation des jetons de présence, par section, du Conseil consultatif bruxellois francophone, la liste (avec leur coût) des colloques organisés (AB 12.01 du programme 1), ainsi que le détail et le coût des campagnes et des brochures pour les années 2005 à 2007 (AB 12.02 du programme 1).

M. Michel Colson (MR) demande ce qu'il en est de l'acquisition d'un logiciel pour le GREPA (AB 33.08).

A l'AB 33.12 du programme 4 (Services d'aide aux familles), Mme Nadia El Yousfi (PS) souhaite savoir où en est la mise sur pied d'un nouveau mode de subventionnement pour les services à domicile, subventionnement annoncé dans la déclaration gouvernementale.

Dans le cadre de l'AB 33.13, l'intervenante souhaite savoir s'il y a d'autres mesures envisageables suite aux rencontres avec les fédérations.

Réponses de M. le ministre Emir Kir

Depuis 2004, l'accent a été mis sur les CASG, les maisons d'accueil, les infrastructures sociales et particulièrement sur les centres de planning familial.

En 2005, ce sont les CASG qui ont reçu un mi-temps supplémentaire, et les maisons d'accueil qui ont fait l'objet d'un investissement. Ces efforts ont demandé un budget de 500.000 € en 2005 et de 750.000 € en 2006. En 2007, une attention particulière sera accordée aux plannings.

Il n'est pas possible d'aider tout le monde et les besoins nouveaux doivent être pris en compte au fur et à mesure, en fixant des critères clairs.

La liste des initiatives (et projets récurrents) en matière sociale pourra être jointe au rapport.

Les budgets Action sociale et Famille ont été scindés début 2006 et l'apparition de la nouvelle allocation de base 33.17 est due à cela.

Par rapport aux CASG, l'augmentation de 4 % se justifie comme suit : 2 % pour l'indexation des salaires, 1 % pour l'ancienneté et 1 % pour la mise en œuvre de la réforme de 2005. L'augmentation ne couvre donc pas de nouveaux projets mais est destinée au bon fonctionnement des centres.

En ce qui concerne l'informatisation de ce secteur, une AB 53.01 est prévue spécifiquement : en 2006, $135.000 \in$ étaient inscrits et ont été consacrés essentiellement aux plannings (97.000 \in), au GREPA (19.000 \in), et aux services de médiation de dettes. Le reliquat est prévu pour l'informatisation des services d'aide aux justiciables (2 services et 4 fédérations : maisons d'accueil, soins à domicile, CASG et plannings).

Pour répondre aux questions sur la télé-vigilance, 3.500 demandes existent et ce chiffre n'a pas augmenté (85 % de personnes âgées et 15 % de personnes handicapées).

Pour ce qui concerne le INFOR-HOME, il reçoit effectivement des aides du bicommunautaire et de la Commission communautaire flamande.

Par rapport à SOS Viol, deux associations sont reconnues comme telles (Autrement et le Service laïque). Deux autres associations existent, SOS Viol et le Centre de prévention des violences conjugales et familiales et sont subventionnées en « initiatives sociales ». Elles le seront encore mieux à l'avenir, car il s'agit de chantiers importants. Les Espaces rencontre» également sont importants et un décret sera déposé en 2007 pour permettre leur reconnaissance.

Au programme 2 (Famille), pour répondre aux questions sur la méthode de calcul, deux critères entrent en ligne de compte : les heures prestées et la mise en œuvre des accords du non-marchand. L'augmentation de 1,66 million d'€ provient d'un réajustement des calculs faits en 2006.

Les critères choisis pour la fixation des aides aux Centres de planning familial ont été élaborés en étroite collaboration avec les fédérations et ont été bien accueillis.

Concernant les infrastructures sociales, la Commission communautaire française est compétente pour la rénovation et la création d'infrastructures en ce compris la petite enfance (les crèches). En 2006, devant la situation défaillante en région bruxelloise, le budget est passé de 750.000 $\mbox{\ensuremath$

Les crédits ont été répartis à 50/50 entre le public et le privé.

En ce qui concerne l'accord de coopération avec la Communauté française, au niveau du travail réalisé par les plannings avec les jeunes, les choses n'ont pas encore abouti.

M. le ministre Kir confirme qu'aucun moyen financier n'est donné par le pouvoir fédéral pour subventionner les espaces rencontres.

Les listes des initiatives en matière sociale et familiale pourront être jointes au rapport.

Pour répondre à une autre question, le ministre explique qu'il n'y a aucun lien entre le GREPA (formation et expertise en matière de médiation de dettes) et Infor-Home (expertise et information sur l'hébergement pour personnes âgées). Le GREPA bénéficie d'une aide de 18.000 € en 2006 et Infor-Home bénéficie de 12.000 €.

Concernant les maisons d'accueil, aucune nouvelle maison n'a été créée en 2005.

A l'AB 33.17, les projets dits « novateurs » sont quasi des projets récurrents qui n'ont pas pu se greffer sur un dispositif existant. Une liste sera disponible.

En ce qui concerne les jetons de présence du Conseil consultatif bruxellois, les éléments disponibles seront transmis aux commissaires. Il n'y a pas eu de nouvelles campagnes de sensibilisation : 2006 fut l'année des rééditions des brochures existantes. En 2007 par contre, des brochures spécifiques seront éditées concernant les maisons de repos et les « espaces rencontre ».

Concernant les Services d'aide à domicile, aucun mode nouveau de calcul n'est prévu, et pour les plannings 350.000 € ont été débloqués en 2006. C'est un effort important qui continuera dans le sens de synergies avec la Communauté française pour obtenir des financements complémentaires pour ce secteur.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) ajoute une question sur les services d'aide à domicile (AB 33.12 du programme 4) : qu'entend le ministre par frais supplémentaires liés à l'accord du non-marchand ?

Le ministre répond que c'est l'application à la lettre des accords du non-marchand et notamment des heures réservées aux syndicats. Pour les programmes 1, 4 et 5 (*partim*) de la division 22, la commission émet un avis favorable par 7 voix contre 4.

III. Division 22 – Aide aux personnes Programme 3 – Personnes handicapées Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

La ministre informe la commission que malgré une situation budgétaire restant structurellement difficile, différentes avancées concrètes seront possibles en 2007 et ce, afin de répondre aux multiples besoins des personnes handicapées et plus particulièrement, des personnes handicapées de grande dépendance.

Elle présente aujourd'hui trois d'entre elles, les plus importantes à ses yeux :

- la réforme des arrêtés concernant les centres de jour et d'hébergement;
- la reconnaissance de la mission d'intégration scolaire dans l'enseignement ordinaire;
- et pour finir, le développement d'une politique ambitieuse relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

1. La première : la réforme des arrêtés concernant les centre de jour et d'hébergement

Ces deux dernières années, tant le cabinet de la ministre que le Service bruxellois francophone des personnes handicapées, ont consacré un temps considérable à l'évaluation de la réforme 2002 de ce secteur, secteur qui avait bénéficié d'un important ré-investissement en personnel dans le cadre des budgets 2005 et 2006.

Si le premier objectif de cette réforme était d'adapter les normes en personnel au taux d'encadrement nécessaire en fonction de la lourdeur du handicap, l'évaluation montrait que cet objectif n'était pas atteint. Il fallait, par exemple, accueillir 13 personnes de grande dépendance à la place de 13 autres pour obtenir un travailleur mi-temps en plus.

La ministre a dès lors choisi, en concertation étroite avec les trois partenaires du secteur (les familles, les syndicats et les fédérations), de modifier les arrêtés relatifs aux centres de jour et d'hébergement actuellement en vigueur.

Ce nouvel arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Il renforce clairement le taux d'encadrement des centres qui accueillent des personnes en situation de grande dépendance.

En même temps, elle a voulu que cet arrêté permette la diversification de l'offre de services par différentes modalités de prises en charge différenciées, ce qui répond aussi aux demandes des personnes handicapées, de leurs familles et des institutions.

L'arrêté prévoit :

- la création de places de court séjour (en centres d'hébergement);
- la création de places de répit (en centres de jour);
- l'octroi de conventions prioritaires et nominatives;
- un renforcement général de l'encadrement de ces personnes:
- et enfin, une meilleure adéquation des prises en charge aux capacités d'autonomie des personnes handicapées débouchant sur de nouvelles places pour les personnes handicapées de grande dépendance.

Cette dernière mesure permettra, dès 2007, et donc à très court terme, de dégager de nouvelles places. A ce jour, la ministre a connaissance de deux projets qui donneraient l'occasion de disposer de 20 places dont 10 pour les personnes handicapées adultes de grande dépendance. Deux autres projets sont en cours d'étude.

Sur le plan budgétaire, 600.000 € seront consacrés dès janvier 2007 au déploiement de cette réforme. Mme la ministre en profite pour informer qu'un montant de 400.000 € est dégagé en Commission communautaire commune dans le même but, ce qui permettra de disposer d'un million d'€ pour développer l'offre aux personnes handicapées en Région bruxelloise.

D'autre part, tout est mis en oeuvre pour que, dans les délais les plus courts possibles, se concrétisent les projets de création de nouveaux centres et ce, malgré les nombreuses difficultés rencontrées.

2. Deuxième avancée non négligeable : la reconnaissance de la mission d'intégration scolaire dans l'enseignement ordinaire

En 2006, le Collège de la Commission communautaire française a répondu aux besoins des services d'accompagnement et ce, tant en matière de changement attendu de catégorie et de reconnaissance de nouvelles missions qu'en matière d'organisation de loisirs et de logement accompagné.

Cet apport de moyens supplémentaires venait à point et a renforcé de manière considérable les services s'adressant au polyhandicap, à l'autisme et à la cérébro-lésion. Une deuxième phase de reconnaissance de nouvelles missions est programmée, comme par exemple l'intégration scolaire en enseignement ordinaire.

3. La troisième avancée : l'accessibilité

Il est impératif d'identifier les problèmes d'accessibilité sous toutes leurs formes, qu'ils soient liés à un handicap mental, moteur ou sensoriel ou qu'ils proviennent d'autres facteurs tels que le vieillissement ou les maladies dégénératives

Les actions de sensibilisation et d'information pour favoriser l'accessibilité, et donc une meilleure intégration sociale, sont et continuent à être soutenues. Dans cet esprit, plusieurs projets vont être mis en oeuvre. Par exemple, afin de rendre accessibles les sites web publics de la Commission communautaire française, la ministre soutiendra un ou plusieurs organismes spécialisés et cela nous permettra également de promouvoir le label « Anysurfer ».

L'élaboration de critères de reconnaissance d'un organe d'évaluation de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de labellisation de bâtiments tant privés que publics est également en chantier.

Un guide des bonnes pratiques en matière d'accessibilité dans les écoles bruxelloises sera terminé pour la fin de l'année (en collaboration avec les Ministres de l'Enseignement de la Communauté française). Ce guide a avant tout pour objectif de sensibiliser les établissements scolaires tant au niveau de l'accessibilité physique que de l'intégration sociale et psychologique des enfants présentant un handicap.

Enfin, la ministre soulignera encore le point suivant.

Chacun sait combien le rôle de l'administration est important pour la stabilité et pour le suivi d'une politique. Dès lors, en vue d'une plus grande efficience, le Service bruxellois francophone des personnes handicapées a été réorganisé durant cette année. Il est en train d'élaborer un projet de service détaillé pour la fin de cette année.

2. Discussion générale et examen des tableaux

M. Michel Colson (MR) bien que n'étant pas dans la commission compétente pour le budget, attire l'attention de la ministre sur une remarque de la Cour des Comptes, selon laquelle la Commission communautaire n'atteindra pas l'équilibre budgétaire en 2010 et que le déficit cumulé de 2008 à 2010 s'élèvera à 26 millions d'€.

Ce commissaire souhaite disposer des listes des subventions accordées depuis 2004 à l'AB 12.01 (8.02.03, 8.02.04, et 8.02.08) – dotation au SGS – Bâtiment personnes handicapées.

L'intervenant déplore ensuite qu'il n'y ait pas de montant pour le BAP (Budget d'assistance personnelle), et souhaite savoir ce qu'il en est du budget prévu pour les 3 mesures d'intégration professionnelle : stages découvertes, système de tutorat et primes d'intégration (prévu dans l'arrêté du 27 mai 2004). Qu'en est-il également du projet HOPPA et des projets de lieux d'hébergement pour les personnes polyhandicapées ?

M. Willem Draps (MR) souhaite poser quelques questions et faire quelques remarques concernant l'ajustement 2006 : à l'AB 61.35, on constate une diminution de 233.000 € de la dotation pour le Service à gestion séparée (infrastructures destinées aux personnes handicapées) et c'est, d'après lui le signe d'une sous-consommation des crédits, alors qu'il existe un tel manque de place à Bruxelles.

Ce commissaire rappelle qu'une réforme avait été mise en place en janvier 2004, qui recentrait la matière dans une logique mettant la personne handicapée au centre du problème et qui permettait de fixer l'encadrement en fonction des handicaps des personnes.

Pour l'intervenant, l'arrêté du gouvernement de septembre 2006 est un retour en arrière qui ne permet plus d'adapter les normes en fonction des personnes accueillies dans les centres. Le choix du gouvernement lui semble guidé par la complexité administrative et informatique, et par une logique qui vise à subventionner des institutions.

M. Draps s'inquiète également du BAP qui n'est pas concrétisé dans le budget de l'année 2007.

L'intervenant attire ensuite l'attention sur les retards de liquidation des subsides (en effet, les associations doivent régulièrement vivre avec des retards de trésorerie et payer des intérêts), et souhaite savoir où en est la liquidation et si le retard se résorbe.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) s'inquiète de l'état de la trésorerie du Service bruxellois pour personnes handicapées et, en ce qui concerne la dotation même du service, l'intervenante demande pourquoi il existe des subventions d'investissement à l'intérieur du budget du Service (programme 3), d'une part et en infrastructures sociale (programmes 5), d'autre part.

A l'AB 8.02.10 (Service d'accompagnement grande dépendance) un montant de 100.000 € est prévu : s'agit-il de permettre à ce service d'élargir son champ d'action ou s'agit-il de la création d'un nouveau service ?

L'intervenante souhaite connaître l'état d'avancement du BAP, la situation quant la pérennisation d'associations dites d'initiatives, l'objet des budgets supplémentaires des Services d'accompagnement et le montant destiné à l'engagement de personnel dans les services de manière générale.

M. Willem Draps (MR) intervient sur l'AB 11.01 : on constate à une augmentation de 65.000 € au budget 2007.

Quelle en est la raison ? Est-ce la prise en charge d'un fonctionnaire ?

Par ailleurs, une recette de 5 millions d'€ est inscrite par l'AWIPH (accord de coopération de la Région wallonne) au SGS de la Commission communautaire française. A quel solde d'exercice correspond ce montant, sur base de quel calcul ces montants ont-ils été fixés, en quels crédits sont-ils inscrits et qu'advient-il des sommes encore dues ?

Réponses de Mme la ministre Evelyne Huytebroeck

La ministre rappelle avoir déjà répondu très longuement en séance plénière sur la question de la réforme des centres de jour et du nouvel arrêté.

Pour ce qui concerne le BAP, il faut comprendre le budget plutôt en initiatives, il s'agit de lancer le projet pilote en 2007, projet pour lequel un avis a d'ailleurs été demandé au Conseil consultatif.

Si ce projet n'est pas encore inscrit au budget 2007, c'est qu'un budget supplémentaire pourrait être trouvé à la Commission communautaire commune et que le BAP pourrait dès lors être inscrit dans le budget de la Commission communautaire commune.

En réponse aux questions sur l'a.s.b.l. HOPPA, une réunion associant l'a.s.b.l. HOPPA, les services de la Commission communautaire française et Bruxelles-Environnement a eu lieu. La ministre recherche un autre terrain (de la Régie foncière) géré par Bruxelles-Environnement et situé sur la commune d'Anderlecht.

Le terrain prévu sur la commune de Berchem-Sainte-Agathe n'a toujours pas été mis à disposition de l'a.s.b.l., puisqu'il fait partie d'une question globale d'indivision entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire flamande.

Pour Condorcet, il y a un blocage administratif avec la SDRB à propos de la construction du centre situé à Molenbeek et pour Estrada, le lieu choisi a fait l'objet d'un avis négatif de l'administration.

L'augmentation du Centre Etoile polaire ne résulte pas de l'engagement d'une personne venant de l'administration, mais de l'indexation, et du fait que le service d'accompagnement du centre passe en catégorie supérieure et peut donc bénéficier de l'engagement d'une personne supplémentaire.

Le nombre global de personnes engagées dans le secteur des personnes handicapées sera communiqué aux commissaires.

Concernant la liquidation de la subvention et plus particulièrement de l'a.s.b.l. AP³, cette dernière est financée annuellement, mais le dossier 2006 n'a été finalisé qu'en février 2006, le versement de la 1^{ère} tranche n'avait pu être réalisé avant l'adoption de l'arrêté.

La ministre rappelle encore qu'une réorganisation de l'administration a été mise en œuvre. Elle a été bien accueillie par cette dernière, le traitement de certains dossiers pourrait dès lors être plus rapide.

La ministre aborde ensuite les 5 millions d'€ récupérés auprès de la Région wallonne. Il s'agit en réalité de 7 millions d'€ dont 2 millions au budget central et 5 millions pour le service bruxellois. Il reste donc 5 millions à récupérer en tenant compte que l'estimation de la somme totale due monterait à 12 millions d'€.

Le montant récupéré recouvre les budgets 1997 à 2002. Le montant de 7 millions devrait être récupéré en 2007.

Les aides à l'emploi (8.01.05) couvrent diverses mesures. Plusieurs journées de formation avec des travailleurs d'administration, de CPAS, de service d'accompagnement ont été organisées, visant à informer des possibilités d'emploi et des primes possible lors de l'engagement d'une personne handicapée.

Concernant la réforme des centres de jour, le principe du subventionnement individuel n'est pas remis en question.

M. Olivier Petit (cabinet de Mme la ministre Evelyne Huytebroeck) informe les commissaires que les normes existant en 2004 renforçaient l'encadrement pour les personnes les plus lourdement handicapées. Mais les mécanismes prévus pour les modifications en temps réel des normes en fonction du handicap ne fonctionnaient pas.

La réforme de 2004 revenait donc à figer les nouvelles normes. Il a donc fallu renforcer la sensibilité de façon à ce que là où les handicaps étaient plus lourds, les normes puissent évoluer favorablement. Le Collège a donc renforcé l'individualisation des normes et diversifié l'offre de service pour pouvoir s'adapter mieux aux spécificités individuelles des personnes handicapées et des familles (court séjour, répit, ...).

La logique de la réforme est donc de rendre effective l'individualisation prévue, mais pas concrétisée, en 2004. La norme n'était pas évolutive de façon continue, mais de façon discontinue. Dans une institution de 20 personnes, 13 devaient voir leur handicap s'aggraver et passer de la catégorie B à C pour avoir un mi-temps en plus.

Mme la ministre Evelyne Huytebroeck ajoute que cette réforme n'a eu lieu qu'après concertation avec les différents acteurs (Fédération, Centres, familles et syndicats), et avis du Conseil consultatif.

En réponse à la question des 100.000 € inscrits pour les services de grande dépendance, il s'agit d'un nouveau service d'accompagnement qui fera l'analyse des besoins des

familles, l'orientation et la coordination entre l'administration, la ministre et les centres.

Concernant la trésorerie du services bruxellois, vu la recette prévue de 5 millions d'€, la trésorerie pourra être totalement restaurée, trésorerie qui est encore en déficit en 2006. Ce déficit était dû au montant d'un million d'€ inscrit chaque année pour l'accord de coopération (millions jamais reçus).

M. Willem Draps (MR) n'est pas optimiste pour le projet HOPPA et estime que la responsabilité du non-respect de l'accord de mars 2004 avec la Commission communautaire flamande se trouve au sein du Collège. Or la commune de Berchem Sainte-Agathe avait accueilli ce projet et l'a.s.b.l. avait déjà commencé à travailler sur le projet.

Anderlecht n'est pas un endroit adapté : c'est une zone agricole (dans le PRAS) et l'endroit n'est pas du tout prédestiné à recevoir ce type d'équipements.

M. El Ktibi (PS) demande des précisions sur l'augmentation des recettes pour les Services à gestion séparée : les augmentations pour les prestations collectives seront-elles récurrentes ? Y a-t-il une diminution pour les projets d'initiative ?

M. Olivier Petit (cabinet de Mme la ministre Evelyne Huytebroeck) explique que la recette de 5 millions est un « one shot » ainsi que la recette de prestations collectives (récupération auprès des institutions pour les trop perçus des subventions). Mais en dépenses, une dépense unique de 3 millions correspond à la recette unique. L'équilibre est donc assuré.

Les 5 millions de l'accord de coopération ne correspondent à aucune dépense mais sont un boni dans le budget du Service bruxellois.

La ministre termine en disant que l'a.s.b.l. HOPPA avait en effet, trouvé le terrain idéal à Berchem, et que le projet n'est pas abandonné au cas où l'indivision Commission communautaire française/Commission communautaire flamande se débloquerait, mais que dans l'intervalle il faut explorer toutes les pistes. A propos du terrain géré par Bruxelles-Environnement à Anderlecht, la ministre a demandé un rapport de faisabilité à la Commission communautaire française, au service infrastructure et à Bruxelles-Environnement avant d'aller plus loin.

Pour les programmes 3 et 5 (*partim*) la commission émet un avis favorable par 7 voix contre 2.

IV. Avis

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 22 du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 et pour le projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2007, et en propose l'adoption par 7 voix pour et 2 voix contre.

V. Approbation du rapport

Il est fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

La Présidente,

Dominique BRAECKMAN

Souad RAZZOUK.

VI. Annexes

Annexe 1 à l'exposé de la Ministre Evelyne Huytebroeck

TOTAL DES ETP SUBVENTIONNES MENSUELLEMENT

	31/12/2004	1/12/2005	1/11/2006
CJES	408,62	412,56	415,71
CJ	325,05	331,43	330,93
СН	631,79	636,05	641,64
Total	1.365,46	1.380,04	1388,28

Annexe 2 à l'exposé de Mme la Ministre Evelyne Huytebroeck

Evolution du budget Services d'accompagnement, services d'interprétation et centres de jour/hébergement

8.02.03

2004 : 3.200.00 2005 : 3.270.067 2006 : 3.541.000 2007 : 3.985.000

8.02.04

2004: 94.000 2005: 94.000 2006: 97.000 2007: 101.000

8.02.08

2004: 62.764.279 2005: 67.202.000 2006: 72.282.150 2007: 75.020.000

Annexe 1 à l'exposé de M. le ministre Emir Kir

AB 22.40.33.17		
Cemo (Espace enfance)	41.000	
Centres de formation (conventions)	40.000	
CPVCF	6.100	
CPVCF	10.000	
FCPPF Fédération des Centres Pluralistes de		
Planning familial	2.000	
Espace Rencontre Bruxelles	6.200	
Garance	26.100	
Maison de la famille St Gilles	15.000	
Maison de la famille St Josse rue de la poste	30.000	
MIR	12.000	
SOS VIOL	10.000	
TURKISH LADY CLUB	15.000	
Pilule lendemain	15.800	

Annexe 2 à l'exposé de M. le ministre Emir Kir

AB 22.1.0.33.01	2006
AIGUILLAGES	9.000
AISAP	3.100
AMICALE DES PENSIONNES	
SOCIALISTES DE MOLENBEEK	
SAINT JEAN	2.500
ARTICLE 27	17.000
BADJE	2.000
BRUXELLES LAIQUE	4.000
Bruxelles, Ville Région en santé	3.025
Bruxelles, Ville Région en santé	6.100
CBCS (revue BIS)	35.000
Centre d'Action laïque CAL	3.000
CEOS	39.000
CPVCF	22.300
COMPAGNONS DEPANNEURS	4.700
Cie des Nouveaux Disparus	3.100
DUNE	3.100
Ex-AEQUO	3.100
Ex-AEQUO	1.000
Fédération des Centres de Service Social FCSS	900
FEDA	3.100
FIS (SENIORS)	2.600
FIS (RALLYE)	3.000
FCPPF Fédération des Centres Pluralistes	
de Planning familial	18.000
FORUM DE LUTTE CONTRE LA	
PAUVRETE	13.600
FORUM DE LUTTE CONTRE LA	
PAUVRETE	4.000
FÉDÉRATION SOCIALISTES DES	
PENSIONNÉS	3.100
GACEPHA (info planning)	6.100
IRDECOF	3.100
LACLASS	3.100
LA RUELLE	6.200
LE CAIRN	75.000
LIBREX	3.000
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	
SOCIALE MOLENBEEK	2.000
Mrax	5.000
Mission locale Molenbeek	6.725
MOBBING SECOURS	6.000
MOUVEMENT DU NID	6.000
PROMOFOR	32.500
Reso J	1.250
SERVICE LAÏQUE DE PARRAINAGE	22.300
SERVICE LAÏQUE DE PARRAINAGE	3.000
CL CEG D	
SMES-B SOS VIOL	28.000 76.000